

2022

SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Balaruc-les-Bains
Balaruc-le-Vieux
Bouzigues
Frontignan
Gigean
Loupian
Marseillan
Mèze
Mireval
Montbazin
Poussan
Sète
Vic-la-Gardiole
Villeveyrac





Directeur de la publication : François Commeinhes
Rédaction / maquette : Service Communication
Crédits photo : Service communication de SAM, Office de tourisme intercommunal,
Jean-Pierre Degas, Claude Cruells, Shutterstock, Adobe Stock
Tirage : 400 exemplaires.
Publié en ligne sur www.agglopole.fr.

Sète aggllopôle méditerranée
4, avenue d'Aigues BP 600
34110 Frontignan Cedex
Tél. 04 67 46 47 48
www.agglopole.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Balaruc-les-Bains
Balaruc-le-Vieux

Gigean

Mireval

Frontignan

Vic-la-Gardiole

SOMMAIRE

- 5 Édito
- 6 Cartographie du territoire
- 8 L'espace communautaire
- 9 Les compétences de l'agglopôle
- 10 Les élus et la démocratie communautaire
- 14 Le Conseil de développement
- 15 Le service du Protocole

01

LA GESTION DU TERRITOIRE

- 16 Les finances
- 20 La commande publique
- 22 Les assemblées et moyens généraux
- 23 Les achats
- 24 Les affaires juridiques et assurances
- 25 Les coopérations territoriales et l'Europe
- 26 Les ressources humaines
- 28 La communication
- 29 Les systèmes d'information

02

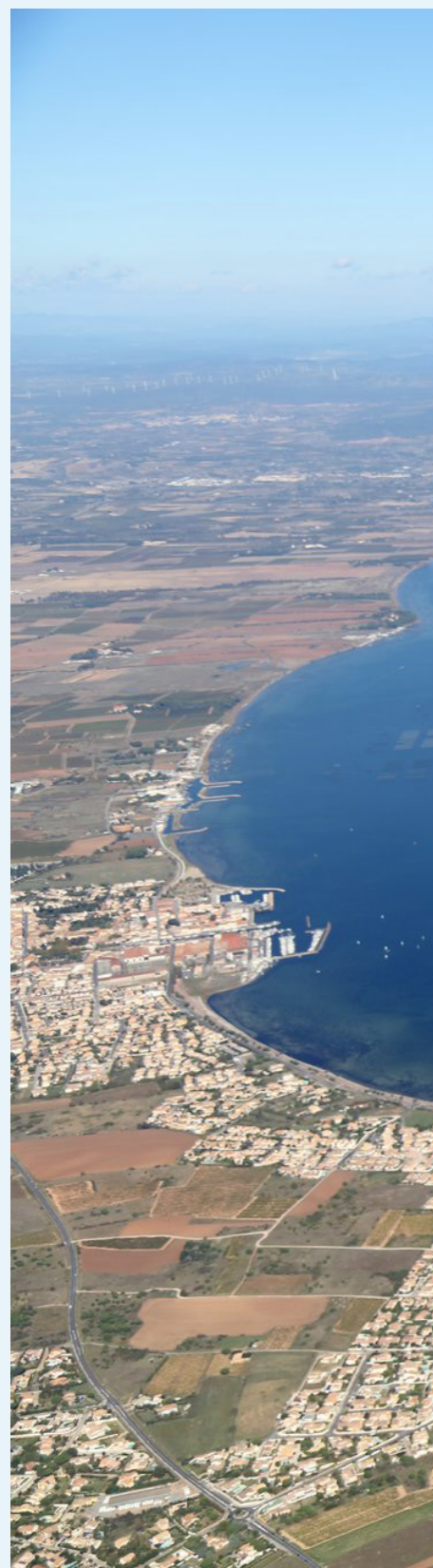
LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 30 L'urbanisme opérationnel
- 32 L'urbanisme réglementaire
- 33 SIG et DATA
- 34 Le développement social, sanitaire et urbain
- 36 L'habitat
- 39 Economie, emploi & innovation, enseignement supérieur
- 47 La culture (médiathèques, musées, JAM, conservatoire, théâtre)
- 49 Le sport
- 52 Le tourisme

03

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

- 58 La mobilité
- 60 La gestion des déchets
- 61 Les bâtiments, voiries et infrastructures
- 62 L'eau potable
- 64 Les eaux usées
- 66 Les eaux pluviales
- 68 Les espaces naturels et agricoles
- 72 La brigade de police territoriale
- 74 La prévention de la délinquance



ÉDITO



Le Rapport d'activités est l'occasion de rendre compte chaque année de toutes les réalisations et les projets que Sète agglomération méditerranéenne met en œuvre afin d'améliorer le quotidien de ses 130.000 habitants.

Mobilité, offre culturelle, gestion des déchets, amélioration de l'habitat, développement économique ou durable, politique de la ville, préservation des espaces naturels, prévention de la délinquance... l'Agglo gère nombreux domaines pour lesquels sont quotidiennement engagés ses 700 agents et ses 50 conseillères et conseillers communautaires, afin de faire du bassin de Thau un lieu de vie toujours plus moderne, attractif et agréable à vivre.

L'année 2022 aura été riche avec un aménagement du territoire qui s'est poursuivi avec, entre autre, l'ouverture de la pépinière Flex, les travaux du Pôle d'échange multimodal Parvis Nord à Sète, de la Gare routière d'échange multimodal à Balaruc Loisirs, de l'Ecosite de Mèze, ainsi que la livraison de la piscine à Gigean, un équipement qui était fortement attendu et désormais très apprécié des habitants du nord du territoire.

Côté enseignement supérieur, 2022 a vu l'ouverture du Campus connecté, le développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation, et la création d'un événement rassemblant les étudiants sétois au nombre de 1.125 désormais sur notre territoire. Notre collectivité doit en effet savoir faire preuve d'une dynamique résolument tournée vers l'avenir, afin de garder sur notre territoire une jeunesse poussée jusqu'ici à étudier ailleurs.

Je remercie tous les agents et les élus, mobilisés pour une action communautaire visant à toujours mieux faire rayonner notre territoire et sans qui tous ces projets ne pourraient se réaliser. Et ce, dans un contexte financier toujours plus contraint, qui nous impose en permanence la gestion la plus optimale possible des deniers publics.

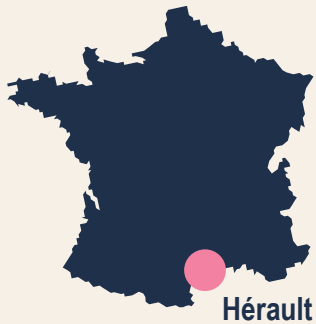
Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture de ce Rapport d'activités.

François Commeinhes,
Président de Sète agglomération méditerranéenne,
Maire de Sète.

INTRODUCTION

**CARTOGRAPHIE
DU TERRITOIRE**

129.577
habitants



Villeveyrac
3.978 habitants

Loupian
2.245 habitants

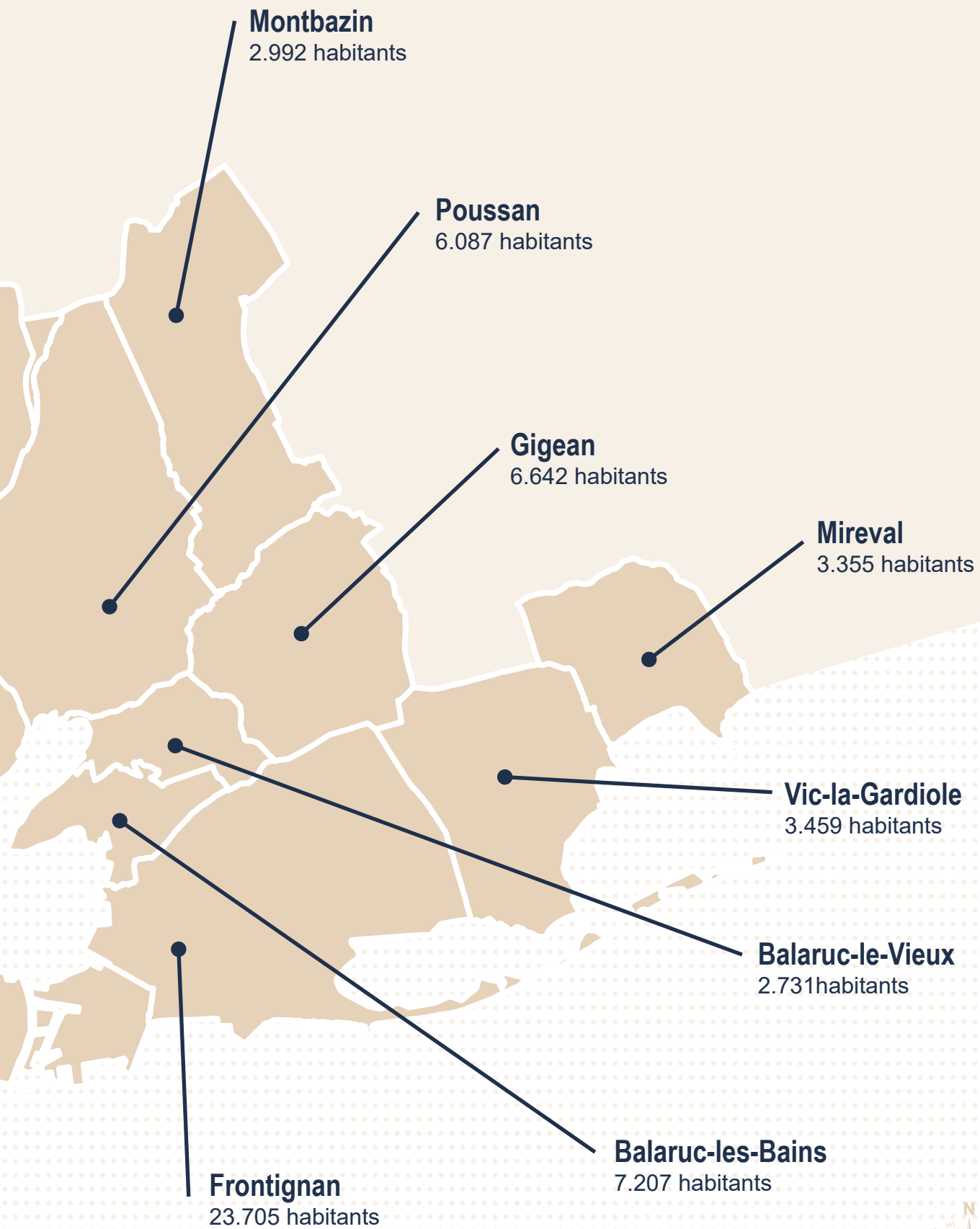
Mèze
12.549 habitants

Marseillan
7.797 habitants

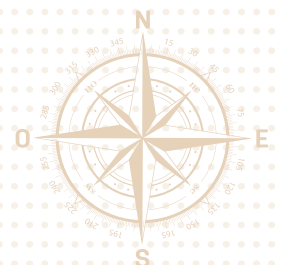
ÉTANG DE THAU

Bouzigues
1.655 habitants

Sète
45.175 habitants



MER MÉDITERRANÉE



INTRODUCTION

L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Une agglomération au service de 130.000 habitants



Sète agglomération méditerranée est la seconde agglomération de l'Hérault derrière Montpellier. Elle regroupe 14 communes pour un territoire de 310 km² avec plus de 80% d'espaces naturels ou agricoles. Elle oeuvre pour 130.000 habitants et compte plus de 700 agents à son service. Elle possède de nombreuses compétences comme la collecte et gestion des déchets, la mobilité (bus et navettes maritimes), l'assainissement, l'habitat, l'aménagement du territoire, la cohésion sociale et la politique de la ville, les espaces naturels, la brigade territoriale, la culture avec ses nombreux établissements (médiathèques, conservatoire, théâtre, jardin antique, musées de l'étang et gallo-romain), le sport (piscines, stand de tir et soutien aux jeunes sportifs ou clubs de haut niveau), l'urbanisme, la gestion des milieux aquatiques, le tourisme (OTI), le développement économique, avec 50 zones d'activités, véritables supports de développement vers de nouvelles ouvertures économiques qui rendent notre territoire toujours plus attractif pour les entreprises.

Avec un territoire situé entre terre et mer, Sète agglomération méditerranée bénéficie d'un environnement et d'une qualité de vie exceptionnels, mais surtout d'une diversité d'activités : pêche, conchyliculture, viticulture, thermalisme, culture, ainsi que des acti-

vités commerciales et industrielles du port de Sète Sud de France, qui renforcent la singularité économique de son territoire dans l'espace régional.

Pôle d'équilibre entre le Montpelliérain et le Biterrois, le Pays de Thau dispose d'une grande capacité de développement. Dès 2013, il a été le premier territoire de l'Hérault à être désigné destination d'excellence avec l'obtention du label national « Vignobles et découvertes », valorisant son savoir-faire en matière d'œnotourisme. Les Thermes de Balaruc-les-Bains sont la 1^{ère} station thermale de France depuis 2015. Et Sète demeure le 1^{er} port de pêche français, ainsi que le 1^{er} port de commerce et de croisière de Méditerranée. Sur ce territoire qui séduit, notamment pour sa culture et son art de vivre spécifiques, 2 millions de touristes viennent chaque année découvrir un patrimoine naturel, culturel, historique et gastronomique singuliers.

Et l'attractivité du territoire de Thau se renforçant toujours plus, un partenariat a été créé avec l'aéroport de Béziers Cap d'Agde pour inviter leurs 250.000 passagers à venir découvrir les richesses de notre terroir.

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOPÔLE

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1/ Développement économique
- 2/ Aménagement de l'espace communautaire
- 3/ Équilibre social de l'habitat
- 4/ Politique de la ville
- 5/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- 6/ Création, aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage
- 7/ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 8/ Eau
- 9/ Assainissement des eaux usées
- 10/ Gestion des eaux pluviales urbaines

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- 1/ La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- 2/ La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- 3/ La création ou l'aménagement, l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- 4/ Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante : participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- 5/ Soutien aux structures d'insertion économique et sociale, gestion du dispositif « atelier de pédagogie personnalisée » (APP).

6/ Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de la communauté d'agglomération.

7/ Diagnostics et fouilles archéologiques préventives.
8/ Mise en place et gestion d'un service d'enlèvement et gardiennage des véhicules.

9/ Soutien par un fonds d'intervention aux sportifs de haut niveau pratiquant un sport individuel.

10/ Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public de transports urbains.

11/ Capture des animaux dangereux ou errants et gestion d'une fourrière animale.

12/ Collecte et traitement des déchets banals et professionnels et des déchets conchylicoles.

13/ Enseignement de la musique et de l'art dramatique au sein des équipements communautaires.

14/ Protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels listés dans la délibération n°2018-235 du 20 décembre 2018.

15/ Etude, gestion et travaux nécessaires à la protection de la nappe Astienne.

16/ Aménagement du Pôle d'échange multimodal.

17/ Soutien à l'organisation du Festival de Thau.

18/ Gestion d'une brigade de police rurale.

19/ Animation et études d'intérêt général dans le cadre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), telles que visées par l'article L211-7 du Code de l'Environnement

20/ Soutien, par un fonds d'intervention, aux clubs sportifs de haut niveau et aux manifestations sportives d'envergure nationale, internationale et à rayonnement intercommunal.

21/ Coordination de la Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC).

INTRODUCTION

LES ÉLUS ET LA DÉMOCRATIE COMMUNAUTAIRE

Le fonctionnement politique de Sète agglomération méditerranéenne repose sur deux organes délibérants (le Conseil et le Bureau) et sur un organe exécutif (le Président et les Vice-présidents). Les Commissions jouent un rôle consultatif et participent aux travaux préparatoires des décisions.



✓ Membres à voix consultatives : Comptable public, représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, un représentant du service compétent, éventuellement des personnes compétentes invitées par le Président.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les commissions sont composées de conseillers communautaires et municipaux et présidées par un vice-président. Définies autour des compétences de Sète agglomération méditerranéenne, les commissions sont chargées de préparer et débattre des projets et dossiers qui relèvent de leur compétence. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil ou au Bureau communautaire pour décision. Lieux de débats et de propositions, les commissions ont un rôle consultatif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 50 ÉLUS

Il délibère sur les décisions liées aux grands enjeux de la politique communautaire. Il élit le Président et les Vice-présidents.

LE BUREAU

Cet organe délibérant restreint décide des affaires courantes par délégation du Conseil communautaire.

LE PRÉSIDENT

Il préside le Conseil et le Bureau. Il prépare et exécute les décisions du Conseil, dirige les services administratifs, nomme le personnel par arrêté et représente l'agglomération dans la vie civile.

LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

Elle procède à l'ouverture des candidatures. Elle établit un rapport présentant la liste des entreprises, puis elle examine les offres.

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La CAO est l'organe de décision en matière de marchés publics au sein de l'agglomération. Elle ouvre les offres et attribue les marchés. Le choix est ensuite entériné par le Bureau ou le Conseil Communautaire.

✓ Composition : Le Président ou son représentant, 5 membres titulaires, 5 membres suppléants.

LES ORGANES DE CONCERTATION ET D'INFORMATION DES CITOYENS

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Elle est composée de 20 membres dont le Président ou son représentant, de 16 élus du Conseil communautaire (8 titulaires et 8 suppléants) et de 4 membres désignés et représentatifs d'associations locales d'usagers. Elle examine le rapport produit annuellement par les délégataires de services publics ainsi que les rapports sur le prix et la qualité des services publics délégués. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)

C'est une instance de concertation qui assure l'information du public relative aux effets des activités de l'Usine de Valorisation Énergétique sur la santé et l'environnement, en favorisant le dialogue entre la population (représentée par ses élus et des membres d'associations), l'administration et l'exploitant du site.



Le Conseil communautaire de l'agglomération compte

50 élus du territoire...

**Le Conseil
communautaire
délibère sur les
décisions liées
aux grands
enjeux de la
politique
communautaire.**

Balaruc-le-Vieux : Norbert Chaplin (maire).

Balaruc-les-Bains : Gérard Canovas (maire),
Geneviève Feuillassier, Angel Fernandez.

Bouzigues : Cédric Raja (maire).

Frontignan : Michel Arrouy (maire), Kelvine
Gouvernayre, Loïc Llinarès, Nathalie Glaude,
Max Savy, Sophie Cwick, Frédéric Aloy, Gé-
rard Prato, Dominique Patte.

Gigean : Marcel Stoecklin (maire), Muriel
Bricco.

Marseillan : Yves Michel (maire), Marie-
Christine Fabre de Roussac, Johann Grosso.

Mèze : Thierry Baeza (maire), Eve Gimenez
Silva, Josépha Garcia et Marcel Graine.

Mireval : Christophe Durand (maire).

Montbazin : Josian Ribes (maire).

Loupian : Alain Vidal (maire).

Poussan : Florence Sanchez (maire), Bruno
Vandermeersch.

Sète : François Commeinhes (maire), Joliette
Coste, Jean-Guy Majourel, Anaïs Veyrat,
Vincent Sabatier, Jocelyne Gizardin, Hervé
Merz, Laurence Magne, Romain Ferrara,
Jeanne Corporon, Patrick André, Corinne
Paraire-Azaïs, François Escarguel, Myriam
Reynaud, Véronique Calueba, Sébastien
Denaja, Laura Seguin, Philippe Carabasse,
Sébastien Pacull.

Vic-la-Gardiole : Magali Ferrier (maire).

Villeveyrac : Michel Garcia.

... dont 15 vice-présidents

Jean-Guy MAJOUREL (Sète) : 1er Vice-président, Dé-
veloppement économique, accueil et relations aux entre-
prises et urbanisme à vocation commerciale et commerce
local, thermalisme.

Loïc LINARES (Frontignan) : 2e Vice-président,
Transition écologique et aménagement durable du
territoire : planification urbaine, schéma de cohé-
rence territoriale; Plan climat énergie territorial, éner-
gies renouvelables, qualité de l'air et lutte contre les
nuisances sonores; prévention des risques majeurs

Thierry BAEZA (Mèze) : 3e Vice-président, Grands tra-
vaux et équipements structurants, gestion du patrimoine
immobilier et voiries et réseaux

Yves MICHEL (Marseillan) : 4e Vice-président, Grand
et petit cycle de l'eau, eaux pluviales urbaines, assainis-
sement des eaux usées, eau potable, activités de pêches
et de conchyliculture.

**Gérard CANOVAS (Balaruc-les-Bains) : 5e Vice-pré-
sident**, Politique du logement et opérations de dévelop-
pement urbain à vocation d'habitat; gestion des aires
d'accueil et terrains familiaux locatifs des gens du voyage.

Marcel STOECKLIN (Gigean) : 6e Vice-président, Fi-
nances et préparation et suivi des budgets, pacte finan-
cier et fiscal et évaluation des politiques publiques.

Florence SANCHEZ (Poussan) : 7e Vice-présidente,
Technologies innovantes et économie numérique, e-ad-
ministration, protection et valorisation des données; ma-
nifestations et événementiel, rayonnement et attractivité
du territoire; relations avec le conseil de développement.

Michel GARCIA (Villeveyrac) : 8e Vice-président, Ac-
tivités agricoles et viticoles, agriculture durable, gestion

des espaces naturels, agricoles et lagunaires.

Christophe DURAND (Mireval) : 9e Vice-président,
Rayonnement culturel et développement de l'enseigne-
ment artistique dans les équipements communautaires,
lecture publique et spectacle vivant.

**Magali FERRIER (Vic-la-Gardiole) : 10e Vice-prési-
dente**, Sport, relations avec les clubs et soutien aux
pratique sportives et sport de haut niveau, équipements
sportifs communautaires.

Josian RIBES (Montbazin) : 11e Vice-président, Eco-
nomie sociale et solidaire et participation citoyenne; co-
hésion sociale, égalité hommes-femmes et lutte contre
les discriminations; sensibilisation à l'environnement et
préservation de la biodiversité.

**Norbert CHAPLIN (Balaruc-le-Vieux) : 12e Vice-pré-
sident**, Politique de transport public et nouvelles mobi-
lités, aménagement des infrastructures, développement
des circulations douces, voiries et stationnement d'intérêt
communautaire, accessibilités et handicap.

Alain VIDAL (Loupian) : 13e Vice-président, Politiques
contractuelles de coopération, relations avec les com-
munes et collectivités et affaires européennes, évolution
des compétences, suivi du processus de mutualisation.

Cédric RAJA (Bouzigues) : 14e Vice-président, Poli-
tique culturelle de valorisation du patrimoine dans les mu-
sées et équipements communautaires.

Laurence MAGNE (Sète) : 15e Vice-président, Econo-
mie circulaire et collecte, traitement et valorisation des
déchets; développement de l'enseignement supérieur,
formation et insertion professionnelle, innovation et re-
cherche.

LES 50 ÉLUS DU TERRITOIRE

P PRÉSIDENT

VP VICE-PRÉSIDENT(E)

**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
DU GROUPE THAU ENSEMBLE**

**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
DU GROUPE DIVERS DROITES**



THIERRY
BAËZA



EVE
GIMENEZ-SILVA



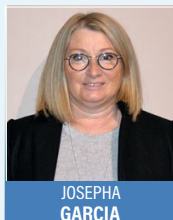
ALAIN
VIDAL



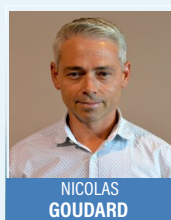
MICHEL
GARCIA



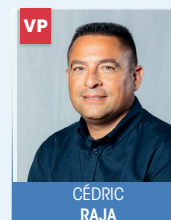
MARCEL
GRAINE



JOSEPHA
GARCIA



NICOLAS
GOUDARD



CÉDRIC
RAJA



YVES
MICHEL



MARIE-CHRISTINE
FABRE DE ROUSSAC



JOHANN
GROSSO



FRANÇOIS
COMMINHES



JOLIETTE
COSTE



JEAN-GUY
MAJOUREL



ANAÏS
VEYRAT



VINCENT
SABATIER



JOCELYNE
GIZARDIN



HERVÉ
MERZ



LAURENCE
MAGNE



PATRICK
ANDRÉ



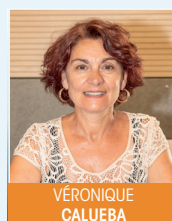
CORINNE
PARAIRE-AZAÏS



FRANÇOIS
ESCARGUEL



MYRIAM
REYNAUD



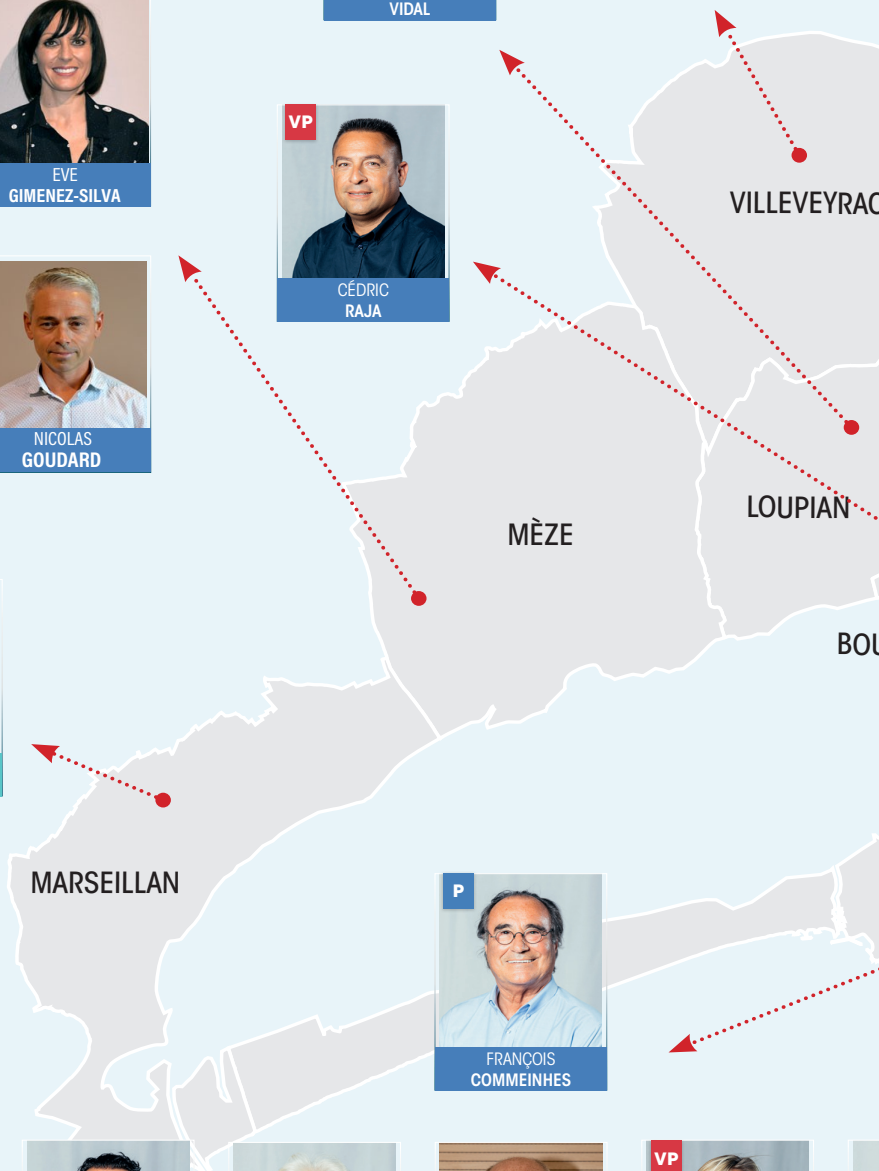
VÉRONIQUE
CALUEBA

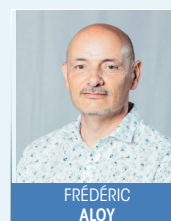
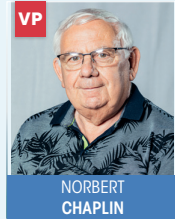
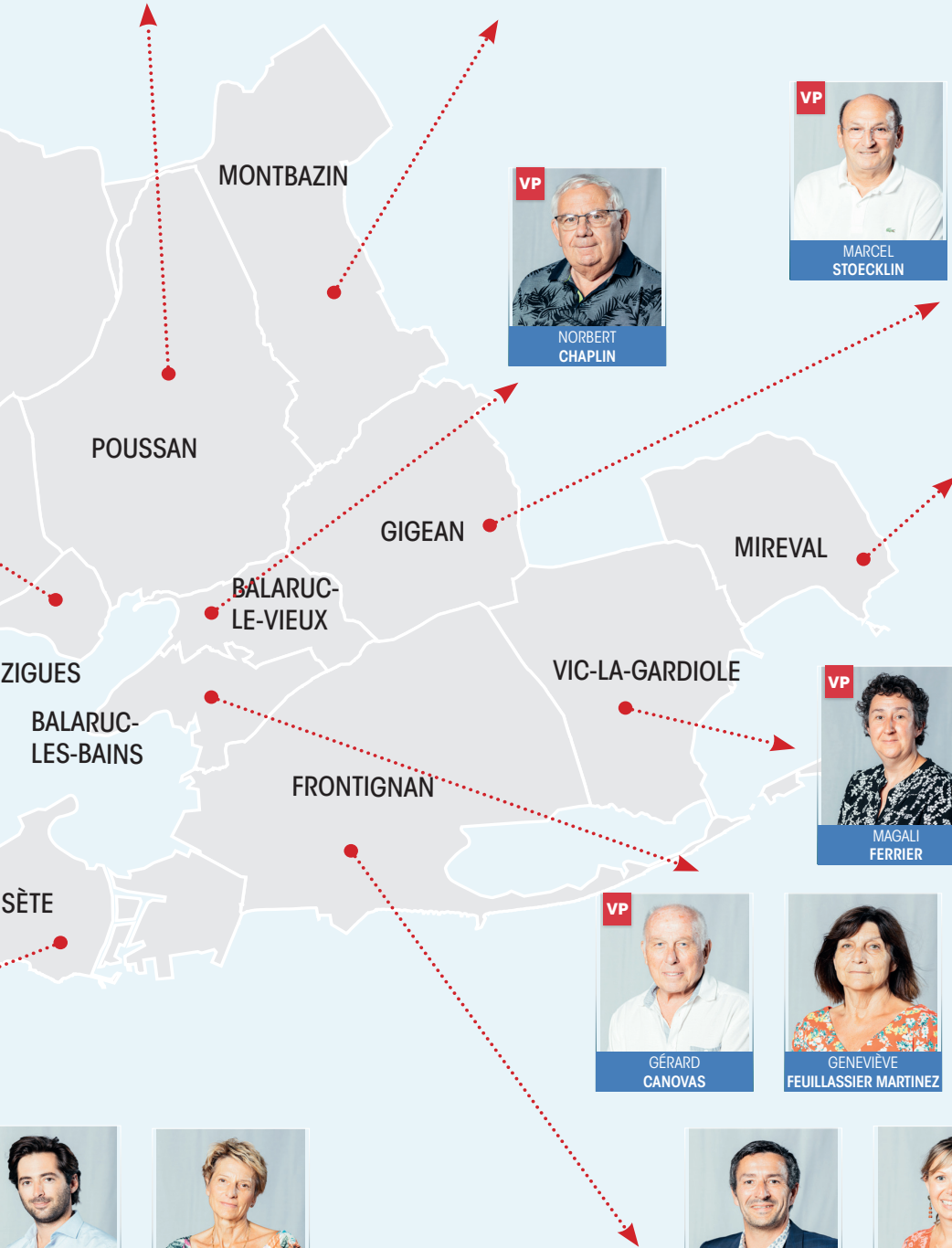


SÉBASTIEN
DENAJA



LAURA
SEGUIN





LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Un engagement citoyen pour le territoire



Le Conseil de développement de Sète agglomération Méditerranée (Codev) est une instance de démocratie participative qui joue un rôle de prospection, aux côtés des élus et apporte un regard innovant pour relever les défis environnementaux, sociétaux, économiques et sociaux qui sont ceux du territoire de Thau.

Composé de 120 membres bénévoles issus de la société civile des 14 communes du territoire, le Conseil de développement imagine le territoire de demain, à horizon 2040. Il remplit une mission consultative auprès des élus communautaires, en rendant des avis sur saisine ou des contributions sur auto-saisine. En 2022, quatre groupes de travail se sont structurés pour poser les bases des travaux de chacun d'eux, avec comme socle commun la volonté d'interagir et d'apporter une vision prospective, indispensable à la construction de politiques publiques adaptées aux attentes et aux pratiques des habitants du territoire.

► **Le groupe 1 « Gouvernance et relations aux territoires »** a rédigé un projet de charte de la participation citoyenne qui permet de définir une méthode pour associer directement les citoyens à l'élaboration de projets les concernant. Il s'interrogera aussi sur la manière d'ouvrir des dialogues avec les territoires voisins pour élargir des horizons communs, à l'heure où les bouleversements se multiplient dans de nombreux domaines.

► **Le groupe 2 « Accueil de l'innovation et des entreprises »** a auditionné des experts, des acteurs économiques pour structurer une contribution sur les attentes mutuelles entre l'agglomération et les entreprises. Comment renforcer les liens et promouvoir

l'attractivité du territoire par le prisme de l'innovation est la question essentielle à laquelle le groupe s'attache de répondre.

► **Le groupe 3 « Epanouissement personnel et collectif »** a choisi, pour plus d'efficacité, de se diviser en 3 cellules : culture, alimentation, sport/bien-être.

o Culture: Après avoir réalisé un recensement des projets « culture » dans les 14 communes et participé activement à la création d'une carte interactive, le groupe est engagé sur le projet culturel de territoire mis en place par l'agglomération.

o Alimentation : Le groupe éveille les consciences en participant au Plan Alimentaire Territorial, en organisant des débats avec le Conseil National de l'Alimentation autour de la précarité alimentaire, en élaborant une méthode pour garantir l'accès à une alimentation saine, locale, abordable pour les habitants du territoire.

o Sport : Placer le sport, le bien-être au cœur des valeurs collectives et favoriser leur développement sont les approches privilégiées du groupe. Penser le thermalisme de demain par des biais innovants et durables constitue aussi un axe de réflexion pour ce groupe.

► **Le groupe 4 « Territoire de demain »** s'est consacré aux nouvelles énergies, plus particulièrement l'hydrogène, la mobilité sur le territoire, l'habitat et l'urbanisme et le respect de l'environnement comme base commune.

Les projets hors groupes de travail :

Des ateliers de prospectives ont été organisés avec de nombreux experts pour définir quels pourraient être les contours de notre territoire à horizon 2050.

Lors de l'assemblée plénière d'automne, le Codev a été saisi par les élus communautaires sur 3 sujets sur lesquels il émettra des avis argumentés : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les mobilités et le devenir du site Lafarge.

Plusieurs conférences thématiques ont eu lieu autour de l'urbanisme participatif, des projets culturels de territoire, de l'énergie. Ces conférences permettent à chacun de monter en compétence sur des sujets précis et participent ainsi aux arguments avancés dans les avis et contributions du Conseil de développement.

La coordination nationale des Conseils de développement

Le Codev de Sète participe toujours activement aux travaux menés au niveau national. Le Président du Codev de Sète a été nommé co-président de la coordination nationale. Le Codev est engagé au sein de deux ateliers, l'un sur l'alimentation et l'agriculture, l'autre sur l'eau. Il a également apporté son expertise lors d'une séance de travail au Conseil Economique et Social de Paris, en présence d'Olivier Véran, Ministre chargé du Renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement.

La coordination régionale et le réseau local des Conseils de développement

Le Codev de Sète a impulsé la formation de la Coordination régionale des Codev d'Occitanie dont la co-présidence est assurée par les Présidents de Carcassonne et de Sète. Les travaux entrepris autour de la thématique « Le Citoyen d'Occitanie en 2050 » avec la trentaine de Conseils de développement que compte la coordination. Il sera ici question de remettre en perspectives les missions autour des domaines de la cohésion sociale, de la mobilité, de l'innovation économique et de la transition écologique.

A l'initiative du Codev de Sète, un réseau local à l'échelle du bassin de vie montpelliérain a été créé. L'objectif est ici de créer des liens entre territoires autour de thématiques communes comme le soutien à la candidature de « Capitale Européenne de la Culture ».



Photo : Bruno Arbouet, Président du CODEV

LE SERVICE DU PROTOCOLE

Le service Protocole permet d'assurer dans le cadre de la **mise en œuvre des manifestations et relations protocolaires**, un niveau de prestations similaire quelle que soit la thématique.

Opérationnel depuis le 1er décembre 2018, le protocole est rattaché au Cabinet du Président, sous l'autorité du directeur de cabinet. Le service se compose d'une responsable et d'un assistant, renforcé par une équipe de 2 agents techniques du service des moyens généraux, pour la partie manutention.

Ses missions :

- organiser, piloter et coordonner le volet protocolaire des différentes manifestations
- assurer les relations avec les différentes autorités et les partenaires institutionnels
- accompagner et conseiller les collectivités du territoire en matière de protocole (rédaction du carton d'invitation, déroulement de la manifestation, ordre des prises de parole, etc...)
- élaborer et valider les cartons d'invitation
- identifier des contacts cibles à inviter à des événements
- envoyer des invitations personnalisées et multicanaux (mailing, courrier) et gérer les retours
- proposer les déroulés des manifestations, l'ordre de préséances des prises de paroles
- organiser les placements protocolaires lors des manifestations
- gérer l'aménagement des salles
- concevoir, alimenter et gérer le fichier protocolaire (précieux annuaire des contacts et partenaires avec qui la collectivité collabore et qui participent à la vie des communes et à son développement)
- gérer les outils de relations publiques et de protocole (oriflammes, roll up, drapeaux, pupitre, sono, micro, cavaliers, badges...)
- passer les commandes auprès des prestataires de service
- valider les menus des cocktails, buffet, réception
- gérer la demande de cadeaux publicitaires

Chiffres clés de l'année 2022

- 45 réalisations et validation de cartons d'invitation
- 21 conseils communautaires, bureaux communautaires et conférences des maires
- 24 inaugurations
- 1 pose de 1ère pierre
- 11 signatures de convention, contrat, charte, bail, etc.
- 8 conférences de presse
- 37 réceptions, buffets, accueils café
- 2 séminaire et formation pour les élus
- 1 forum
- 4 festivals
- 29 vernissages/expositions
- 9 visites de chantier
- 17 marchés de producteurs
- 4 fêtes spécifiques (anguille, vendanges...)

01

LA GESTION DU TERRITOIRE

LES FINANCES

Le budget communautaire permet la mise en œuvre des compétences transférées par des communes à Sète agglomération méditerranéenne.

Le budget 2022 de Sète agglomération méditerranéenne est composé d'un budget principal, de plusieurs budgets annexes : Assainissement, Eaux, Transports, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), Collecte des déchets, d'un budget à autonomie financière pour la Valorisation des Déchets Professionnels, le Photovoltaïque et les Fouilles Archéologiques.

Le Compte Administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année 2022 :



Les produits encaissés sur la fiscalité directe se sont élevés globalement à

37,1 M€

Les diverses contributions payées par les ménages représentent 9,5 M€, soit 5,2 M€ pour la Taxe d'habitation et 4,3 M€ pour les Taxes foncières.

	Réalisation de l'année en K€		Résultats cumulés (en K€)
	Dépenses	Recettes	
Budget principal	107.949	113.311	6.522
Budget transports	19.357	19.033	113
Budget assainissement	14.669	14.099	1.608
Budget SPANC	15	37	10
Budget eau potable	6.824	8.098	1.364
Budget collecte des déchets	29.427	31.095	1.775
Budget Valorisation des déchets professionnels	3.100	3.942	1.959
Budget fouilles archéologiques	296	177	124
Budget Photovoltaïque	58	52	176
TOTAL	181.694	189.844	13.652

LES RECETTES

Pour développer la politique communautaire, SAM dispose notamment des ressources financières suivantes :

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Les produits encaissés par SAM sur la fiscalité directe se sont élevés globalement à 37,1 M€.

Les diverses contributions payées par les ménages représentent 9,5 M€, respectivement 5,2 M€ pour la Taxe d'habitation et 4,3 M€ pour la Taxe foncière sur le foncier Bâti et Non bâti.

Les contributions acquittées par les entreprises s'élèvent à 19,3 M€, soit 12,6 M€ au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), 4,9 M€ pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, 1,2 M€ pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), et 0,60 M€ pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Les compensations versées par l'Etat sur ces impôts se sont élevées cette année à 3,2 M€.

Le budget Collecte des déchets ayant été créé en 2021, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) lui est désormais affectée pour un montant de 24,8 M€ en 2022.

Enfin, le produit fiscal de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations), qui est payée par les ménages et par les entreprises, a été de 3,5 M€.

LES PRODUITS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Ils sont constitués essentiellement par la redevance d'assainissement, la prime d'épuration et la participation forfaitaire pour l'assainissement collectif. Le produit s'est élevé à 5,1 M€ en 2022.

LES PRODUITS DU SERVICE DE L'EAU

La compétence eau ayant été transférée au 1er janvier 2021, les recettes sont constituées essentiellement par les facturations aux usagers de l'eau par la régie de l'eau de Mèze et de versements de l'eau d'Issanka. Le produit s'est élevé à 5,8 M€ en 2022.

LES DOTATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT

Les principaux concours de l'État se traduisent :

- ✓ Par le versement d'une Dotation d'Intercommunalité calculée notamment en fonction de l'intégration fiscale du groupement et de son potentiel financier. Cette recette était de 2.8 M€ en 2022, soit 18,84 €/habitant.
- ✓ Par le versement d'une Dotation de Compensation qui correspond à l'ancienne compensation "part salaires" qui s'élève pour 2022 à 5,05 M€.

LE VERSEMENT TRANSPORT

Cette contribution constitue la participation des employeurs, de plus de 11 salariés, au financement des transports en commun. Son produit s'est élevé à 9,1 M€ en 2022 pour Sète agglomération méditerranéenne et a permis de financer 55 % du coût des dépenses réelles de la section de fonctionnement du service transport.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Cette taxe est destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers, engagés par SAM dans le cadre de cette compétence.

En 2022, le produit de cette taxe s'est élevé à 24,8 M€.

Le dispositif fiscal lié à la gestion des déchets ménagers a été complété depuis 2012 par l'instauration d'une redevance spéciale, perçue auprès des professionnels, pour un produit de 1,2 M€ en 2022.

EN CHIFFRES

- ✓ Saisie de mandats : 77.418 pour SAM, 41.429 pour la Ville de Sète, 14.659 pour Marseillan, 9.868 pour Poussan, 3.615 pour Bouzigues, 1.280 pour le SMBT et 68 pour le Syndicat Mixte de la Gardiole, soit 148.337 mandats et titres sur l'ensemble des collectivités mutualisées.
- ✓ Nombre de budgets : 9 pour SAM, 5 pour Sète, 5 à Marseillan, 2 à Poussan, 3 à Bouzigues, 1 au SMBT et 1 au Syndicat Mixte de la Gardiole soit 26 budgets pour l'ensemble des collectivités mutualisées.

Section de fonctionnement (flux réels)	
Dépenses réelles	111.868 K€
Recettes réelles (y compris résultat antérieur)	150.299 K€

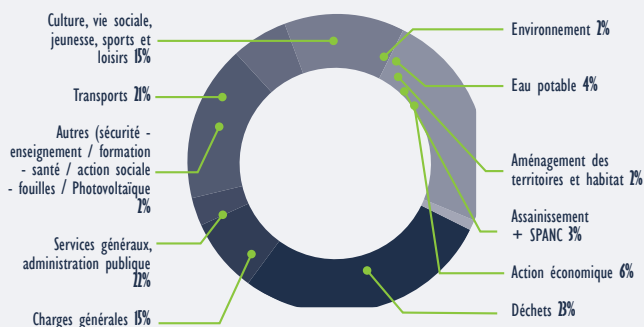
Section d'investissement	
Dépenses réelles	59.372 K€
Recettes réelles	35.114 K€

RÉSULTATS D'EXÉCUTION

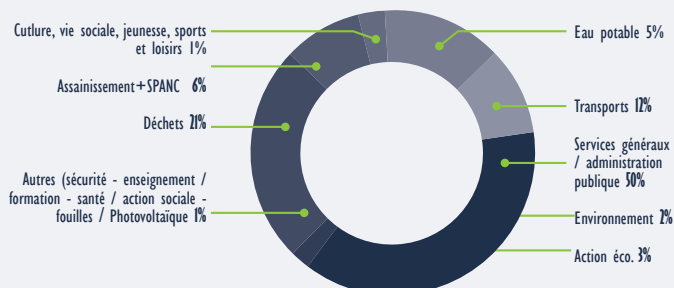
Compte Administratif agrégé 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles en 2022

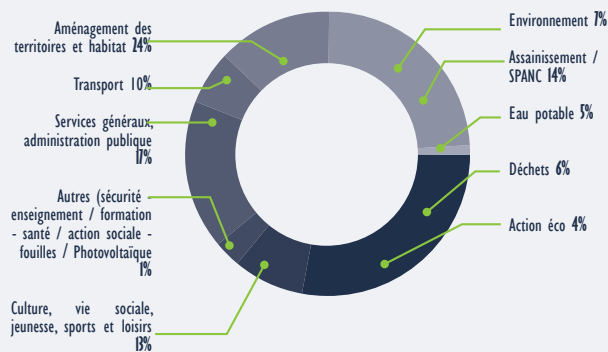


Recettes réelles en 2022

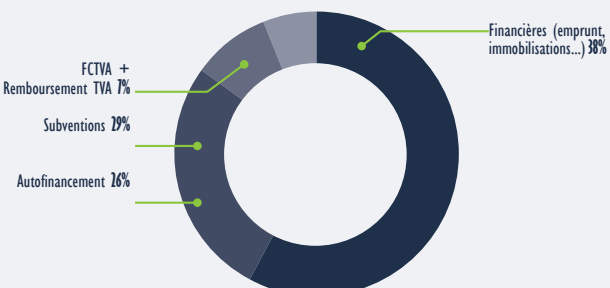


INVESTISSEMENT

Dépenses réelles en 2022



Recettes réelles en 2022



LA GESTION DU TERRITOIRE

Compétences de l'agglomération Dépenses d'investissements par commune	SAM	BALARUC- LE-VIEUX	BALARUC- LES-BAINS	BOUZIGUES	FRONTIGNAN	GIGEAN	LOUPIAN	MA
Aides aux entreprises							53.140	
Aménagement et voiries intercommunales		604.055	1.094.101		13.356	5.869.067		
Constructions et travaux bat sportifs	10.180				111.605	5.869.067		
Constructions et travaux bat culturels			278.818		11.292			
Contrat de gestion intégrée							190.106	
Eaux pluviales			36.174	107.636	192.716	2.040	230.470	24
Équipement services SAM	455.440		5.921		30.320	19.092	1.867	
Travaux renouvel./réhabilitation réseaux	6.790	14.203	70.901	547	82.708	527.658	8.423	74
Études et tvx extension réseaux assainis.								1
GEMAPI		5.520			805.876		53.378	8
Genie civil electromecanique équipements								
Installations de traitement et déchetteries	119.400		235	19.682	4.300			
Mobilier divers - conteneurs déchets	141.961	9.622	45.361	7.975	98.558	22.692	9.829	8
Mobilité durable	69.917							
Opérations d'aménagement ZAC		353.412	6.720		33.275			
Patrimoine et archéo préventive (études)	22.000							
pépinière et hôtel d'entreprises	41.430							
Station d'épuration eaux usées					1.395		2.835	5
Trait. et val. déchets des professionnels								
Travaux Espaces naturels		49.512	129.068		30.152	60.980	57.517	
Travaux études et aménagements divers	57.631				53.401	49.271		44
Travaux réseau eau potable								
Tvx et acquisition matériel routier et maritime	763.216		16.423		43.002			
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	1.688.264	1.036.325	1.683.723	135.840	1.511.956	6.550.801	618.349	1.2

INDICATEURS FINANCIERS

Budget M57 Principal

Situation financière CA 2022	
Épargne brute	16.330
Épargne nette	12.330
Anuité de la dette	4.842
En cours de la dette au 31/12/22	72.329
Ratio de désendettement	4,4

Budget M57 Collecte des déchets

Situation financière CA 2022	
Épargne brute	2.052
Épargne nette	1.550
Anuité de la dette	649
En cours de la dette au 31/12/22	4.733
Ratio de désendettement	2,3

Le tableau central retrace par commune les montants des dépenses d'équipements, et donc d'investissement, portés par l'agglomération (tous budgets confondus) et localisés sur les communes de son territoire.

Ainsi, par exemple, les budgets de SAM ont contribué à hauteur de 2,08 M€ sur la commune de Mèze, dont 391.733 € sur des études et travaux de renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement.

La colonne SAM regroupe les investissements qui mutualisés, ne peuvent être affectés à un territoire précis. Ex : acquisition de matériels roulants (bus, camions poubelles), acquisition de matériels pour le fonctionnement des services, etc.

RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2022

ORSEILLAN	MÈZE	MIREVAL	MONTBAZIN	POUSSAN	SÈTE	VIC-LA-GARDIOLE	VILLEVEYRAC	TOTAL
							53.140	106.279
					385.224			2.096.737
					59.108			6.050.259
6.638	14.084				812.221			1.132.639
	34.246				646.612			870.563
6.042	6.723	1.752	13.392	7.315	32.128	40.476	77.251	994.384
616	8.244				228.743	1.450	8.450	760.411
1.623	391.733	17.804	547	35.897	422.020	62.613	71.333	2.454.802
5.000				296.624				311.624
3.648	258.535	1.380	157.956	6.600	789.024	63.214		2.225.131
	142.644				14.474			157.118
290	7.063		31.711		324.921		252.974	760.576
7.116	58.677	11.835	12.915	25.645	193.284	13.687	59.003	798.158
								69.917
					566.312			959.719
								22.000
					965.760			1.007.190
0.028	14.080	46.893	6.746		96.400	132.115	2.447.987	2.753.479
					457.759		13.750	471.509
		7.858	3.433	5.363		7.858		351.941
700	680.498				453.749	20.160	92.944	1.452.355
	459.687				757.562			1.217.249
	3.375		17.320	17.896	219.388		37.526	1.118.146
26.701	2.079.588	87.253	244.020	395.339	7.424.287	341.573	3.114.628	28.141.906

Budget M49 Assainissement

Situation financière CA 2022	
Épargne brute	2.968
Épargne nette	2.152
Anuité de la dette	1.002
En cours de la dette au 31/12/22	11.017
Ratio de désendetttement	3,7

Budget M43 Transport

Situation financière CA 2022	
Épargne brute	1.061
Épargne nette	706
Anuité de la dette	417
En cours de la dette au 31/12/22	4.560
Ratio de désendetttement	4,3

Les chiffres de ce tableau sont exprimés en K€.

LA COMMANDE PUBLIQUE

La prise en compte de l'environnemental dans la Commande Publique, un nouveau défi à relever !

Dans le cadre du chantier 7 « collectivités exemplaires » (orientation 14 du plan climat-air-énergie territorial (**PCAET**) du dispositif Contrat d'Objectif Territorial 2023-2025 (**COT**) porté par l'ADEME, figure l'action 7.6 relative au développement d'une politique d'achat et de commande publique responsable. Cette action se décline comme suit :

- Formalisation d'une stratégie achat publique durable avec identification des priorités traduites dans une délibération et des directives générales cadres > Réalisation d'un SPASER
- Accompagnement des entreprises locales autour des évolutions réglementaires
- Formation à l'achat durable des services acheteurs et des gestionnaires de la Direction Commande Publique
- Identification d'un référent interne par direction et formation des services opérationnels sur des clauses types à intégrer par type de marché, évolution des outils internes, note de service...
- Expérimenter l'introduction de clauses environnementales au fur et à mesure
- Suivi et évaluation de la démarche COT : évolution du logiciel de suivi et suivi annuel des indicateurs COT (nb, % et en E de marchés clausés DD)

Dans le cadre de la **démarche CESAR « Collectif Engagé dans les Stratégies d'Achats Responsables »**, la Direction Commande Publique a été accompagnée sur 2022, par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Améliore Conseil », représentée par Benjamin CHEVALIER, Nicolas KRAWCZYC et Vincent DAGNAS. La Direction Commande Publique avait envisagé cet accompagnement CESAR comme suit :

- Réalisation de la cartographie des achats,
- Définition des axes prioritaires,
- Programmation d'actions de formation.

Un **Comité de Pilotage (COPIL)** dédié au verdissement de la Commande publique a été créé à cet effet. Le 16 décembre 2022, ce COPIL s'est réuni pour la 1ère fois et a décidé de :

- Prévoir un atelier spécifique sur le sujet lors du prochain forum de la commande publique.
- Prévoir une sensibilisation aux achats responsables de la direction générale et du Cabinet.
- Prévoir une formation des agents au volet « environnemental » dans les marchés publics
- **Fixer les familles d'achat à traiter en priorité en matière de verdissement** (sur la base de l'analyse de la nomenclature achats, réalisée avec l'appui de l'AMO) :
- **Familles d'achat supérieures à 1 M€ :**
 - Les travaux de construction
 - Les services de transport

- Les familles Déchets et nettoyage de Voiries matériaux de construction

- Les véhicules à moteur

- **Familles d'achat inférieures à 1 M€ :**

- Entretien espaces verts – Services Agricoles
- Denrées Alimentaires et Services de restauration

PANORAMA DE LA MUTUALISATION SUR 2022

La mutualisation de la Direction Commande Publique correspond à la mise en commun des moyens humains entre Sète agglomération méditerranée, ses communes membres et ses satellites pour la rédaction des marchés publics et contrats concessifs, la gestion de leur procédure de passation et l'assistance dans leur exécution.

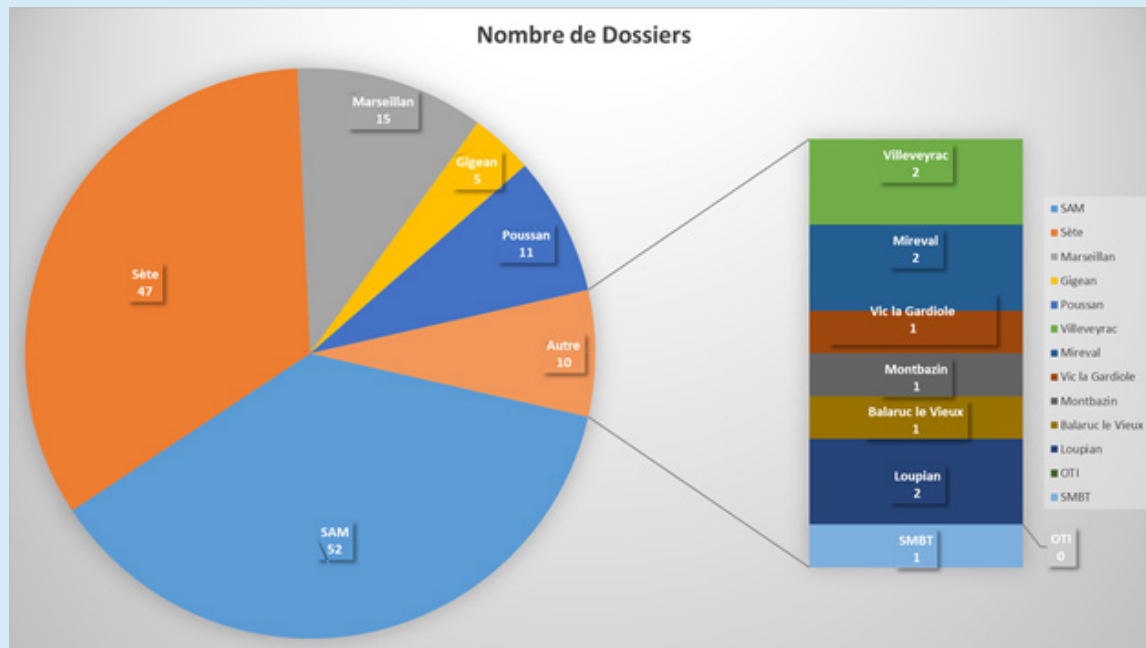
En 2022, Mireval a rejoint : Balaruc le Vieux, Gigean, Loupian, Marseillan, Montbazin, l'Office de Tourisme Intercommunal, Poussan, Sète agglomération méditerranée, Sète, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, Vic-la-Gardiole et Villeveyrac.

Avec la mutualisation de la Direction Commande Publique, SAM a pu :

- d'une part, offrir sur le territoire du bassin de Thau une **commande publique harmonisée** afin de simplifier les démarches des opérateurs économiques du territoire,
- d'autre part, assurer pour les Communes membres et satellites concernés, une **sécurisation juridique et une montée en expertise** sur la fonction support « marchés publics et concession ».



REPARTITION DE L'ACTIVITE EN FONCTION DES STRUCTURES MUTUALISEES



Les projets lancés en 2022

Balaruc-le-Vieux : Travaux de voirie et de réseaux divers (600.000 € HT)

Gigan : Travaux de voirie (1 M€ HT), Requalification de la rue du Bosquet (500.000 € HT), Aménagement du square Capitaine Carles (221.000 € HT)

Marseillan : Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations de voiries (4 M€ HT), Prestations de surveillance des plages sur la commune de Marseillan pour les saisons 2023 à 2026 (640.000 € HT), Souscription de contrats d'assurance (420.000 € HT), Aménagement du Chemin du Caval (340.000 € HT)

Mireval : Travaux d'aménagement de l'avenue Maupas-Gambetta (1.575.000 € HT), Construction d'un poste de Police Municipale (300.000 € HT)

Montbazin : Désimperméabilisation des cours d'école (500.000 € HT)

Poussan : Aménagement de l'avenue de la Gare (370.000 € HT), Extension du Système de Vidéoprotection Urbaine (240.000 € HT), Aménagement de la Rue des Cresses - Aménagements de surface, réfection et extension du réseau pluvial (160.000 € HT)

SAM : Concession Unité de Valorisation Energétique des déchets (142 M€ HT), Prestations de nettoyage de locaux - Bâtiments culturels, sportifs et déchets en groupement de commandes (6,6 M€ HT), location et l'entretien de photocopieurs multifonctions et imprimantes départementales et de copieurs spécifiques à très haut débit en groupement de commandes (4 M€ HT), Aménagement de l'Aire de Loisirs du Pont Levis à Sète (1,2 M€ HT), Suivi-animation de l'OPAH RU Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, lutte contre la précarité énergétique, volet copropriétés dégradées du centre ancien de Sète 2022-2026 (1 M€ HT)

Sète : Concession du Service Public des bains de mer – exploitation des lots de plage (88 M€ HT), Restauration collective (4 M€ HT), Création d'une dalle d'eau

et fontainerie de la place Victor Hugo avec l'artiste Othoniel (500.000 € HT), Restauration de l'orgue de la décennale Saint-Louis (487.000 € HT), Nettoyage mécanisé des plages (400.000 € HT), Aménagement du jardin de l'école des Beaux-Arts (280.000 € HT), Aménagements paysagers du jardin du Sémaphore de la ville de Sète - Tranche 2 (100.000 € HT), Tonte des gazons & Entretien des espaces plantés d'arbustes et de vivaces de la ville de Sète (680.000 € HT).

SMTB : Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Bassin de Thau (90.000 € HT)

Vic-la-Gardiole : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une structure enfance-jeunesse et cantine (212.000 € HT)

Villeveyrac : Restauration collective (720.000 € HT), Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'aménagement d'espaces publics du centre ancien (190.000 € HT)

Loupian : Restauration collective (400.000 € HT)

LES ASSEMBLÉES ET MOYENS GENERAUX



Au service de la vie démocratique de l'agglomération, la mission principale du service Assemblées est de préparer, organiser et assurer le fonctionnement des instances décisionnelles, d'assurer l'accueil physique et téléphonique des administrés et autres usagers, de procéder à la gestion du courrier de SAM et de gérer les archives intercommunales.

326

décisions et délibérations du Conseil et du Bureau communautaires

20 conseils et bureaux ont été organisés

ORGANISATION DES INSTANCES

Le Conseil communautaire, composé de 50 délégués est l'assemblée délibérante de SAM. Au cours de l'exercice 2022, Il s'est réuni 8 fois.

244 délibérations ont été approuvées durant ces séances. Le Bureau communautaire composé du Président, de 15 vice-présidents s'est réuni quant à lui, 10 fois et a pris 82 décisions.

Pour chacune de ces instances, il a été nécessaire :

- de procéder à la validation juridique de chacun des actes et de leurs pièces annexes éventuelles,
- d'établir et de transmettre les ordres du jour,
- de rédiger les comptes rendus et les procès-verbaux,
- de procéder aux formalités d'envoi au contrôle de légalité
- de mettre en œuvre les opérations de publicité et d'affichage des actes administratifs post-séance (alimentation moteur de recherche documentaire, réalisation du recueil des actes administratifs, affichage des comptes rendus de séances).

Soit au total :

- 18 séances de Conseils et Bureaux, soit une moyenne de 1,6 séance par mois (sans compter le mois d'août)
- 18 listes de délibérations / décisions, 18 procès-verbaux,

- pour 326 délibérations et décisions émanant du Conseil et du Bureau communautaire

Par ailleurs au-delà des séances de Conseils et de Bureaux communautaires :

- 364 décisions du Président et 23 arrêtés du Président (hors arrêtés RH) ont été validés par le service Assemblées/

Soit un total général sur l'année 2022 de 713 actes validés et gérés par le service Assemblées.

ACCUEIL PHYSIQUE, TELEPHONIQUE ET GESTION DU COURRIER

✓ 2.940 personnes accueillies en tant qu'usager à l'accueil de SAM

✓ 14.389 personnes orientées dans le cadre des réunions de travail, dans le cadre de 1.385 réunions programmées sur site.

✓ 8.144 appels téléphoniques reçus et orientés par le standard, hors appels internes.

✓ 5.515 courriers arrivés, scannés, enregistrés et diffusés pour traitement par les services concernés

✓ 32.501 courriers affranchis, soit plus de 125 courriers par jours ouvrés.

LES REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS

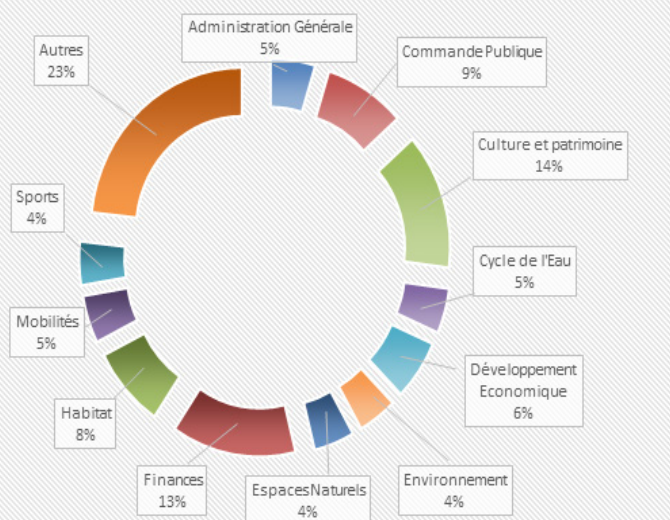
✓ Réforme de la publicité des actes engagée par l'ordonnance du 7 octobre 2021 : dématérialisation de la publicité des actes, suppression du recueil des actes administratifs, modification du formalisme (procès-verbaux) et de la dénomination (liste des délibérations) des documents.

✓ Déploiement du logiciel Webdelib pour les agents utilisateurs,

✓ Elections de Mèze fin 2021 : renouvellement des représentants dans les différentes instances communautaires,

✓ Utilisation de l'outil Idelibre pour l'information aux personnels administratifs internes et externes ainsi que l'outil COMELUS pour l'information aux conseillers municipaux des communes membres.

L'exercice 2022 s'est soldé par une activité toujours soutenue concernant la gestion des assemblées communautaires.



LES ACHATS

La Direction des Achats - Moyens généraux, mutualisée depuis 2016 avec la Ville de Sète, est un service qui a pour objectif de développer une stratégie d'achat pour assurer l'approvisionnement des services au meilleur coût.

Depuis 2016, la Direction des achats transversaux - moyens généraux de SAM est mutualisée avec la Ville de Sète. Son rôle est d'assurer l'approvisionnement des services notamment en mettant en place des achats groupés pour générer des économies d'échelle.

Le partenariat avec les communes du territoire et les services a permis d'augmenter chaque année le nombre de marchés groupés. Depuis 2016, 135 contrats ont été signés. La prise en compte des aspects environnementaux, sociaux, financiers et la préservation de l'économie locale sont des enjeux auxquels sont confrontées nos collectivités. Dans le cadre de ses missions, la Direction des Achats transversaux accorde une attention particulière à la prise en compte de ces paramètres.

ACTION EN FAVEUR DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX

A l'occasion de la passation d'un marché, et notamment pour la définition des besoins cette direction utilise la technique du sourcing pour informer les opérateurs économiques des projets et d'échanger sur l'actualité réglementaire et technique.

C'est l'occasion d'accompagner, dans le respect des principes de la commande publique, les acteurs économiques locaux afin de leur faciliter l'accès à la commande publique.

Cet accompagnement sur le terrain a permis d'accorder cette année 48 % des marchés groupés à des entreprises situées sur le territoire du bassin de Thau grâce également au travail de communication mené auprès de ces acteurs économiques locaux.

- ✓ 19 marchés ont bénéficié à des fournisseurs situés dans le bassin de Thau,
- ✓ 12 marchés ont bénéficié à des fournisseurs situés dans le département de l'Hérault (hors périmètre SAM),
- ✓ 2 marchés ont bénéficié à des fournisseurs situés dans la région (hors périmètre départemental),
- ✓ 6 marchés ont bénéficié à des nationaux.

MARCHES ENVIRONNEMENTALES

Au-delà de la recherche de la performance économique à travers l'achat groupé, des actions en faveur du développement durable ont permis la mise en œuvre des clauses environnementales qui se matérialisent dans le quotidien des agents et de la population.

Par exemple,

- ✓ Les fournitures de bureaux des agents sont à 91% des produits « verts » et (données fournisseurs).
- ✓ Le mobilier utilisé dans les administrations et les écoles est 100% « made in France » afin de réduire l'impact carbone de nos achats.
- ✓ La flotte automobile (véhicule léger) est composée à 25% de véhicules 100% électrique.
- ✓ La Direction des achats transversaux a intégré la notion d'économie circulaire dans ses marchés notamment le groupement de commande de travaux de voirie notifié en mai 2021. Cela a permis de valoriser les entreprises qui privilégient le réemploi des matériaux de démolition de chantiers pour la réalisation de fondation pour les parkings ou la voirie.
- ✓ Le mobilier utilisé dans les administrations et les écoles est fabriqué en moyenne avec 53% de produits recyclés. Ces livraisons se font à l'aide d'un véhicule 100% électrique afin de limiter l'impact sur l'environnement.

ACTION EN FAVEUR DE L'INSERTION

En 2022, SAM, le CFA, le CCAS de Sète, l'OT de Sète et la Ville de Marseillan ont adhéré à un achat groupé de prestations de nettoyage. Ce marché comprenait 20 lots permettant la clause sociale. 1.450 heures par vont bénéficier à des personnes éloignées de l'emploi. Généralement cela débouche vers un CDI.

PRESERVATION DU POUVOIR D'ACHAT DES COLLECTIVITES EN PERIODE D'INFLATION

Pour réaliser des économies d'échelle, il faut massifier ses achats auprès des fournisseurs et négocier des prix remisés par rapport au volume de commandes.

Ces économies d'échelles liés à la volumétrie d'achat permettent de réduire indirectement les surcoûts liés à l'inflation.



135

contrats

signés depuis
2016

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

La Direction « Affaires juridiques – Assurances » constitue un outil d'analyse, de conseils, de veille et d'assistance juridique des services et des élus.

Elle intervient auprès de tous les services, dans l'accompagnement de la réalisation des projets de l'Agglopolé et dans la mise en place et le suivi des montages contractuels complexes.

Dans ce cadre, elle a porté ou contribué à la réalisation de plusieurs projets dont notamment : l'ouverture de la Pépinière d'entreprises Flex, la contractualisation avec le Département pour permettre le démarrage des travaux de la gare routière à Balaruc-le-Vieux, la création d'une entente intercommunale pour la gouvernance du golfe d'Aigues-Mortes entre Montpellier Métropole Méditerranée, le Pays de l'Or, la Communauté de communes Terre de Camargue et SAM, ou encore la finalisation des travaux de la voie verte située site " La faille " à Balaruc-les-Bains, la mise en œuvre du projet urbain partenarial (PUP) nécessaire à l'extension du site industriel de la société Hexis située dans la zone Horizon Sud Frontignan...

L'année 2022 aura également été marquée par l'étude d'une nouvelle prise de compétence permettant de positionner l'intercommunalité dans une démarche prospective et active dans la séquence dite ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui vise à prévenir autant que possible les risques d'incidences négatives de certains projets et documents de planification sur l'environnement.

Enfin, la direction des Affaires juridiques a accompagné la volonté du Président de Sète agglomération méditerranée de lancer une nouvelle phase de contractualisation de mutualisation des services sur la période 2021-2026 avec les 14 communes du territoire. Ainsi, la direction des affaires juri-

diques, service commun à la Ville de Sète, fournit un appui à la demande de 11 autres communes du territoire de l'agglomération. Avec la mutualisation, c'est une équipe de 4 juristes et 2 gestionnaires assurance qui sont mis au service des communes du territoire.

Enfin, le service a procédé à la rédaction d'une cinquantaine de notes d'analyses juridiques et l'examen de plus de 950 actes (délibérations, décisions, contrats, conventions, règlements, actes notariés, PV de mise à disposition etc...). Par ailleurs, le service assure le suivi et la gestion des contentieux.

GESTION DES ASSURANCES ET SINISTRES

La direction des Affaires juridiques gère l'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité à savoir :

- ✓ Le risque automobile,
- ✓ La responsabilité civile (RC),
- ✓ Le dommage aux biens (DAB),
- ✓ Tous risques exposition et instrument de musique,
- ✓ Atteinte à l'environnement.

Elle procède à l'élaboration des marchés nécessaires au renouvellement ou à la souscription de nouvelles polices d'assurance. Dans ce cadre, une procédure a été menée en 2022 pour renouveler pour 5 ans, l'ensemble des contrats d'assurances de SAM.

La direction procède à la déclaration et à la gestion des sinistres, et assure le suivi des expertises.

Il n'y a pas eu de sinistre majeur courant 2022 impactant la collectivité.

950
actes
examinés

LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET L'EUROPE

Au titre des politiques contractuelles que mène SAM, l'année 2022 a été marquée par la poursuite, ainsi que le renouvellement, de plusieurs engagements contractuels.

En ce qui concerne, le **Contrat territorial 2018-2021 avec la Région Occitanie**, la quatrième année opérationnelle et dernière année de cette génération de contrats, a permis de dresser le bilan du partenariat territorial. Par ailleurs, la Région Occitanie a décidé d'engager en mars 2021 la poursuite opérationnelle du Pacte Vert et du Protocole de figuration CPER, de nouveaux principes et orientations pour la **politique contractuelle régionale 2022-2028** avec un objectif de lancement en 2022. Pour ce faire, le territoire de l'Agglopolé a organisé un **Dialogue territorial avec la Région Occitanie le 10 mai 2022**, au cours duquel les élus des deux institutions ont pu échanger sur les grandes lignes de la nouvelle politique contractuelle : un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques et leviers d'action pour les contrats territoriaux tels que la rencontre entre le Projet de Territoire et les orientations et priorités stratégiques et opérationnelles régionales; Des contrats reposant sur l'expérience acquise lors de la 1ère génération de Politiques Territoriales et des enseignements liés à la crise sanitaire, économique et sociale; Des contrats s'inscrivant en déclinaison du PACTE VERT régional. Le Dialogue territorial a été ouvert les démarches d'élaboration du futur Contrat Territorial Occitanie avec les services référents de la Région pour une signature prévue au 1er semestre 2023.

Quant aux relations de l'Etat et des territoires, par circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020, le gouvernement a souhaité instaurer la contractualisation comme le mode de relation privilégié, associés à la territorialisation du plan de relance pour la période 2021 à 2026. A travers le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**, l'Etat accompagnera le territoire au titre de politiques territorialisées de l'Etat. Ainsi, après la signature d'un premier document dénommé le Protocole d'intention suite au Bureau communautaire du 20 mai 2021, le deuxième acte majeur la signature le 7 décembre 2021 du CRTE, l'année 2022 a été formalisé par un **premier Comité de pilotage d'installation du CRTE à l'échelle du territoire le 17 mai 2022**. A cette occasion, a été rappelé que le CRTE représente une programmation territoriale d'investisse-

ments d'ensemble de tous les acteurs du territoire avec l'aide de l'intégration des données des Contrats spécifiques existants, soit près de 852 projets au total (243 actions nouvelles (hors contrats), 377 projets maîtrise d'ouvrage communale; 156 projets maîtrise d'ouvrage Sète agglomération méditerranéenne).

L'un des Contrats spécifiques à intégrer dans le CRTE du territoire est dénommé **«Petites villes de demain» (PVD)**, une déclinaison du Programme Action Cœur de Ville de l'Etat pour les communes de moins de 20.000 habitants. Les communes de Loupian et de Marseillan ont été lauréates du programme. Par délibération du Conseil communautaire du 8 juin 2021, Sète agglomération méditerranéenne a adopté la convention d'adhésion avec les communes et leurs partenaires signée en juillet 2021. Dès la signature, la phase d'élaboration de la future **Convention Opération de Revitalisation du Territoire de Sète agglomération** a été initiée. De nombreux échanges entre les services de SAM et les communes lauréates et les partenaires institutionnels de PVD ont été organisés pour élaborer la Convention et pouvoir la présenter au **Comité Régional d'Engagement de l'Etat en décembre 2022**.

En matière de politique de soutien aux projets structurants des communes membres, dénommée **Fonds de concours**, Sète agglomération méditerranéenne conduit depuis sa création sa politique d'accompagnement financier afin de contribuer à la politique d'investissement des communes. Sur une maquette financière de 10,5 M€ au profit des communes membres pour la période 2021-2026, Sète agglomération méditerranéenne a soutenu en 2022 près de 24 projets pour 1.991.250 € soit 19% de l'enveloppe globale des fonds de concours 2021-2026.

SAM a répondu à un **appel à projets « Plan France Relance Vélo Financement régional d'aménagements cyclables en Occitanie »** et a été lauréate pour le financement du projet « Aménagement d'une voie verte intercommunale au droit de la RD2 entre le pôle d'échanges multimodal à Sète et Balaruc-le-Vieux – Travaux d'aménagement de la tranche 3 - Secteur « PEM à Sète – La Peyrade – Echangeur Clémenceau à Sète » (soit une aide de 600.212 €).



Fonds de concours

10,5 M€ seront investis pour les projets dans les communes par l'Agglomération, pour la période 2021-2026.

50 M€ investis des collectivités locales dans 25 opérations

LES RESSOURCES HUMAINES



713
agents
en 2022

**88% des
agents
exercent
à 100%.**

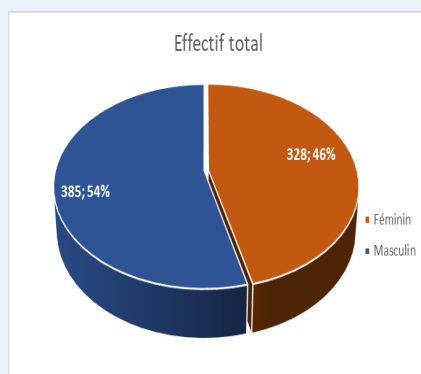
En 2022, la Direction des Ressources Humaines a poursuivi son appui et son expertise auprès des services et des communes membres sur les questions et les actualités RH et en intégrant au sein du service commun des ressources humaines la commune de Vic-La-Gardiole.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

Les principaux dossiers mis en œuvre :

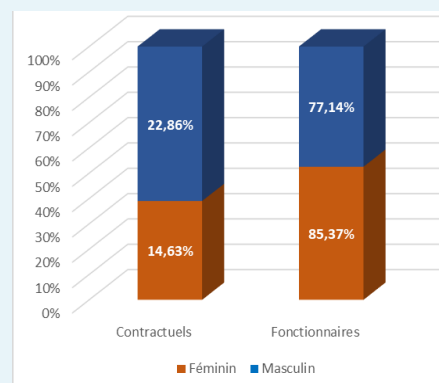
- o Organisation des élections professionnelles (8 décembre 2022)
- o Organisation de l'arbre de Noël des enfants après 2 ans de crise COVID
- o Réévaluation des critères d'attribution de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents éligibles
- o Pérennisation de la carte « cadeau » de fin d'années pour les agents éligibles.
- o Réévaluation des critères et des montants du forfait mobilités durables
- o Refonte des grilles indiciaires au 1er juillet 2022
- o Mise en œuvre des reclassements en catégorie C avec la bonification d'ancienneté au 1er juillet 2022
- o Reclassement de la Catégorie B avec refonte des grilles indiciaires au 1er septembre 2022
- o Poursuite du développement de l'apprentissage (augmentation du volume des recrutements)

DONNEES RESSOURCES HUMAINES



713 agents en 2022 : 328 femmes (46%) et 385 hommes (54%)

On retrouve par ailleurs une répartition, globalement équilibrée des effectifs entre les agents contractuels et fonctionnaires.



Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, le taux de féminisation atteint 66.4% (Source : DGAFP, les chiffres clés de l'égalité professionnelle éd.2020 – données de 2018), avec 56,9% de contractuels.

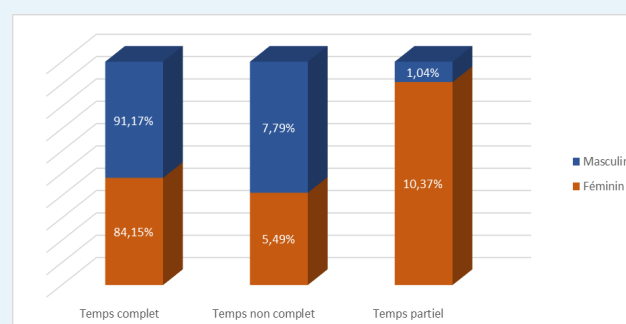
Répartition de l'effectif par filière

Les filières techniques (82%) et police (100%) présentent une forte disparité avec des personnels majoritairement masculin. À la différence des filières administratives (77%) et culturelle (60%) où les femmes sont majoritairement représentées.

Répartition de l'effectif par temps de travail

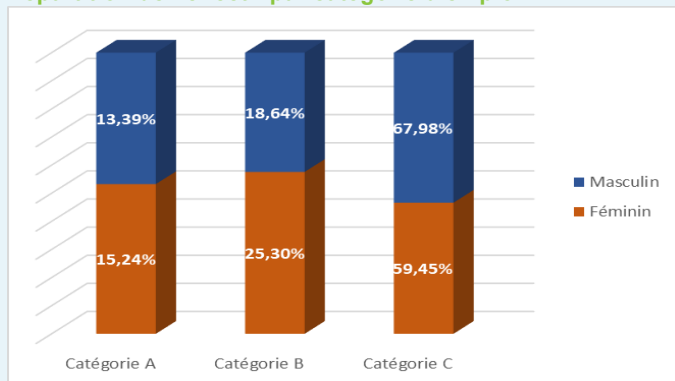
De manière globale, les emplois à temps non complet sont généralement majoritairement occupés par des femmes.

Au sein de la collectivité, on retrouve cette tendance nationale où les hommes ont plus accès à l'emploi à temps complet même si, notamment dans la filière culturelle, les emplois à temps non complet sont également proposés aux femmes comme aux hommes (postes d'enseignants artistique notamment).



S'agissant de l'emploi à temps partiel, ce sont les femmes qui en font très largement la demande et qui en bénéficient, consacrant une partie de leur temps à leur famille (le temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans étant très largement représenté, devant le temps partiel sur convenances, pour élever un enfant ou donner des soins à un ascendant).

Répartition de l'effectif par catégorie d'emploi



Répartition de l'effectif par âge

L'âge moyen au sein de SAM reste globalement équilibré, bien que légèrement en deçà des moyennes nationales au sein de la FPT avec un âge moyen pour les femmes de 46,7 ans et de 47,1 pour les hommes.

Flux de personnel

On constate que pour l'année 2022 (données au 31 décembre), la collectivité a recruté de façon relativement équilibrée, des hommes ou des femmes. Ces données se répètent concernant les départs.

Détail des flux entrants (selon le sexe et le motif) :

Motif d'arrivée	Hommes	Femmes
Recrutement direct	12	1
Mutation	6	13
Transfert - OTI	12	1
Détachement	0	1
TOTAL	30	16

Détail des flux sortants 2022 (selon le sexe et le motif)

Motif de départ	Hommes	Femmes
Fin de CDD	0	2
Mutation (changement collect.)	8	6
Départ à la retraite	16	13
Départ volontaire (rupture conv.)	1	1
Démission	5	1
Total	30	23

Rémunération

En 2022, on constate un écart moyen de rémunération de 125 € entre les hommes et les femmes, avec un écart moyen plus important sur la catégorie A (718 € avec 2936,44 pour les Femmes et 3654,01 € pour les Hommes) et de 123 € sur la catégorie C (avec 1661,51 € pour les Femmes et 1784,89 € pour les Hommes).

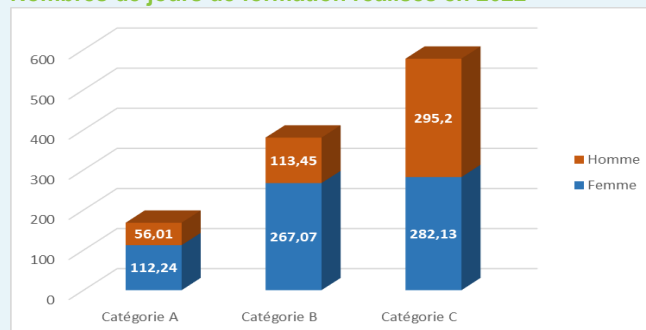
Par contre, sur la catégorie B, ce sont les femmes les mieux rémunérées avec un écart moyen de 136 € (1923,83 € pour les Femmes; 1787,10 € pour les Hommes).

Au niveau national, dans la FPT: en salaire net

Femmes: 1 885 € / Hommes: 2074 € soit une différence de 189€ (les hommes gagnent 9.11% de plus que les femmes). Chez les cadres: Femmes: 3184 € / Hommes: 3 635 € soit une différence de 451 € (les hommes cadres gagnent 11.4% de plus que les femmes cadres)

Source : 2021 Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Nombres de jours de formation réalisés en 2022



Le volume d'activité en 2022 pour la formation est reparti à la hausse après la période COVID qui a fortement impacté ce volet en 2020 et 2021.

En 2022 encore, les femmes sont plus actives sur le volet de la formation que les hommes (souvent expliqué par le fait qu'elle sont plus représentées dans la filière administrative et culturelle notamment qui sont les filières à suivre le plus de formation).

	Hommes	Femmes
Formations de professionnalisation	208,5	256,5
Préparation concours et examens	11	56
Perfectionnement	182,16	163,94
Intégration suite à nomination dans le cadre d'emploi	63	185

LA COMMUNICATION



100

commu-
niqués

ont été envoyés
à la presse

Le service
communication
c'est aussi :
5 procédures
de marché,
212 bons de
commande et
229 factures.

Le magazine
de l'agglo
bimensuel
(6 numéros
par an)
de 32 pages,
est tiré à
72.500
exemplaires.

ÉVÈNEMENTIEL

En 2022, les manifestations agri-touristiques ont continué à ravir les palais des habitants et des touristes : Oursinade en mars, Estivales de Thau tous les jeudis soirs d'été (voir photo), Fête de l'anguille le 1er octobre et Fête des vendanges à Montmartre.

PUBLICATIONS ET PRODUCTION

"Notre agglomère magazine" (bi-mensuel de 28 à 32 pages) est imprimé à 71.500 exemplaires et diffusé dans les boîtes à lettres des habitants des 14 communes du territoire, ainsi que les accueils des 14 mairies et les établissements de l'agglomère (médiathèques, théâtre Molière, musées, jardin antique, piscines, OTI, etc...). Le magazine est également numériquement accessible sur www.agglopoie.fr. 6 numéros par an distribué dans les boîtes à lettres des habitants. 52 revues de presse hebdomadaires ont également été envoyées aux élus.

Tout au long de l'année, le service Communication produit et valorise, via des communiqués de presse (100 en 2022), conférences de presse, affiches, flyers, programmes, inaugurations, les différentes actions portées par l'Agglomère :

- ✓ **Sport** : "Terre de jeux 2024", soutien aux jeunes sportifs de haut niveau, forum Sport santé, activités des piscines, visite de chantier piscine de Gigean
- ✓ **Économie** : croissance bleue, opérations de relance économique, remise de subvention aux commerces, Océan Hackathon
- ✓ **Emploi/Formation** : Campus connecté, forums emploi/formation...
- ✓ **Mobilité** : navettes maritimes estivales, informations réseau des lignes de bus, subventions vélos et trottinettes électriques, consigne à vélos, travaux PEM et GREM, projet de TCSP...
- ✓ **Déchets** : tri, recyclage, collecte, composteurs, espace Don, déchetteries, Noël solidaire...
- ✓ **Environnement** : police de l'eau (brigade bleue), travaux sur les lidos ou les salins de Frontignan, pose de plaques et restitution d'élèves autour du projet " Ici commence la lagune de Thau..."
- ✓ **Culture et Patrimoine** : infos du réseau des médiathèques, actualités des divers établissements patrimoniaux, vernissages et expositions, journées du patrimoine, Thau Games, fouilles...



- ✓ **Politique de la Ville et Habitat** : appel à projet Contrat de Ville, actions du CISPDR, chantiers d'insertion ou d'implication, Journée internationale de la Femme...
- ✓ **Assainissement** : travaux divers sur le réseau, travaux de la STEP, inauguration bassins de rétentions
- ✓ **Développement durable** : Nuits de la thermographique, Plan climat air énergie territorial, Contrat de relance et de transition écologique...
- ✓ **Habitat** : permanences OPAH...
- ✓ **Conseils communautaires**

FAITS MARQUANT DE L'ANNEE 2022 :

- L'inauguration de la pépinière Flex
- L'inauguration de l'espace Don en déchetterie
- L'inauguration des nouveaux locaux de l'APP
- Le lancement de la soirée d'accueil des étudiants sétois
- Le renouvellement de la DSP transport
- La présentation du Comité des élus référents à l'égalité Femmes - Hommes
- La nouvelle Filière de Traitement des eaux usées de la station d'épuration Thau Maritima

SUPPORTS NUMERIQUES

- ✓ 445.869 visiteurs du site www.agglopoie.fr
- ✓ 21 newsletters ont été envoyées à 1.559 abonnés
- ✓ 12.360 abonnés Facebook (page consulté par 521.941 personnes)
- ✓ 2.834 abonnés sur Twitter (82.400 vues)
- ✓ 1.916 abonnés sur Instagram
- ✓ 1.607 abonnés sur LinkedIn



LES SYSTEMES D'INFORMATION

La DSI mutualisée assure la gestion et la mise en œuvre des systèmes d'information de l'Agglopol, de la Ville de Sète, du CCAS de Sète, du SMBT et de la commune de Vic-la-Gardiole.

Ses missions :

- ✓ Développer les systèmes d'information et leurs usages en collaboration avec les services :
 - o Apporter un soutien et un accompagnement aux utilisateurs
 - o Acquérir des progiciels ou concevoir des applications selon les besoins métiers
- ✓ Apporter une vision stratégique des évolutions du SI (Système d'Information)
- ✓ Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information (RH, finances, commande publique, urbanisme, déchets, ...) :
 - o Assurer la cohérence et la conformité du SI
 - o Maintenir les applications informatiques en condition opérationnelle
 - o Mettre à disposition les moyens techniques informatiques, téléphoniques et réseaux
 - o Administrer et sécuriser le système informatique

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022

✓ **Cybersécurité** : réalisation du pack initial sur SAM et sur la ville de Sète dans le cadre du plan France Relance et du volet « cybersécurité » piloté par l'ANSSI, comprenant un audit de sécurité, des actions de sensibilisation et la conception d'un plan de sécurisation sur chaque entité. En augmentation depuis quelques années, les cyberattaques sont de plus en plus sophistiquées et les risques multiples : rupture longue d'activité, coût très élevé de remise en condition opérationnelle, perte de confiance... Face à ce constat, SAM se mobilise pour garantir la sécurité, la disponibilité, la confidentialité et la traçabilité des données. Et au-delà des solutions techniques, c'est aussi un effort pour sensibiliser, former et responsabiliser le personnel qui a été entrepris.

✓ **Evolution de l'architecture des systèmes** : à l'ère de l'e-administration et face à une volumétrie de stockage de données en constante augmentation, la DSI mutualisée avait besoin, d'une part de faire évoluer le système informatique et le réseau de stockage de la ville de Sète, et d'autre part d'homogénéiser son architecture technique avec celle déjà déployée à Sète Agglopol Méditerranée. La DSI a donc fait à nouveau confiance à la technologie « DataCore » pour assurer l'homogénéisation, l'évolutivité et la haute disponibilité de son système d'information. La stratégie de mise en œuvre repose à la fois sur une solution de virtualisation

DataCore pour le réseau de stockage SAN, mais aussi sur la virtualisation des serveurs physiques et la mise en place d'un PRA (Plan de Reprise d'Activité). Cette nouvelle architecture garantit une très haute disponibilité des données.

✓ **Equipements communautaires** : déploiement des aménagements numériques au sein des nouveaux bâtiments communautaires que sont la Pépinière d'entreprises Flex et le Centre Aquatique de la Gardiole à Gigan.

✓ **Télétravail** : déploiement de 103 nouveaux portables dans le cadre du développement du télétravail.

✓ **Marché copieurs** : la DSI a initié un Groupement de Commandes pour la location et l'entretien de photocopieurs multifonctions, d'imprimantes départementales et de copieurs spécifiques à très haut débit. 17 collectivités ont adhéré au groupement : villes de Balaruc-le-Vieux, Sète, Marseillan, Poussan, Vic-la-Gardiole, Gigan, Loupian, Mireval, Balaruc-les-Bains, Mèze, Frontignan, les CCAS de Mèze, Sète et Frontignan, le Port de Frontignan, le SMBT et l'Office de tourisme intercommunal Archipel de Thau Méditerranée.

Le marché a été attribué à Partenaire Bureautique (Canon).

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023

✓ **Intranet** : développement d'un nouvel intranet mutualisé SAM/Ville de Sète avec une nouvelle ergonomie, un nouveau design et mise en exploitation d'une application mobile pour les agents de la collectivité, dédiée aux informations RH, événementielles, notes de service et à l'actualité interne.

✓ **Cybersécurité** : réalisation dans le cadre du dispositif d'accompagnement piloté par l'ANSSI et financé par le plan « France Relance » du pack relais du parcours de cybersécurité visant à mettre en place le plan de sécurisation par l'installation de matériels ou de logiciels complémentaires.

✓ **Dématérialisation** : mise en œuvre de la dématérialisation « Droit des sols », guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Mise en place du parapheur électronique « iparapheur » couplé à l'orchestrateur « Pastell » afin de permettre à notre collectivité de disposer d'une chaîne de gestion complète, depuis la circulation et la validation dématérialisée des documents internes jusqu'à la télétransmission aux autorités de tutelle et au Trésor Public, avec archivage des actes transmis. Mise en place d'un « SAE » (Système d'Archivage Electronique).



2.285
terminaux

14
agents

mutualisés assurent le bon fonctionnement des systèmes informatiques.

En quelques chiffres :

- 14 agents
- 10 salles serveurs,
- 84 serveurs
- 2.285 terminaux gérés (PC, tablettes, smartphone, photocopieurs, VPI)
- 1.794 interventions
- 70 sites interconnectés

02

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'URBANISME OPERATIONNEL

Dans le cadre de la réorganisation des services entre la ville de Sète et ceux de SAM, l'ex-service « aménagement » de l'Agglopolé est devenu en 2021 le service mutualisé « foncier projets urbains », en charge de l'urbanisme opérationnel pour le compte de ces deux administrations.

SUIVI DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

En sa qualité de Personne Publique Associée, l'Agglopolé est amenée à se prononcer sur l'ensemble des documents de planification et d'urbanisme impactant son territoire. Le service foncier projets urbains se prononce notamment sur les documents de planification :

- SRADDET (compétence de la Région) : collaboration auprès de la Région sur les perspectives d'aménagement du territoire de Thau,
- SCoT (compétence de Sète agglomération déléguée au SMT) : collaboration avec le SMT qui est en charge de la révision du SCoT.

Pour autant, il appartient au service ADS (Autorisation Droit du Sol) de Sète agglomération méditerranéenne de se prononcer sur le suivi des documents d'urbanisme des communes membres.



L'entrée Est de Sète constitue 30 hectares de fonciers à reconquérir

LE FONCIER

En 2022, SAM s'est attaché à structurer et renforcer sa politique foncière au travers de deux protocoles cadres élaborés avec l'EPF d'Occitanie d'une part et la SNCF d'autres part :

✓ **Un protocole de territoire SAM/EPF** : SAM a reconduit son partenariat avec l'EPF d'Occitanie en signant un protocole de territoire visant à accompagner la mise en œuvre foncière des politiques communautaires en matière d'habitat, de développement de l'attractivité économique, de préservation de l'environnement et de protection contre les risques. Ce protocole fixe les grands principes et modalités d'interventions de l'EPF, à décliner ensuite sites par sites au travers de conventions spécifiques.

Dans le cadre de ce partenariat, 4 nouvelles conventions ont été signées avec les communes de Balaruc-bains, Frontignan, Marseillan et Poussan en lien avec les constats de carence en logements sociaux prononcés par l'Etat. Ce dispositif partenarial permet de maintenir une veille foncière active sur ces communes, en vue de saisir les opportunités foncières permettant la réalisation de logements et logement sociaux ;

✓ **Un protocole foncier SNCF** : en partenariat avec la Ville de Sète, SAM et la SNCF ont élaboré un protocole foncier visant à travailler conjointement sur le devenir d'anciens fonciers ferroviaires de l'entrée Est de Sète et d'envisager leur développement urbain en réponse aux enjeux territoriaux de mobilités et de besoins en logements, en activités et en équipements publics. Ce protocole identifie ainsi environ 30 ha de fonciers à reconquérir.

Autres actions foncières :

✓ **Poursuite et suivi des démarches d'acquisition** déjà initiés en 2020 (PEM de Sète, voie verte, caves palanquée – faille RD2 – Bassin de rétention des charbonnières – parking CRI)

✓ **Engagement de nouvelles acquisitions** (acquisitions pôle bus de Balaruc, bâtiment des « 3 sommets » au parc aquatechnique – Mise en place du rachat anticipée de la carrière Lafarge)

De manière plus générale, le service apporte **son expertise et son analyse sur les sujets fonciers** des services de l'agglomération (analyses foncières, évaluations, stratégies et modalités d'interventions).

LES PROJETS SOUS CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

Dans le cadre contractuel des concessions d'aménagement, le service foncier projets urbains exerce un contrôle budgétaire et financier sur les missions de son concessionnaire la SPLBT (Validation du Compte Rendu financier et du Rapport du mandataire, suivi mensuel sur l'avancement des missions, etc...)

✓ Les Zones d'Activités Economiques

Une étude visant à qualifier les contours et les caractéristiques d'un réaménagement de qualité des ZAE communautaires a permis de prioriser les travaux de requalification et d'extension rendus nécessaires.

Depuis, une concession d'aménagement multi-sites des ZAE avec la Société Publique Locale du Bassin de Thau (SPLBT) régit l'ensemble des travaux pour 10 des 27 ZAE communautaires pour un montant d'investissement total de 47 M€ HT :

- Requalification de la ZAE Barrier (Frontignan),
- Requalification de la ZAE de la Peyrade (Frontignan),
- Requalification de la ZAE du parc aquatechnique (Sète)
- Requalification et extension de la ZAE des Eaux Blanches (Sète)
- Requalification de la ZAE les Hauts de Mireval (Mireval),
- Requalification de la ZAE les Trouyaux (Poussan)
- Requalification de la ZAE la Catonnière (Bouzigues)
- Extension de la ZAE Massilia et de la ZACOM (Marseillan)
- Extension de la ZAE de l'Embosque (Gigean)
- Commercialisation de la ZAE Engaronne (Mèze)

✓ Les ZAC

- La requalification et l'extension de la zone commerciale de Balaruc

L'année 2022 a été marquée par la fin des travaux de requalification de la zone commerciale (2,6 M€ HT) et la révision du projet d'extension conformément aux évolutions



législatives (CF. impact de la loi climat et résilience)

- Entrée Est rive Sud (ZAC ville)

Concession attribuée à la SAELIT. L'année 2022 a été marquée par le lancement des 1ères constructions

- La ZAC Entrée Est rive Nord (ZAC agglomération)

Concession attribuée au groupement d'aménageur GGL/ARAC/SAELIT. Projet en cours d'étude et de révision.

LES PROJETS HORS CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

✓ Le projet de reconversion du site Lafarge-Montgolfier à Frontignan.

L'année 2022 a été marquée par :

- La décision de l'Agglomération de demander à l'industriel Lafarge le maintien de 3 bâtiments de la démolition (grande halle, Bâtiment d'ensachage, bâtiment administratif).
- La réalisation par l'Agglomération d'études complémentaires concernant les pollutions des sols
- La reprise des négociations foncières pour l'acquisition du site
- L'étude d'implantation d'un champ photovoltaïque dans la carrière.

✓ Le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

L'année 2022 a été marquée par :

- Le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du PLU de Balaruc-les-Bains dans le cadre du projet global de requalification de la RD2 de Sète à Balaruc-le-Vieux.

L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE

L'année a vu la mise en place de la saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme. Des formations aux nouveaux modes de gestion numérique des dossiers ont été proposées aux agents d'accueil urbanisme des communes et aux instructeurs.

Ainsi, en 2022, 53% des dossiers d'urbanisme ont été déposés sur le guichet unique sous forme dématérialisée.

L'année a également vu l'organisation de permanences en mairie assurées par les instructeurs, pour l'examen de demandes d'autorisation d'urbanisme présentant un enjeu particulier, à la demande des communes. Ces permanences se font à un rythme mensuel ou bimensuel d'une demi-journée.

✓ Cadrage :

La convention de mutualisation entre l'agglomération et les 14 communes a été révisée pour, d'une part, ajuster le cadre des missions et harmoniser les pratiques entre les différents pôles (prise en charge par SAM de l'instruction des autorisations de travaux des établissements recevant du public de la commune de Sète), d'autre part, ajuster la tarification et le traitement des certificats d'urbanisme d'information.

✓ Mission :

- assurer l'instruction des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir et autorisations de travaux au titre des établissements recevant du public).
- assurer du conseil auprès des collectivités (lecture et analyse de règles des PLU, examen de la faisabilité de projets).

✓ Objectif :

- coordonner les procédures afin de répondre aux impératifs réglementaires dans les délais impartis et d'assurer une cohérence d'instruction sur l'ensemble du territoire.
- rechercher l'adhésion des communes aux projets instruits par le service ADS.

✓ **Moyens humains :** 18 agents + 1 agent chargé des missions de coordination des outils dématérialisés d'urbanisme.

✓ Moyens matériels :

- deux outils informatiques (logiciel d'instruction Cart@ds et logiciel de cartographie Vmap) partagés par l'ensemble des agents du service ADS et des agents des communes en charge de l'urbanisme.
- communication sur la mise en place de 4 guichets uniques du fait du déploiement de la dématérialisation des dépôts des demandes d'urbanisme (avec dépôt des certificats d'urbanisme via ces guichets)
- mise en place et déploiement d'outils dématérialisés de consultation des services (portail des services et plat'AU)
- mise en pratique des process d'instruction dématérialisée. Désormais, les échanges entre les communes et le service ADS se font par voie numérique.

✓ Formation :

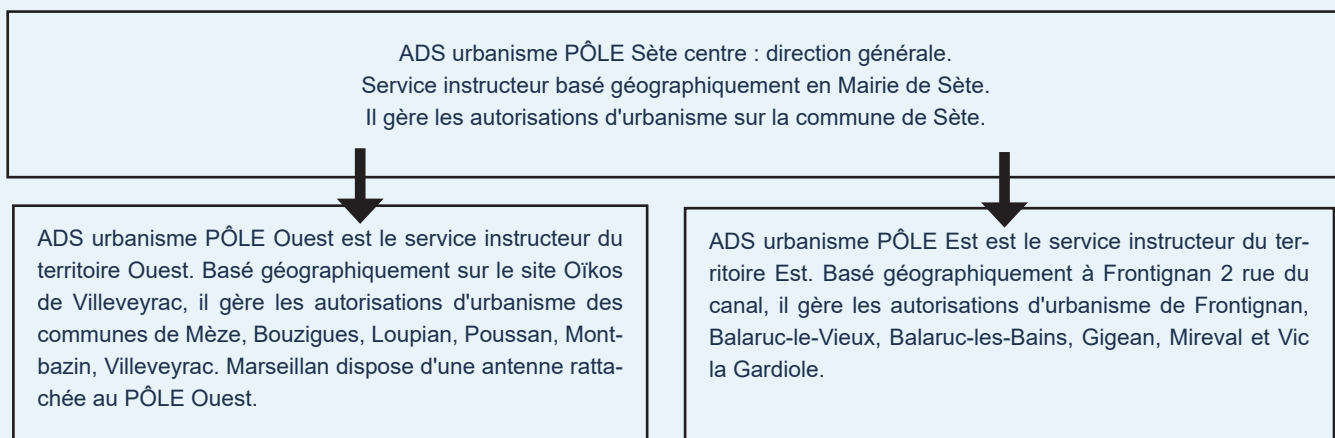
Les instructeurs et agents des mairies intervenant dans la chaîne d'instruction ont pu suivre des formations aux nouveaux modes de gestion numérique des dossiers, dont une en formation collégiale et les autres à distance.

✓ En chiffres :

- en 2022, sur les 9.375 dossiers instruits sur le territoire de l'agglomération, 7.211 l'ont été par le service ADS, répartis comme suit :
 - o 732 par Sète Centre *
 - o 3.244 par le pôle Est
 - o 3.235 par le pôle Ouest (dont 1019 par l'antenne de Marseillan)
- en 2021, sur les 9065 dossiers instruits sur le territoire de l'agglomération, 7.096 l'ont été par le service ADS répartis comme suit :
 - o 608 par Sète Centre *
 - o 3.283 par le pôle Est
 - o 3.205 par le pôle Ouest (dont 1.021 par l'antenne de Marseillan)

Depuis l'année 2021, qui avait connu un accroissement sensible d'activité de près de 15% par rapport à 2020, l'activité 2022 est restée sensiblement stable en nombre de dossiers par rapport à 2021.

*Le pôle de Sète Centre n'instruit pas les certificats d'urbanisme (contrairement aux pôles Est et Ouest).



DATA & SIG

Les missions du service s'ancrent toutes autour de la gestion et la valorisation des données de Sète agglomération méditerranéenne et de la Ville de Sète. Les besoins en la matière vont croissants et se diversifient au fil du temps, que ce soit dans des perspectives d'optimisation de gestion interne, pour alimenter de nouveaux outils numériques ou produire des données adaptées aux impératifs de la dématérialisation. Le service propose donc son appui technique sur des champs de plus en plus variés, et désormais y compris sur les données non cartographiques.

- Par conséquent l'un des premiers objectifs du service en 2022 a été l'amélioration de ses propres outils et procédures internes de manière à dégager du temps au quotidien :

- sur les tâches administratives (gestion des sessions utilisateurs vmap, tableaux de bord de suivi des actions, etc.)

- sur plusieurs procédures techniques chronophages (par exemple : le temps de traitement des données SIG pour le logiciel d'urbanisme a été réduit de 3 jours à 2 heures).

- Le travail d'accompagnement des services en interne s'est poursuivi autour de multiples projets tels que :

- la mise en place d'une base de données pour le service espaces naturels et agricoles en appui à la stratégie foncière en cours d'élaboration visant à répondre aux besoins de compensation de la consommation foncière sur le territoire (dont données faune-flore);

- l'expérimentation de la gestion en régie des données SIG du patrimoine eau potable de la Ville de Mèze;

- le développement d'un outil (cartographique) de suivi des échanges avec les administrés pour le service du Cycle de l'eau;

- la production des pièces graphiques du plan local d'urbanisme de la Ville de Sète;

- la publication d'une carte des plages sur le site internet de la Ville de Sète.

- Mais cette année le service a également été sollicité sur de nouveaux champs d'expertise, dont :

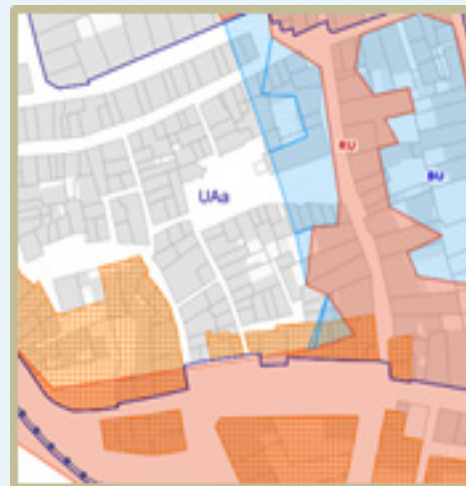
- l'accompagnement de la dématérialisation de l'instruction du droit des sols : fusion des bases de données des 4 pôles dans une logique de simplification et de gain de temps au quotidien ; mise en place du contrôle de légalité dématérialisé pour la Ville de Sète ; pré-remplissage automatique d'une partie des documents sur la base des données saisies dans les logiciels Cartads et VMAP ; assistance technique aux utilisateurs et fléchage vers le bon interlocuteur pour la résolution des problèmes, etc.

- un appui important au service Propreté et valorisation des déchets dans le cadre de la facturation : contrôles et traitement de données d'une part, aide à la reprise de certains paramétrages d'autres part, de manière à ce que les données circulent correctement d'un logiciel à l'autre depuis les pesées jusqu'aux Finances.

- En écho à ces évolutions et à la démultiplication des croisements de données entre logiciels, le service expérimente actuellement un nouvel outil (GTF), dans un double objectif :

- d'une part, mieux orchestrer et sécuriser ces échanges (automatisation) : cela permet le partage transversal de données – à jour – d'un service à l'autre ;

- d'autre part de donner accès aux utilisateurs à des tableaux de bord, synthèse ou exports de données générés automatiquement, y compris en « abonnement » (réception automatique par mail à intervalles réguliers) : exemple réception tous les mois par mail d'une liste de chiffres clés ou d'un rapport d'erreurs de saisies à corriger.



En chiffres :

✓ **Le service valorisation des données et SIG compte 4 agents**

✓ **VMAP en 2022 :**

- **335 utilisateurs dont 111 réguliers (+5%)**

- **55 utilisateurs / jour en moyenne (stable)**

- **38 utilisateurs formés (-50%)**

- **environ 25 outils de saisie (stable)**

- **1.800 € de maintenance / an (stable)**

LE DEVELOPPEMENT SOCIAL SANITAIRE ET URBAIN

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Sète agglomération méditerranéenne poursuit depuis 2015 sa politique en faveur de la lutte contre les inégalités sociales et spatiales dans le cadre de l'animation de son Contrat de ville.



**8 années
de contrat**

De 2015 à 2022 : 1.039
actions cumulées, soit
21,6 M€ et 118 porteurs de
projets



Le service développement social, sanitaire et urbain met en œuvre le Contrat de Ville sur les trois quartiers prioritaires : le centre-ville et l'Île Sud de Sète, l'Île de Thau et les deux pins à Frontignan la Peyrade. Sur notre territoire, la Politique de la ville se caractérise par un appel à projets annuel, ouvert à une variété d'opérateurs publics et privés, ainsi que par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques et conventions thématiques visant à réduire les inégalités sociales et territoriales dans tous les domaines :

- ✓ Les Programmes de Réussite Éducative des villes de Sète et Frontignan la Peyrade ;
- ✓ La Cité Éducative de la Ville de Sète ;
- ✓ Le Projet Urbain à Sète Île de Thau (avec en 2022 les travaux de réalisation du nouveau centre commercial hébergeant le centre de santé) ;
- ✓ Les programmes d'actions liés à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux ;
- ✓ La présence de médiateurs sociaux en proximité, animateurs de la GUSP et adultes-relais ;
- ✓ L'animation d'une Maison du projet, destinée à échanger et communiquer avec les habitants sur la nature des travaux nécessaires et prévus dans le cadre du NPNRU : équipements publics, aménagement des espaces extérieurs, opérations de résidentialisation, réhabilitation de l'habitat.

De manière générale, la sur-mobilisation des politiques de droit commun sur ces quartiers.

LE CONTRAT DE VILLE

Conformément à la loi de Finances du 28 décembre 2018, le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) est venu proroger le Contrat de ville jusqu'en 2022.

Ce PERR, inscrit dans la continuité du contrat de ville de SAM, signé le 3 juillet 2015, vise à renforcer les engagements de ses signataires (au regard de leurs compétences respectives) autour d'objectifs identifiés et prioritaires à mi-parcours, tout en tenant compte des orientations nationales.

La programmation de l'appel à projets 2022 a permis la mise en place de 154 actions, réalisées essentiellement par des associations, pour un public prévisionnel de 26.300 personnes et dans les différents champs thématiques : cohésion sociale (124 actions), développement économique emploi et insertion (23 actions) et habitat/cadre de vie (7 actions) et pour un montant total prévisionnel de 2.822.478 €. Pour sa part, l'Agglomération a soutenu financièrement 31 actions pour un montant total de 85.800 €.

L'animation de la gouvernance du Contrat de ville a nécessité en 2022 la réunion des instances suivantes : deux Comités de pilotage, trois Comités techniques ainsi qu'un nombre plus important de séances de travail avec l'ensemble des partenaires, en lien également avec la démarche de l'évaluation finale du Contrat de ville.

154 actions réalisées dans le cadre de l'appel à projets 2022 pour un public de 26.300 personnes



L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

La réalisation de l'évaluation finale du Contrat de ville, pilotée par SAM avec l'appui du CRPV Villes & Territoires, s'est effectuée sur la période de septembre 2021 à septembre 2022. Elle a nécessité la formation d'un groupe de travail ad hoc et représentatif des principaux partenaires du Contrat de ville : l'Etat, la Région, le Département, la CAF, les villes de Sète et Frontignan et SAM. Ce groupe de travail s'est réuni à six reprises : d'abord pour s'approprier les éléments de bilans puis, pour construire le référentiel d'évaluation et mener la démarche qualitative et enfin, pour en valider le rapport final.

Pour obligatoire qu'elle soit, l'évaluation du Contrat de ville a été surtout l'occasion d'observer ce que le Contrat de ville a produit depuis 2015 et de remobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires sur la préparation de la prochaine période de contractualisation. Cette démarche a notamment permis de :

- ✓ Préciser l'évolution sociodémographique des QPV en comparaison des territoires d'appartenance ;
 - ✓ Dresser le bilan physico-financier des opérations de fonctionnement menées depuis 2015 ;
 - ✓ Interroger l'activité de la politique de la ville à travers deux questions évaluatives : la première portant sur l'amélioration de la coopération entre les signataires et la seconde sur l'effet levier du Contrat de ville sur les politiques de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique.
- Cette démarche a été très mobilisatrice et a permis de dégager quelques priorités pour la future période :
- ✓ Proposer à l'Etat de réviser la géographie prioritaire en fonction des données actualisées et des préoccupations locales (centre-ville de Frontignan la Peyrade, lycée Victor Hugo et secteur Révolution à Sète) ;
 - ✓ Privilégier les conventions thématiques à la démarche d'appel à projets ;
 - ✓ Prioriser les thématiques suivantes : l'emploi (dont l'insertion et la formation) et la santé.
 - ✓ En transversalité sur tous les sujets, prioriser les seniors et les jeunes.

Ainsi, le rapport d'évaluation est un instrument de compréhension et d'appui à la gouvernance utilisé périodiquement dans l'animation du Contrat de ville. Nous l'avons souhaité également accessible à tous les participants, élus, décideurs, techniciens et utile pour la préparation du nouveau Contrat de ville.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Contrat Local de Santé (CLS), initié en 2022 par le recrutement d'une coordinatrice, est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de la Santé et la Ville de Sète. Il s'agit du premier engagement de ce type sur l'agglomération.

L'objectif du CLS est de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Son échelle communale permettra de préciser les spécificités des deux quartiers prioritaires de la ville et d'initier la démarche sur un périmètre à taille humaine.

Il se construit sur la base d'un diagnostic partagé, réalisé conjointement avec les partenaires sociaux, médico-sociaux et de santé sur le territoire. Un questionnaire a par ailleurs été largement diffusé auprès de la population sétoise pour mieux identifier leur rapport à la démarche de soin et caractériser leurs besoins.

LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP)

2022 a aussi été l'année qui a permis aux différents acteurs de s'accorder sur le lancement de la démarche de coordination de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité avec : l'Etat, les bailleurs sociaux, la Ville de Sète et Sète agglomération méditerranéenne.

Cofinancée par ces partenaires et pilotée par un agent positionné au sein du Service DSSU, cette démarche permettra de déployer la GUSP dans ses différentes missions :

- Le sur-entretien des espaces extérieurs ;
- L'animation de la vie sociale et la participation des habitants ;
- La tranquillité publique.

La coordination fine des agents de proximité dans le cadre de la GUSP permettra également d'aller vers, de repérer et orienter les publics les plus fragiles et isolés (comme les seniors vivant seuls), dans une démarche d'accès aux droits ou aux soins, par exemple.

La progression de l'activité de l'aire mécanique sur l'île de Thau en 2022 a permis de constater une diminution de la mécanique et des dépôts sauvages associés sur ce quartier. Inaugurée l'année précédente, l'aire mécanique est ouverte aux habitants qui souhaitent effectuer des réparations sur leur véhicule. Ils peuvent ainsi y déposer les huiles de vidanges, liquide de refroidissement... et les batteries réduisant à terme la pollution de l'espace public puis l'espace naturel du site. Sa gestion est assurée par l'agglomération dans le cadre des actions portées par le CISPDR (voir pages 74 et 75).



L'accueil des habitants à la Maison du Projet s'est poursuivi en 2022, permettant d'informer globalement sur le projet urbain (maquette du quartier, exposition murale, vidéos...), le planning des opérations et proposer des temps de concertation sur certains sujets (marches exploratoires...). Enfin, cet équipement a pu accueillir l'espace de projet avec les différentes maîtrises d'ouvrage et les équipes d'AMO.

L'HABITAT

Depuis la réorganisation de la collectivité, la Direction du logement est composée de deux services, Habitat et Gens du voyage, ainsi que de la Maison de l'habitat transférée de la Ville de Sète à l'Agglopôle.

LE SERVICE HABITAT

L'Agglopôle est chef de file de la politique de l'habitat. A ce titre, elle élabore et met en œuvre le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 dont la réalisation des objectifs et actions repose sur la mise en synergie des compétences de l'Etat, Sète agglopôle méditerranée, les communes, les Conseils régional et départemental et l'ensemble des institutionnels et acteurs de l'habitat.

Le Programme local de l'habitat (PLH) est le document-cadre qui fixe pour une durée de 6 ans des objectifs et une feuille de route communs de développement en matière d'habitat.

Il définit les objectifs et les principes de la politique locale de l'habitat dont l'objectif est de répondre aux besoins en logement et en hébergement, de fixer les orientations pour le renouvellement urbain et la mixité sociale, d'améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il organise donc la stratégie et les interventions sur le développement quantitatif et qualitatif de l'offre nouvelle, en logement toutes catégories confondues et en hébergement, sur le parc existant, social comme privé ; l'ensemble devant permettre les parcours résidentiels.

Adossée au PLH, SAM a pris, en 2015, la compétence pour décider de l'attribution des Aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah au travers de la délégation des aides à la pierre qu'elle a renouvelé en 2021. La délégation des aides à la pierre est le contrat par lequel l'Etat engage les financements pour la réalisation des objectifs de production de logements sociaux et d'amélioration de l'habitat fixés par le PLH.

Elle conduit une action sur plusieurs axes de la politique de l'habitat.

✓ Le parc privé ancien

En 2022, l'Agglopôle a lancé une nouvelle OPAH RU 2022-2026 sur le centre ancien de Sète, avec un périmètre élargi par rapport à la précédente OPAH RU, avec l'action conjuguée et concertée de l'incitatif et du coercitif afin poursuivre le traitement de l'habitat dégradé.

L'OPAH communautaire 2018/2023 s'est poursuivie sur les 14 communes, hors centre ancien de Sète.

Pour chacun des programmes, une équipe d'animation, est mise à disposition des propriétaires pour apporter conseil aux propriétaires privés sur les travaux à entreprendre pour l'amélioration de leur logement, les accompagner pour réaliser le diagnostic énergétique et de maintien à domicile. Enfin, elle les informe sur les aides financières et fiscales disponibles et pour monter le dossier administratif de demande de subvention afin de mener à bien leur projet.

Ces dispositifs ont un impact économique important sur les entreprises locales du bâtiment compte tenu des montants des travaux engagés : **en 2022, c'est 4,41 M€ HT de travaux subventionnables.**

En 2022, l'Agglo a révisé son règlement d'intervention afin d'améliorer l'adaptation des aides et reconduit son aide à la refaçon des façades en appui des communes.

Globalement, pour les 2 dispositifs, les résultats sont positifs, avec une activité maintenue sur les demande des aides à l'énergie.

Afin de renforcer les interventions dans les centres anciens, des outils ont été initiés par la collectivité :

- La coordination des partenaires pour le traitement des signalements dans le cadre de la **lutte contre l'habitat indigne** au travers de la mise en place de Cellules « Habitat indigne ». Cette coordination permet d'améliorer et de suivre le repérage des situations, d'organiser la prise en compte des situations y compris dans l'accompagnement voire le relogement des ménages.

- **Le fonds de « prévention des copropriétés »**, mis en place sur des crédits de l'agglomération et à son initiative, permet de réaliser des travaux de (re)mises aux normes sur les parties communes des copropriétés non financées par l'Anah. Les aides sont versées aux syndicats mandatés par les copropriétaires.

En 2022, 7 copropriétés totalisant 50 logements, ont bénéficié du fonds de prévention générant 165.349 € de travaux et représentant 42.000 € de subvention SAM.

- **L'action façades** : 53 immeubles financés en 2022 (79.891 € de subvention SAM)

- **L'aide à l'installation solaire** a permis le financement de 4 dossiers en 2022 pour un montant de 19.444 € de travaux et 4.200 € de subvention SAM.

QUELQUES CHIFFRES CLES :

- 346 logements réhabilités sur l'ensemble du territoire dont 125 dans les copropriétés dégradées et fragiles.
- 16 logements propriétaires bailleurs conventionnés sociaux et très sociaux.
- 2.017.114 € de crédits engagés de l'Anah et 1.305.234 € de fonds propres Sam.

✓ LE PARC PUBLIC

Le PLH estime la production de 1.200 logements toutes catégories confondues par an sur l'ensemble du territoire, dont 41% de logements locatifs sociaux dont près de 50% correspondent à l'objectif de production de Sète Thau Habitat organisme rattaché à l'agglomération (250 logements).

Le développement de l'offre locative sociale repose sur le renforcement des collaborations entre les communes et l'agglomération, le partenariat avec les organismes de logements sociaux et l'ensemble des acteurs de la production tels les promoteurs privés. En 2022, l'Agglopolé a renouvelé son partenariat avec l'Occitanie Méditerranée Habitat, structure fédérant les organismes hlm à l'échelle de l'ex-Languedoc-Roussillon.

Le partenariat avec les promoteurs privés est encadré par la VEFA pose les principes de partenariat entre les organismes de logements sociaux et promoteurs privés avec l'inscription de prix plafonds de vente. Le contexte de crise de l'année 2022 a conduit à faire évoluer les prix plafond de vente.

L'action conjuguée de l'Agglo et des communes a permis de maintenir en 2022 un bon niveau de financement de logements présentant même une légère augmentation par rapport à 2021 avec :

- 364 logements agréés dont 329 logements sociaux familiaux et 35 logements en accession sociale à la propriété (Prêt Social Location Accession).

- 103 logements locatifs sociaux familiaux financés en PLAI (84 en 2021) sur les 329 locatifs sociaux.

La part de production en logement locatif social par l'acquisition par les bailleurs sociaux de logements au sein d'opérations de promotion libre (VEFA – Vente en l'Etat futur d'achèvement) reste significative 49% de la production de logements locatifs familiaux mais inférieure à 2021 (52%).

Crédits engagés en 2022 :

- Crédits délégués : 907.000 €
- Fonds propres : 1.917.483 €
- Prêts des bailleurs sociaux garantis par l'agglomération : 8 279.140 € garantis en 2022.

✓ UN DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENT EN DEVENIR AVEC UN NIVEAU INSUFFISANT EN LOCATIF SOCIAL

L'Agglopolé assure le suivi des dispositions de loi SRU en lien avec les communes.

En 2022, la part de logements sociaux (au sens de la loi SRU dont parc public/logements conventionnés Anah) reste toujours insuffisante sur les 8 communes soumises à l'obligation de 25% de logements sociaux sur les résidences principales, avec au 1er janvier 2022 : 21.15 % sur Sète, 17.84% à Frontignan, 13.07% à Balaruc-les-Bains, 12.34% à Mèze, 11.83% à Gigan, 7.92% à Marseillan, 3.3% à Poussan et 3.01% à Villeveyrac.

Le taux moyen sur l'agglomération est de 16,21%, soit une légère augmentation de 2.85% par rapport à 2021, à relativiser au regard de la baisse du nombre de résidence principale de -1.22%.

QUELQUES CHIFFRES CLES :

Inventaire SRU au 1er janvier 2022:

- Parc de logement en résidence principale à l'échelle communautaire : 56.042
- Parc de logements sociaux : 9.087
- Nombre de logements sociaux manquants : 4.934

Une légère hausse du loyer médian dans le parc privé en 2022

Le partenariat a poursuivi en 2022 avec l'ADIL 34, dans le cadre de l'Observatoire Local des Loyers permet de disposer de la tendance sur le marché locatif privé. Un rapport est établi annuellement sur le territoire. En 2022, le loyer médian s'établit à 11.1€/m2 sur l'agglomération soit une hausse modérée de 0.5€/m2 après trois années de quasi stabilité.



LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

✓ Une politique de peuplement en cours de constitution

Pour finaliser la structuration de cette politique, l'agglomération, en collaboration étroite avec les communes en partenariat avec l'Etat et les autres réservataires de logement, les organismes HLM, doit mettre en place un Plan partenarial de la demande et de l'information au logement. Dans le cadre de la loi 3DS de février 2022, l'Etat a reporté la date butoir à fin 2023 de la mise en place de ce plan.

Demande sur SAM au 31 décembre 2022 (sources numéro unique) :

- 3.730 demandeurs hors mutation
- 520 attributions en 2022 hors mutation
- pression locative 7.1 (Hérault 7.6)
- délai de satisfaction moyen : 22 mois (Hérault 18 mois)

✓ Accompagner et favoriser les parcours résidentiels

L'Agglo a maintenu son soutien pour un montant global de 29.317€ aux associations d'insertion par le logement. Plus précisément, il s'agit de cofinancements en faveur de l'accompagnement vers et dans le logement et de l'insertion

par le logement. Il s'agit des opérateurs : SUS, FJT de Sète, les Compagnons Bâtitisseurs. En 2022, elle a contribué à la mise en place d'une nouvelle Agence Immobilière à Vocation Sociale portée par Habitat et Humanisme.

L'Agglo participe aux travaux engagés par le Conseil départemental dans le cadre du plan départemental pour le logement et l'hébergement des plus défavorisés. A ce titre, en 2022, elle a contribué au financement du Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 16.806€ dont 7.853 € au titre de l'habitat.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Suite à la prise en régie de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage en 2021, l'agglo a installé, en 2022, un comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre de cette politique et donner les orientations à suivre. Sous la présidence du Vice-Président au logement, il réunit les élus communautaires et les élus des communes concernées, ainsi que les services intervenant dans ce champ.

Cette instance permet d'aborder les problématiques liées à la gestion des aires d'accueil de valider les procédures rattachées à la gestion, de dégager les enjeux de fonds visant à faire évoluer les équipements et modalités de gestion et de porter une réflexion globale en faveur des gens du voyage (scolarisation, accès au droit commun, insertion...).

L'année 2022 a vu deux arrivées dans le service, un nouveau gestionnaire en février, un adjoint au chef de service sur l'action de médiation sociale en novembre et le départ du chef de service en septembre.

L'ensemble des services et directions de l'agglomération contribuent à la gestion, à l'entretien et la propreté des aires d'accueil (bâtiment, voirie, déchets, achats, finances, prévention...).

Cette dynamique a aussi conduit à mettre en place une coordination avec les services des communes sur lesquelles les aires d'accueil sont implantées, CCAS, services de police (PM, PN, gendarmerie).

L'arrivée au sein du service d'un agent dévolu au volet social permet depuis novembre 2022 d'envisager la mise en place de médiation sociale visant l'accès au droit commun pour les usagers des aires d'accueil.

En 2022, ce sont 217 personnes accueillies sur les aires d'accueil de Frontignan et Marseillan, dont 40 enfants de moins de 18 ans. L'aire de grand passage de Mèze a permis l'accueil de 5 groupes d'avril à août.



ÉCONOMIE, EMPLOI & INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La Direction de l'Economie Emploi Innovation élabore et met en œuvre des projets de développement en faveur du territoire mais également accompagne et oriente les entreprises et porteurs de projets.

Parmi les temps forts en 2022, SAM a fortement soutenu l'entrepreneuriat et l'innovation avec l'ouverture de la pépinière d'entreprise FLEX et sa mise en action au côté des 3 nouveaux incubateurs et plateformes d'innovation du territoire (Celimer / BlueThaulab / La Palanquée) qui permettent de professionnaliser et structurer l'accueil des jeunes entreprises et projets d'innovation. SAM s'est attachée à créer les conditions de la formation et de l'innovation en œuvrant à l'élaboration du Campus Victor Hugo et en lançant le Campus connecté (photo ci-dessous). Elle a également contribué à rendre les filières économiques visibles, compétitives et connectées. Ainsi qu'à renforcer l'image économique du territoire et les facteurs d'attractivité de l'agglomération en soutenant l'agence d'attractivité économique Blue.

Quelques chiffres clés du territoire :

- 20.600 entreprises : un bassin d'activités dynamique
- 43.500 actifs en emploi sur SAM, ce qui le place au 2e rang des agglomérations de l'Hérault
- Un taux de chômage en baisse : 10,3% en 2022 (Hérault 10,2%)
- 1 pépinière d'entreprises
- 3 incubateurs / plateformes d'innovation et des espaces de co-working
- 23% de jeunes entreprises (forte dynamique de création d'entreprises)
- 84% de TPE-PME
- 1.125 étudiants pour la rentrée 2021

SAM AU SERVICE DE LA CREATION ET DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Afin de soutenir la création et le développement d'entreprises et d'emploi sur le territoire, SAM accompagne les entreprises à chaque étape de leur projet. Pour cela, elle fédère et anime un écosystème économique local riche et dynamique.

✓ Mise en place d'un parcours entrepreneurial résidentiel innovant sur le territoire

A/ L'incubation :

3 structures d'incubation ou d'émergence de projets ont bénéficié du soutien de SAM en 2022 :

- **La Palanquée** : tiers-lieux dédié à l'accompagnement des projets de l'Economie Sociale et Solidaire et des filières stratégiques identifiées par SAM qui a soutenu le programme d'incubation à hauteur de 200.000 € depuis 2020 (dont 69.000 € en 2022). Inauguration le 23 septembre 2022.

- **Celimer** : appui financier de 700.000 € pour le développement d'un pôle collaboratif public/privé dans le secteur de la biologie marine. Ces nouveaux locaux d'une surface de 900m² se situent dans le prolongement du bâtiment de l'Iframer à Sète. Celimer est dédié à l'accompagnement d'expérimentation et innovations dans le cadre de projets collaboratifs entreprises/recherche.

- **Blue Thau Lab** est une plateforme d'innovation collaborative territoriale portée par le SMBT. Ce projet s'inscrit dans Littoral+, labellisé par le Programme d'Investissement d'Avenir initié par le Secrétariat Général pour l'Investissement). Il consiste à identifier des solutions nouvelles et pertinentes en termes de croissance bleue et de résilience des territoires littoraux et accompagner ces projets dans leurs phases d'expérimentation, d'itération et de modélisation.

B/ Accueil et accompagnement des jeunes entreprises :

La Pépinière d'entreprises FLEX a ouvert ses portes en 2022. Cet investissement d'un montant d'1,5 M€ propose

En chiffres :

✓ 20.600
entreprises

✓ 43.500
actifs

✓ 1 taux de
chômage en
baisse : 10,3%

✓ 1 pépinière
d'entreprise

✓ 3
incubateurs

✓ 23% de
jeunes
entreprises

✓ 84% de
TPE-PME

✓ 1.125
étudiants pour
la rentrée
2021



à la fois des locaux adaptés au développement des entreprises en phase d'émergence mais également un espace de réseaux professionnels et de services (accueil, convivialité, formation, réunions). Elle offre une opportunité d'hébergement de proximité à tarif maîtrisé pour des chefs d'entreprise qui recherchent une solution clé en main de locaux. Son offre de service à disposition des jeunes pousses agrège les prestations de 30 partenaires principalement des structures d'accompagnement à la création développement d'entreprise. Elle facilite l'installation des créateurs qui souhaitent consolider leur projet et s'implanter sur le territoire. Elle constitue un stimulateur de l'esprit d'entreprendre local en mettant à disposition des porteurs de projets le réseau des acteurs de la création et financement d'entreprises ainsi que les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle. En 2022, FLEX a hébergé 8 jeunes entreprises.

C / L'accélération des entreprises en phase de croissance

SAM a élaboré la programmation du futur hôtel d'entreprises « 3 sommets » du territoire (qui sera livré fin 2025 à Sète). Il proposera une offre mixte constituée d'une surface d'environ 1.000 m² d'ateliers dédiée à l'industrie et une surface tertiaire d'environ 1.000 m² (bureaux). Ce bâtiment proposera des locaux à louer pour des entreprises en phase de croissance et en recherche de locaux ou en attente de démarrage sur notre territoire ou issue du parcours entrepreneurial local

D / L'implantation d'entreprises : l'agence d'attractivité Blue Invest in Sète Cap d'Agde

A l'issue de ce parcours entrepreneurial, les entreprises en développement et recherche de foncier sur le territoire peuvent désormais



faire appel à l'agence d'attractivité pour leur recherche de foncier et s'implanter définitivement sur le territoire par exemple sur l'une des 28 ZAE gérée par SAM.

✓ Le soutien aux partenaires de la création d'entreprises

- Plateforme Initiative Thau :

265 porteurs de projets ont été accueillis et accompagnés dans leur projet de création-reprise, 73 projets aidés financièrement (28 créations, 40 reprises, 5 en développement). 77 entreprises ont été suivies avec 1.438.500 € de prêts à taux « 0 » octroyés dont 699.500 € via l'association. Au total pour le bassin de Thau, les aides apportées par la Plateforme ont permis de lever plus de 7 M€ de prêt bancaire par l'effet levier généré. Ces prêts et subventions versés ont permis la création ou le maintien en emploi de 177 personnes.

- **L'ADIE** accompagne les entrepreneurs dans projet de financement d'activité à tous les stades du projet. Le réseau soutient plus particulièrement les publics prioritaires (jeunes avec de faibles apports, femmes en recherche d'emploi, entrepreneurs des territoires fragiles...). Il met à leur disposition les financements adaptés, en particulier des garanties d'emprunts bancaires. France Active soutient également les entrepreneurs engagés dont les projets peuvent avoir un impact positif sur la société.

L'ADIE dont l'action est d'accompagner des créateurs d'entreprise exclus du système bancaire a accueilli et informé 100 personnes (dont 38 femmes, dont 20 personnes vivant en QPV). 15 résidents du territoire (dont 3 QPV), ont obtenu un ou plusieurs financements. Dans le même temps, 7 financements pour le maintien à l'emploi ou la mobilité professionnelle ont vu le jour dont 3 dossier en QPV. Au total, ce sont 72.243 € qui ont été investis sur le territoire.

✓ L'aide à l'immobilier d'entreprises

2 entreprises ont été accompagnées financièrement par SAM, pour leur projet immobilier de création ou de développement pour un montant total de 272.000 €.

✓ L'appui à la structuration des filières économiques

SAM porte son effort sur l'animation et la structuration de filières économiques identifiées comme prioritaires par notre Conseil de développement dans le projet de Territoire :

- La filière Economie bleue - Croissance bleue

Elle concerne près de 4.000 établissements sur le territoire et 4 domaines d'activité sont ciblés :

- Les activités portuaires et transport maritime,
- Les activités de production marines et halieutiques et les activités de transformation,
- Les activités liées à l'aménagement du littoral et traitement des risques liés à l'eau,
- Les activités de nautisme, de plaisance, d'industrie navale.

Un territoire qui anime, coopère et fédère : SAM a concrétisé un travail de mobilisation des acteurs et de structuration qui a permis la signature d'un « Pacte de Croissance bleue » le 18 octobre 2022 dont l'objectif est de favoriser la création de 1.000 emplois filière d'ici 2030. Le Pacte de Croissance bleue est une instance locale de dialogue pour la filière en relais des programmes intégrateurs de l'Etat et la Région. Il identifie des projets sur lesquels des formes de coopération sont possibles pour faciliter leur émergence, développement, concrétisation sur le territoire.



Son ambition est de fédérer les acteurs locaux de la filière avec 2 leviers : le développement du numérique & la mer en s'appuyant sur l'écosystème montpelliérain, ainsi que la transition écologique pour laquelle SAM est un territoire d'expérimentation de projets visant à protéger la Méditerranée, les milieux lagunaires, et à garantir la résilience des socio-écosystèmes associés.

- La filière Industries culturelles et créatives

La filière est dynamique sur le territoire notamment de par le fort positionnement de la Ville de Sète en matière de Culture, qui a conduit de nombreux créatifs à s'installer et à localiser leur activité sur le territoire et du fait de la forte activité de tournage et production (séries, longs métrages, clip...) avec le soutien du bureau des tournages. Les retombées économiques sont importantes, par exemple en terme d'emploi puisque 70% des techniciens des activités de tournage sont recrutés localement, ce qui a conduit à l'implantation de structures de formation sur le territoire. L'appui à cette filière passe notamment par un partenariat formalisé lors de la candidature au pôle territoriaux ICC en lien avec la Métropole de Montpellier qui a été engagé en 2022.

- La filière Economie circulaire

SAM développe son potentiel en termes d'économie circulaire d'une part parce qu'elle héberge des entreprises industrielles, des activités très spécifiques, ou porte des actions d'innovation relevant de cette filière (traitement des déchets industriels, des déchets conchylicole, réutilisation des eaux usées...). Egalement, les caractéristiques environnementales très fortes du territoire offrent aux acteurs de cette filière un terrain d'expérimentation et une image de marque positive.

SAM s'est engagée en 2022 avec Hérault Méditerranée dans une démarche d'intérêt régional d'Ecologie Industrielle Territoriale qui vise un objectif de mise en réseau des industriels et d'optimisation des circuits de réutilisation à l'échelle des deux EPCI (le Territoire lauréat de l'A.M.I. EIT 2022 soutenu par l'Ademe et la Région Occitanie).

✓ Les zones d'activités économiques

- **Cinq Zones d'activité Economiques** ont fait l'objet de réhabilitation ou réaménagement en 2022 : Zacom de Balaruc-le-Vieux (requalification Balaruc Loisirs), Zacom de Marseillan, ZAE Massilia Marseillan, Mèze Engarone (commercialisation) et ZAE Les Eaux blanches Sète (commercialisation).

• Aménagement de Ecosite de Mèze

En 2022, SAM a investi pour la rénovation de l'Ecosite de Mèze (photo ci-dessous) afin de structurer un cluster d'entreprises de l'économie bleue. 674.145 € ont été investis pour une remise à niveau des bâtiments et de l'amphithéâtre en vue d'installer 3 en-



treprises : Greensea (Biotech), Ardarn (formations environnementale) et Aqua Ecologie (Cleantech traitement de l'eau).

✓ Le développement de la nouvelle destination économique « Sète Cap d'Agde Méditerranée »

La nouvelle agence d'attractivité économique « BLUE – Invest in Sète Cap d'Agde Méditerranée » a été lancée le 24 octobre 2021, développée et hébergée conjointement par SAM et Hérault Méditerranée, en partenariat avec la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et la CCI Hérault. Ses objectifs : promouvoir la nouvelle destination économique « Sète Cap d'Agde Méditerranée », attirer de nouvelles entreprises et créer de l'emploi dans des secteurs d'avenir et innovants. L'Agence constitue un guichet unique pour la nouvelle destination afin de prospecter, accueillir et orienter les porteurs de projets et investisseurs, et favoriser leur implantation grâce à une offre territoriale. Sa mission : promouvoir le territoire, accompagner les investisseurs et les chefs d'entreprise pour concrétiser leurs projets d'implantation/développement. Financement de SAM en 2022 : 250.000 €.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'Agglo soutient les acteurs de l'insertion par l'économie :

✓ La Mission locale d'insertion des jeunes du Bassin de Thau

La MLIJ assure une mission de service public, en accompagnant des jeunes de moins de 26 ans sur les problématiques d'emploi, santé et logement. C'est un enjeu de cohésion sociale très important pour un public avec un fort taux de chômage.

Avec un budget de 2,8 M€, dont 25% financé par SAM, ce sont 7.007 jeunes qui ont été accompagnés en 2022 (+ 23% par rapport à 2021) dont 1.245 en premier accueil (45% d'entre eux n'ont pas de diplômes).

3.657 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement, 2.725 jeunes ont bénéficié d'un parcours via un dispositif type PACEA, contrat d'engagement ou parrainage. 1.700 jeunes ont signé un ou plusieurs contrats de travail (+28% par rapport à 2021) et 300 ont suivi un contrat en alternance. 410 jeunes dont 58 issus des QPV ont eu accès à une formation au cours de l'année. 10 chantiers Jeunes d'implication Locales financés intégralement par la collectivité (90.000 €) ont été réalisés dans les domaines de l'audiovisuel, de l'environnement, des festivals et du bâtiment pour un total de 101 bénéficiaires de moins de 26 ans. 3.233.054 € en tout ont été attribués sous forme d'allocations pour répondre à des difficultés rencontrées par les jeunes dans leur parcours.

✓ Les chantiers d'insertion

Il s'agit d'un dispositif de l'IAE pour permettre à des publics éloignés de l'emploi de s'intégrer dans un parcours professionnel, l'Etat et le département concourent pour près de 85% des montants financiers. SAM a soutenu 4 chantiers d'insertion dont 2 permanents en 2022. Passerelles Synergies, association intermédiaire de l'IAE, a mené 2 chantiers itinérants sur notre territoire :

- Les Jardins du Sémaphore à Sète avec un budget total de 171.488 € dont 13.178 € pour SAM et 25.000 € pour la commune de Sète

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- La Rénovation d'un muret en bord de fossé et haies à Mèze pour un total 145.8274 € dont 5.000 € pour SAM et 10.240 € pour la commune de Mèze. 14 bénéficiaires dont 9 personnes au RSA et 2 vivant en QPV ont travaillé sur ces chantiers et ont suivi une formation afin de parfaire leurs compétences.

Sur notre territoire sont menées conjointement avec la Ligue de l'enseignement (activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs) des actions de formation et de mise en emploi au travers de deux chantiers permanents, pour lesquels la collectivité a contribué à hauteur de 36.000 € :

- La Recyclerie, un chantier qui délivre des CQP en vente GMS (grande et moyenne surface) et traitement du linge et qui a regroupé 27 candidats, dont 22 femmes, dont 21 RSA (dont 21 femmes) et 11 QPV

- Defi WEB, un chantier autour des métiers du numérique et de l'informatique, suivi par 28 candidats, dont 10 femmes, dont 22 RSA (dont 6 femmes) et 4 QPV

Au total de ces 4 chantiers, 69 bénéficiaires dont 32 femmes dont 52 personnes au RSA et 17 résidents des QPV ont été accompagnés dans leur démarche d'insertion professionnelle.

La mobilité reste le principal frein pour la majorité d'entre eux, le logement et l'estime de soi arrivent en second rang.

L'Agglo soutient également 3 associations qui accompagnent différents publics vers l'emploi :

- **Renaissance 34**, association qui mène une action de coaching de femmes issues des QPV vers l'emploi. Elle a accompagné 53 femmes (39 résidentes du quartier de l'Île de Thau et 14 du Centre-ville).

- **NQT** met en œuvre une opération destinée à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de moins de 30 ans, Bac+3 et plus, issus de milieux sociaux modestes ou de quartiers prioritaires via le parrainage. 15 jeunes avec un Bac +3 minimum ont été parrainés, 11 ont connu une sortie positive à hauteur de qualification en CDI ou CDD de plus de 6 mois..

Dans le même temps, 11 ateliers ont été menés sur le territoire faisant intervenir des professionnels en activité sur des thématiques telles que la confiance en soi, le développement des réseaux la fonction publique....

- **L'APIJE**, association de recrutement solidaire œuvre dans l'accompagnement des personnes notamment au titre de l'accompagnement vers l'emploi, avec l'action : Espace numérique d'inclusion socio-professionnelle (ENISP), ce ne sont pas moins de 589 personnes dont 135 issues des QPV qui ont été accompagnées.

✓ La clause sociale dans les marchés publics

L'Agglo travaille à la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et privés du territoire, son rôle de facilitateur dans la coordination des acteurs, entreprises, opérateurs de l'emploi et facilitateurs sociaux au service des demandeurs



d'emploi est primordial. SAM a entériné par décision du Conseil communautaire un minimum de 10% d'heures de clause sociale dans les marchés publics contractés sur le territoire ce qui est le double des préconisations nationales.

Cinq chantiers ont démarré en 2022, le Centre commercial de l'Île de Thau, la salle Llense, l'école Anatole France, la rénovation des bâtiments HLM de Hérault Logement ainsi que la réhabilitation des bâtiments du Chalut et du Lamparo de Thau Habitat. En 2022, 50 marchés ont généré 55.724 heures (chiffre non consolidé à l'heure actuelle car nous sommes dans l'attente des derniers retours pour environ 10.000 heures complémentaires). 82 lots dont 66 en travaux, 15 dans les services et 1 en fourniture sont concernés et 196 salariés (62% de plus qu'en 2021) dont 25 femmes, 18 travailleurs en situation de handicap, 11 personnes de plus de 50 ans, 51 jeunes de moins de 26 ans et 56 candidats issus des QPV ont bénéficié de la clause, soit 35 ETP.

✓ Des réunions d'informations collectives pour les entreprises

SAM organise des rencontres autour des sujets de la clause pour les entreprises afin de répondre aux attentes, d'informer et de sensibiliser sur la valeur ajoutée du dispositif en terme de recrutement local.

✓ Aide à l'immobilier de proximité

Des aides sont allouées au commerce pour des travaux de rénovation ou de mise au normes. Quelques exemples : à Mèze, Gladys N Coiffure et barbier (8.500 €), à Sète, le Salon de Vanessa (6.508 €), La nouvelle librairie sétoise (8.500 €) et le restaurant Chez François (3.180 €). A Marseillan, Immobilier Guillamat (4.481 €).

Dans le cadre la politique locale de commerce, et afin de maintenir le développement économique, l'activité et l'emploi sur notre territoire, il a également été proposé de soutenir dans l'urgence les artisans boulangers les plus fragilisés par la crise énergétique par la mise en place d'un dispositif de soutien exceptionnel. SAM intervient à hauteur de 50% de l'intervention de la Région Occitanie plafonné à 1.000 € TTC (dans la limite d'une enveloppe globale de 25 000 € TTC.)

✓ Des forums de l'emploi et de la formation

SAM, en collaboration avec les communes de Gigan, Poussan, Mèze, Frontignan, Marseillan et Sète et en partenariat avec Pôle Emploi, Cap Emploi et la MLIJ, a organisé 5 forums pour être au plus près des demandeurs d'emplois. 135 professionnels de divers secteurs d'activité et de la formation ont reçu 1657 candidats. 62 entretiens ont débouché sur un emploi et 28 ont permis de mettre en place une formation.



UN POLE ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit de concevoir et développer des formations en prise directe avec les besoins des entreprises. Après une première année de structuration des nouvelles formations sur le territoire, l'enseignement supérieur et la formation prennent leur envol en 2022. Les nouvelles formations de Bachelor (formation en 3 années) en Gestion des Entreprises et des Administrations et en Informatique portées par l'IUT Montpellier Sète (photo ci-dessous) ont ouvert leurs deuxièmes années et comptent près de 80 nouveaux apprenants.



- **Le Campus Connecté de Sète**, après une première année d'existence consacrée à se faire connaître sur le territoire et constituer un réseau de partenaires identifiés, a pris son rythme de croisière, avec plus de 18 apprenants au 1er septembre 2022. A ce titre, un partenariat fort avec le centre de formation de l'Arago de Sète a permis d'accueillir, en septembre, plus de 8 sportifs de haut niveau pouvant ainsi, au plus proche de leur lieu de vie, associer en-

traînement sportif et formation sur le territoire. Le Campus Connecté est piloté par SAM et se coordonne avec l'Université de Montpellier, partenaire principal du dispositif. Il a été labélisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et bénéficie du soutien financier de la Banque des territoires, dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir. Il est ouvert à tout type de public : futurs étudiants, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, salariés ou chefs d'entreprises. Le Campus Connecté de Sète est un lieu d'apprentissage pour donner l'opportunité à tous d'accéder aux diplômes de l'enseignement supérieur grâce aux formations à distance par la mise à disposition d'un espace de travail dédié, d'équipements informatiques et d'un accompagnement individualisé par une tutrice, dans le cadre de la mise en place d'un planning sur mesure, de conseils méthodologiques, d'organisation et de suivi de son travail. Des ateliers collectifs avec les acteurs du territoire permettent par ailleurs de créer du lien et des services complémentaires au plus proche du lieu de formation.

- Avec ces effectifs étudiants en pleine croissance, le territoire de SAM comptait au 1er septembre **1.125 étudiants répartis sur 3 principaux établissements : l'IUT (3 bachelor), le Lycée Joliot Curie (par son offre de BTS et CPGE) et l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers et Aides-Soignants.**

- D'autres acteurs viennent compléter ces effectifs : le lycée de la Mer (2 sections de BTS), le lycée Charles de Gaulle (section de DTMS), le lycée St Joseph (un BTS). Enfin des écoles privées proposent également des formations post bac, principalement sous le mode de l'apprentissage.

- Ces effectifs permettent aujourd'hui à la collectivité d'engager **un travail de structuration de la vie étudiante**. A l'initiative de SAM, et avec le soutien financier du CROUS, de la Région, de l'Université de Montpellier et d'un partenaire privé, la première grande journée d'accueil « l'Etudiant C'est Toi ! » s'est déroulée sur le site de théâtre de la Mer fin septembre autour de 2 temps fort : un après-midi ludico sportif avec également des ateliers « informations – santé – prévention » et une soirée festive dans l'enceinte du théâtre de la mer.

- **Le futur Centre de formations universitaires, professionnelles et qualifiantes**, dans les anciens locaux du collège Victor Hugo est entré dans une phase concrète : rédaction et établissement du projet architectural définitif (APD) par la maîtrise d'œuvre et première phase de travaux de toiture (désamiantage et charpente) de l'aile nord du bâtiment.

L'année 2022 a enfin permis d'engager un travail structurant pour l'évolution du paysage de la formation sur le territoire. Sous l'impulsion de la Région Occitanie, et dans le cadre d'une gouvernance locale, un travail de co-construction d'une feuille de route « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » pour les années 2023-2028.

✓ Les ateliers de pédagogie personnalisée

Une ingénierie de formation individualisée et « agile » au service des publics et des entreprises de l'agglomération. En 2022, 177 personnes ont été accueillies et orientées, 121 parcours individualisés de formation ont été réalisés avec 6849 heures de formation pour un budget annuel de 237 980 € dont 58% de recettes formation.

L'activité de formation labellisée APP/Qualiopi permet de proposer aux publics de l'agglomération (salariés, demandeurs d'emploi, en re-

cherche d'emploi, en poste ou en reconversion professionnelle) des formations sur mesure dans les domaines suivants :

- o Savoirs de base (français, maths),
- o Compétences transversales (apprendre à apprendre, communiquer, coopérer, agir avec méthode, exercer sa créativité, raisonner avec logique, exercer son sens critique et éthique),
- o Compétences numériques et bureautique.

Et cela à travers divers dispositifs :

- Le dispositif intitulé **Projet Pro** est réalisé dans le cadre du Programme Régional de Formation Occitanie. Formation pré qualifiante, elle est mise en place en partenariat avec le GRETA et s'adresse à des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. Elle vise à participer à la construction d'un projet professionnel et au renforcement des savoirs de base. En 2022, 45 personnes ont suivi 1082 heures de formation.

- 31 parcours individualisés pour des salariés et des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle ont été mis en place dans le cadre de **conventions individuelles** financées par le CPF (Compte Personnel Formation), par des entreprises, par des aides individuelles du Pôle emploi ou en autofinancement. Ainsi, 1223 heures de formation ont pu être dispensées pour les résultats suivants :

- o 24 certificats TOSA Bureautique validés
- o 1 certificat Voltaire Grammaire/Orthographe validé
- o 1 réussite au concours de police municipale
- o 3 certificats CléA socle de connaissances et de compétences professionnelles validés et 2 certificats CléA validés partiellement.

- 11 parcours individualisés pour des publics des QPV ont été mis en place dans le cadre du contrat de ville. Ceci s'est traduit par 1139 heures de formation dispensées sur les savoirs de base et les compétences numériques, avec 90% de sorties positives (emploi ou formation).

- 18 personnes ont participé aux ateliers initiation informatique financés par la ville de Sète avec 212 heures de formation de janvier à août 2022.

- Enfin, une subvention de l'État (PIC Plan d'Investissement des Compétences) de 140 400€ a financé le dispositif [Re]connaissances sur deux ans et demi (de septembre 2021 à décembre 2022).

Ce dispositif expérimental a permis de mettre en place des parcours d'accompagnement renforcé pour des personnes fragilisées, isolées, issues des QPV ou éloignées de l'emploi.

Ces parcours allant de la détection et la remobilisation à la reprise d'une activité professionnelle durable, a mobilisé plus de 70 structures du territoire (association, entreprises, organismes de formation).

En 2022, ce dispositif a bénéficié d'un co-financement d'un montant de 35.072 € du Fonds Social Européen au titre du Programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole. 16 personnes ont bénéficié de ce dispositif pour 3193 heures de formation avec 75% de sorties positives (emploi, formation et accès aux droits).

✓ Le CFA

- Les actions

En septembre, le CFA a participé au 1er salon des métiers de bouche à Montpellier, organisé par la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) : 2 apprentis du CFA ont eu le 1er prix au concours chocolat, et 1 apprenti du CFA a remporté le concours de la meilleure galette de tradition française, catégorie junior.

En novembre : participation au salon du chocolat en Agde.

En décembre : remise des diplômes et marché gastronomique de Noël.

- Promotions et développement de l'apprentissage (les chiffres) :

- 2 Journées portes ouvertes
- 1 Job dating (environ 35 entreprises étaient présentes et plus de 80 offres de contrat)
- 29 Etablissements scolaires visités
- 18 participations à des salons ou forum sur l'alternance organisés par nos partenaires (MLI, Pôle emploi, région, agglô, E2C).

- Sociales, soutien, culturelles, préventives

- Renforcement des effectifs pédagogiques afin de venir en soutien aux apprentis en difficultés sur les savoirs de base. Dédoublage des enseignements de français et mathématiques
- Mise en place de cours de FLE pour des apprentis en grande difficulté par la langue française
- Sortie culturelle au théâtre Molière
- Actions de prévention : lutte contre le sida, santé bucco-dentaire, sécurité routière, santé au travail,

✓ Investissements effectués

- Travaux d'entretien des bâtiments (peinture, réparation, pose climatisation bureaux) : 72 k€
- Acquisition de matériels informatiques : 12k€
- Acquisition de mobiliers: 37 K€
- Acquisition de matériels techniques : 43 k€

✓ Les projets

Le projet de création d'un nouvel atelier nautique a pour enjeu de faire évoluer notre plateau technique actuel, situé sur le site du



CFA, en proposant sur un nouveau lieu un outil adapté aux évolutions du secteur du nautisme et de la formation.

Ce nouvel atelier disposera d'un espace extérieur permettant :

- d'accueillir des embarcations de plaisance à des fins de mise en situation pédagogique active,
- une proximité avec une mise à l'eau
- un local de stratification,
- d'une salle de cours avec un équipement numérique performant pour ouvrir la formation à la modalité de formation à distance.

Ce plateau technique s'inscrit dans la stratégie de développement de l'économie bleue sur le territoire Sète agglomération méditerranéenne ce qui facilitera la montée en compétences des diplômés. L'adresse du nouveau site : Rue de Vienne 34200 Sète. L'estimation financière des travaux sans l'équipement : 1.022.000 € HT. Date de livraison : janvier 2025

Egalement en projet : un Internat-Cantine

Le contexte : Aujourd'hui le CFA a un partenariat avec habitat jeunes, qui met à disposition 9 couchages par semaine. Cette solution est insuffisante et la volonté est de couvrir une demande d'hébergement à destination des apprentis mineurs du CFA sur la ville de Sète. Cette nouvelle offre d'hébergement-restauration apportera une réponse concrète pour sécuriser les parcours des apprenants dans un contexte social, économique difficile et aux multiples situations discriminantes dont ils doivent faire face.

- Lutter contre les difficultés quotidiennes des trajets pour les apprentis domiciliés sur des communes reculées et peu desservies par les transports collectifs,
- Favoriser la socialisation,
- Diminuer les temps de transport,
- Sécuriser les parcours,
- Améliorer les conditions de réussite.

L'internat et la cantine seront créés sur le site du CFA, rue Mirabeau à Sète, à la place de l'atelier nautique existant et la création d'un plancher une surface totale de 1.000 m². L'internat proposera 30 couchages, mais avec la pratique de l'alternance 90 apprentis pourront bénéficier d'une solution d'hébergement. La cantine pourra accueillir 80 à 100 personnes.



LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LA CULTURE

La Direction de la culture et du patrimoine est composée de 4 services :

- La lecture publique : **6 médiathèques**, une équipe réseau.
- Le service patrimoine et archéologie : avec 3 **Musées** (le Jardin Antique Méditerranéen, la Villa gallo-romaine de Loupian et le Musée de l'étang de Thau), **deux lieux patrimoniaux** (pointe des Onglous et abbaye de Saint Felix de Montceau) et **un service archéologie**.
- Le **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal** et ses trois sites (Sète Manitas de Plata, Frontignan et Mèze).
- Une **coordination de l'éducation artistique et culturelle** (CGEAC) à l'échelle du territoire.

La politique culturelle de Sète Agglopôle est renforcée par la **Scène Nationale**, sur l'axe spectacle vivant, et par le soutien au **Festival de Thau**.

✓ Quelques chiffres :

- **Réseau de lecture publique** : 13.009 abonnés (contre 13.346 en 2021), 508.311 prêts (contre 476.009 en 2021), une navette bi-hebdomadaire. Au total : 5.000 m2 d'espaces publics, 64 ordinateurs à disposition du public, 4 salles de formation, 3 salles de jeux de société dont une ludothèque (Médiathèque Montaigne-Frontignan), 3 salles de jeux vidéo et 2 pianos (Médiathèques Mitterrand et Montaigne)
- **Service Patrimoine** : Jardin Antique de Méditerranée : 10.761 visiteurs (9.874 en 2021), Musée de l'Etang de Thau : 13.823 visiteurs (7.629 en 2021), Villa gallo-romaine de Loupian : 10.279 visiteurs (6.391 en 2021), 5 expositions sur les 3 sites, et 10 conférences sur les sites patrimoniaux, portées par le service et des intervenants extérieurs.
- **Service archéologie** : 5 diagnostics archéologiques, 1 fouille préventive (la Médiathèque de Balaruc-les-Bains : 6 archéologues à temps plein sur 3 mois), 3 post fouilles, 3 fouilles programmées, des activités scientifiques (une dizaine de publications pour les 3 archéologues universitaires; encadrement d'un étudiant et intervention dans 3 master et conférences
- **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal**, inauguré en présence de 1.500 personnes. Le CRI compte 1.024 élèves sur les trois sites (Frontignan : 282, Mèze : 166, Sète : 756). Disciplines enseignées : Instrument, Ensemble (musiques actuelles, musiques du monde, harmonie, orchestre symphonique), Art dramatique, Renforcement à la

rentrée de l'éveil musical. Représentations, auditions et spectacles : 70 concerts et auditions, 5 spectacles, art dramatique et chorégraphique, 4 master class.

- **L'Education Artistique et Culturelle** : 43 projets retenus, 15 projets en quartiers politique de la ville, 5.237 enfants ayant participé aux projets, 14 communes concernées par les projets.

- **Le Théâtre Molière, Scène Nationale du Bassin de Thau** : 79 spectacles (59 en 2021), 167 représentations (161 en 2021), 102 représentations pour 31 spectacles sur les 14 communes du territoire (106 pour 13 communes en 2021), 52.781 places en vente (46.214 en 2021), 26.008 places vendues (6.973 en 2021) et 9.755 scolaires (3081 en 2021).

Pour l'année 2022, la direction de la culture et du patrimoine a réalisé un budget de 782.613 € hors subvention et investissement. Les subventions allouées aux opérateurs culturels de compétence intercommunale ont représenté une dépense de 1,55 M€.

Au-delà du fonctionnement et des actions quotidiennes des équipements au sein des structures culturelles intercommunales, l'engagement financier de SAM sur les actions menées sur les communes du territoire a représenté plus de 500.000 € d'actions culturelles diverses.

✓ Compétences culture et patrimoine :

La direction culture et patrimoine compte de 221 agents répartis comme suit : 96 personnes au sein du réseau des médiathèques, 90 personnes au sein du conservatoire, 30 personnes pour le service patrimoine et archéologie, 1 personne pour la CGEAC et 4 personnes à la direction.



L'Agglopôle n'ayant pas la compétence culture, elle agit au travers de ses établissements pour rayonner sur l'ensemble du territoire.

- Gestion des équipements culturels à rayonnement intercommunal

Cette compétence permet d'intervenir dans le champ de la lecture publique au travers de nos médiathèques, dans nos musées dont le rayonnement est intercommunal. La direction du réseau des médiathèques travaille ainsi, au-delà de l'accès à la lecture pour tous, à la diffusion et l'accessibilité aux pratiques culturelles, aux différentes disciplines artistiques (spectacles, musique, expositions). Les médiathèques sont aujourd'hui un lieu de rencontre et de partage dépassant le simple accès aux livres.

Les musées et lieux patrimoniaux sont aujourd'hui des espaces permettant la valorisation de notre patrimoine (archéologie, étang de Thau et paysager). Ils proposent également des ateliers à destination des scolaires, des conférences pour tous les publics, mais également la diffusion et la production d'exposition d'art contemporain au sein de nos structures.

- L'enseignement artistique de la musique et des arts dramatiques

Le conservatoire a pour mission l'enseignement artistique de la musique et des arts dramatiques au sein d'un cursus permettant la pratique instrumentale individuelle, de groupe ainsi que la formation musicale. Le conservatoire est également un espace de création pour les professeurs et les élèves, ainsi que de diffusion au sein du nouvel auditorium permettant d'accueillir 400 personnes.

- L'archéologie préventive, diagnostic et fouilles

Sète Agglopôle a, par le biais de la fusion des intercommunalités, un service d'archéologie préventive en son sein. La richesse historique de notre territoire est impressionnant, les dernières découvertes sur la commune de Balaruc les Bains le démontrant. Le service archéologie intervient à plusieurs niveaux :

- o Les diagnostics archéologiques : lors d'opérations d'aménagement, le service intervient pour diagnostiquer la nécessité de fouilles.
- o Les fouilles préventives : suite à un diagnostic une fouille préventive peut être prescrite afin de mettre à jour des vestiges.
- o L'archéologie programmée : programmes de recherche interdisciplinaire pilotés par le CNRS destinés à alimenter la recherche fondamentale.



- La coordination de l'éducation artistique et culturelle

Depuis 2021, SAM porte la compétence de coordination de l'éducation artistique et culturelle. Cette compétence permet de coordonner sur l'ensemble du territoire l'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les autres institutions (DRAC, Education nationale, affaires sociales ...). A ce titre, un appel à projets est lancé en direction des porteurs de projets culturels pour permettre la réalisation d'actions à destination principalement des 3-18 ans, sur des projets d'accès et de pratique artistique.



220.000 documents accessibles sous 24h.

Evènements marquants de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée avant tout par un retour à un fonctionnement normal de l'ensemble des équipements culturels de SAM. Après deux années de crise sanitaire, où les équipements culturels ont connu des jauges limitées, des conditionnalités d'accès et des fermetures, cette année a permis aux publics de retrouver un fonctionnement et un accès libre aux différentes structures. D'une manière générale, les publics sont revenus massivement dans nos équipements et plus particulièrement au sein de nos musées. Malgré tout, le spectacle vivant est le domaine qui a connu un retour plus progressif, comme l'indique la fréquentation de la Scène Nationale sur la dernière saison.

1- Accompagnement à la mise en œuvre des transitions environnementales, économiques, sociales et sociétales dans le domaine culturel pour Sète et Sète Agglopôle Méditerranée

Le secteur culturel traverse depuis maintenant trois ans une crise, de la pandémie, à l'impact climatique en passant par les frais énergétiques, requestionnant un modèle de fonctionnement. Afin d'accompagner au mieux ses opérateurs et acteurs culturels, la direction de la culture a lancé un accompagnement sur 4 années d'une quinzaine de festivals et acteurs culturels. Elle s'appuie pour cela sur le bureau des acclimations.

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Cet accompagnement pensé sur le temps long permettra de construire de nouveaux modèles de fonctionnement et d'accompagner nos opérateurs culturels face aux crises et changements actuels.

2- Création de l'odyssée singulière

Lieu d'enseignement, de diffusion, d'éducation culturelle, le Conservatoire s'est imposé également cette année comme un lieu de création artistique, avec la comédie musicale « l'odyssée singulière », composée par un des enseignants dans le cadre de l'édition 2022 d'Escale à Sète et qui a réuni plus de 200 élèves sur la scène de l'auditorium sétois pour 4 représentations... à guichet fermé.

3- Thau Game festival

Depuis deux ans maintenant, le réseau de lecture publique porte le Thau Games Festival.

Après une première édition qui s'était déroulée à Frontignan, cette année le choix s'est porté sur une commune n'ayant pas de médiathèque sur son territoire. Le thau games s'est déployé dans l'ensemble des médiathèques autour d'ateliers, de tournois et d'animations liés aux jeux vidéo. Le temps fort s'est déroulé à Villeveyrac pendant un week end, rassemblant jeunes et moins jeunes autour d'installations et de consoles pour jouer ensemble.

Plus de 200 personnes se sont déplacées pour se retrouver autour de leur passion.

4- Les augustales

Comme chaque année, le service patrimoine porte, en lien avec la programmation de la villa Loupian, les augustales. Pendant deux jours, la villa Loupian retrouve l'antiquité pour accueillir un public nombreux. Le public a pu découvrir l'Antiquité en famille lors des XVes Augustales – Journées Romaines ! Au programme : les incontournables démonstrations de manœuvres militaires mais surtout la vie civile présentée par les reconstituteurs et les artisans (archéologie expérimentale)... 30 et 31 juillet

5- L'éducation artistique et culturelle, actions en transversalité

La coordination de l'éducation artistique et culturelle a également été pour la première année déployée sur l'ensemble du territoire suite à la prise de compétence par Sète Agglopôle de la compétence de coordination de l'éducation artistique et culturelle.

Les communes ont toutes été rencontrées. Le travail méthodologique avec la mise en place de chaque référent de commune s'est poursuivi. L'accompagnement des porteurs de projets a été nécessaire afin d'être plus en adéquation avec les exigences du cadrage et de la compréhension de la convention. 2022 a été aussi l'occasion de renforcer les collabo-

ration avec les structures culturelles rattachées à l'agglopôle notamment le JAM (SESAM) et le CRI dans le développement de projets coconstruits et menés en concertation.

6- Candidature à capitale européenne de la culture

L'année 2022 a vu la candidature de Sète Agglopôle Méditerranée aux côtés de la ville de Sète et de Montpellier Métropole au label Capitale Européenne de la Culture. Au-delà du rayonnement que peut apporter cette candidature, c'est aussi un engagement de Sète Agglopôle Méditerranée auprès des acteurs culturels du territoire. Ainsi une quinzaine de projets ont pu se déployer sur le territoire.

7 – Un projet culturel de territoire unique en Occitanie

rédigé en lien étroit avec les élus des 14 communes, les acteurs culturels, le Conseil de développement, l'Etat et la Région. Depuis février 2022, de nombreuses réunions ont eu lieu pour la rédaction de ce document qui sera présenté au vote du Conseil d'Agglomération en 2023.

Ce projet vise à penser et favoriser les collaborations entre les acteurs culturels du territoire, et à travailler à des outils communs.

Les axes structurants du projet s'articulent autour du maillage artistique du territoire, du rapport à l'écologie et des mobilités. Ils se déclineront notamment au travers du soutien à la création artistique, du patrimoine vecteur d'identité et de valorisation du territoire, d'une culture accessible et inclusive, et de l'éco-responsabilité.

8- Un projet d'établissement pour le CRI

En cours d'élaboration, il a pour objectif de favoriser le travail et les synergies avec les antennes de Mèze et de Frontignan, de développer l'apprentissage de la musique dans toute sa diversité et de l'art dramatique au sein du territoire.



LE SPORT

L'agglomération gère les équipements sportifs suivants : le centre Raoul Fonquerne, la piscine Di Stefano et le stand de tir intercommunal. L'année 2022 a vu la construction de la piscine de Gigan, inaugurée en janvier 2023. En projet : la piscine de Mèze.

LA NATATION SCOLAIRE

Chaque école du territoire bénéficie d'une activité natation, soit dans une piscine intercommunale (centre Fonquerne, piscine Di Stefano), soit dans la piscine découverte du parc de Bessilles. Toutefois, toutes les communes ne bénéficient pas d'une même offre, c'est pour cela qu'avec l'ouverture du centre aquatique de la Gardiole, en janvier 2023, il a été décidé, dès septembre 2022, de modifier cette organisation afin de permettre à tous les enfants scolarisés du CP au CM2 de bénéficier d'un cycle de 8 séances de natation par an. Pour l'année scolaire 2022/2023, les classes sont accueillies de la manière suivante :

- ✓ Sur Fonquerne : les CP au CM2 des écoles de Sète et de Marseillan
- ✓ Sur Di Stefano : les CP au CM2 de Frontignan, de Vic-la-Gardiole et de Mireval
- ✓ Sur le centre aquatique de la Gardiole : les CP au CE2 et certains CM de Mèze, Loupian, Bouzigues, Montbazin, Villeveyrac, Poussan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux et Gigan.

Pour 2022, les coûts de transport se sont élevés à 96.800 € pour Fonquerne et Di Stefano et 16.500 € pour Bessilles.

LES PISCINES

✓ Centre Balnéaire Raoul Fonquerne

1) Un ambitieux programme d'activités a été mis en place dans l'objectif de dynamiser l'activité du centre balnéaire pendant l'été 2022

- L'aqua ciné : cette animation, largement appréciée par le public, a permis de regarder un film assis dans des grandes bouées. Les trois soirées se sont déroulées avec plus de 100 spectateurs par séance. Son coût, pour 3 visionnages, s'est élevé à 6.300 €, 2.780 € pour l'achat de 110 bouées, 1.620 € pour les droits de diffusion et 1.900 € pour la location de la sonorisation.

- La tyrolienne : animation innovante sur le bassin découvert qui a enchanté autant les enfants que les parents. Une traversée en diagonale du bassin olympique à plusieurs mètres de hauteur avec une arrivée dans l'eau. Son coût de location s'est élevé à 4.200 € pour 2 animations

- Les structures gonflables : très prisé par les enfants et les adolescents, ce parcours d'obstacles sur plusieurs modules a occupé une grande partie du bassin nordique tout au long de l'après-midi. Son coût de location s'est élevé à 2.272 € pour 2 animations.

Au bilan, le centre Raoul Fonquerne a accueilli 131.000 personnes (90.000 personnes en

2021), soit plus de 30% d'augmentation.

En 2023, l'objectif est de monter en puissance sur le programme d'animations estival

o Augmenter le nombre d'animations hebdomadaires sur les 3 équipements aquatiques

o Acquérir une structure gonflable, ludique qui permettra de proposer une animation ludique toute les semaines sur chaque piscine.

2) 50 clubs de Haut Niveau français ou européens ont été accueillis dans plusieurs disciplines (natation sportive, natation artistique, triathlon et handisport).

Des clubs étrangers comme Genève Natation, Namur Olympic ou des clubs nationaux prestigieux comme le Racing Club de France, Neptune Club de France, Lyon Natation ont été enchantés de découvrir cette nouvelle structure et se sont déjà positionnés pour 2023.

Les recettes sur l'année civile correspondantes à ces stages se sont élevées à 49.681€.

3) Les salles de sport

Afin de dynamiser l'activité musculation et Fitness, une toute nouvelle formule a vu le jour en septembre 2022 et a permis d'augmenter le nombre d'adhérents : les cours collectifs de musculation ont été supprimés, et l'ouverture de la salle cardio modifiée en entrées libres du lundi au vendredi de 8h à 20h et le week-end de 10h à 18h. Une planification a été mise en place sur l'activité fitness de manière à ce que les usagers, en fonction du planning, puissent réserver leur activité à la séance.

En 2021, sur la salle de musculation, ont été vendus 47 abonnements annuels, 49 abonnements mensuels et 15 cours annuels. Sur le fitness, seulement 7 formules annuelles et 39 formules unitaires. Pour un montant total de recettes de 31.633 €.

En 2022, sur les salles de sport, ont été





vendus 96 abonnements annuels, 81 trimestriels et 137 mensuels. Les formules unitaires ont été vendues 633 fois. Cette nouvelle organisation a permis de générer une recette de 69.650 €, soit une augmentation de plus de 50%.

Cette nouvelle formule a permis de relancer l'activité fitness et cardio. Elle a été très bien accueillie par les adhérents.

L'année 2022 a été aussi marquée par l'évènement « Octobre Rose » qui a permis de faire découvrir nos différentes activités au travers d'animations :

- o Découverte d'activités fitness le 24 octobre sur le bassin Laurent Vidal
- o Découverte d'activités aquatiques le 26 octobre dans les bassins intérieurs du centre Fonquerne
- o Découverte de la Zumba qui s'est déroulée le 27 octobre sur le bassin L. Vidal.

Ces animations ont rassemblé une centaine de participants, 510 € ont été récoltés et reversés à la Ligue contre le Cancer. Cette opération pourra être renouvelée chaque année.

La plage du bassin nordique est très grande et permet d'accueillir beaucoup de personnes. De plus, depuis cette année, avec l'acquisition de praticables, les animateurs ont pu être positionnés en hauteur, ce qui a été très apprécié par les participants.

4) La fréquentation générale

La fréquentation du centre balnéaire Fonquerne a comptabilisé 131.201 entrées qui se répartissent comme suit : 14.311 scolaires, 28.098 associations, 64.954 entrées "public", 14.674 entrées pour les activités aquatiques, 9.164 entrées pour la salle de remise en forme.

Les recettes se sont élevées à 514.750€ (soit + 209.143€ par rapport à 2021).

5) Les travaux

- o Totem traitement de l'air : 8.370 €
- o Remplacement moteurs stores bassins : 1.692 €
- o Réparation de la membrane armée du bassin Laurent Vidal : 3.000 €

✓ Piscine Di Stefano

1) La fréquentation générale

La piscine a comptabilisé 44.796 entrées qui se répartissent comme suit : 1.179 maternelles, 8.591 primaires, 2.964 secondaires, 4.895 entrées "public", 27.099 entrées association, et 68 Evasion sport. Les recettes se sont élevées à 11.345 €.

2) L'équipement a bénéficié d'importants travaux de réhabilitation

- o Rénovation des douches publiques et sanitaires : 11.600 €
- o Réfection des joints époxy et résine sur l'ensemble des plages et goulottes : 60.000 €
- o Rénovation de l'ensemble des réseaux ECS et réseaux en galerie : 70.000 €
- o Création de réseau électrique et d'éclairage des galeries techniques : 9.000 €
- o Remplacement de l'échelle et de la trappe qui donnent à la galerie technique : 2.400 €
- o Remplacement de quatre éclairages halogène par éclairage bassin à LED : 3.500 €
- o Vérification de l'armoire électrique : 1.600 €

EN COURS

- Construction EN 2022 du centre aquatique de Gigean (ouverture en 2023)
- Etude de programmation pour la réalisation d'une piscine à Frontignan
- Promotion de l'ensemble des installations de façon à générer des recettes supplémentaires et développer les activités sportives dans le territoire.

LE STAND DE TIR

Comme pour le centre Fonquerne, une véritable promotion de ce site a été organisée par les services. En plus des 2 sociétés de tir qui utilisent gracieusement le stand de tir inter-communal, est accueilli l'ensemble des polices municipales du territoire ainsi que la brigade territoriale de la collectivité, une centaine de policiers municipaux du territoire qui les années précédentes payaient une redevance dans un autre équipement.

Depuis le mois de mars, une convention a été érablie avec la Direction Nationale des Garde-côtes

des Douanes. Les recettes en 2022 s'élèvent à 3.000€

Des travaux d'amélioration de l'équipement ont été entrepris :

- o Remplacement de 64 barres d'éclairage halogène par 64 barres LED : 7.028 €
- o Mise aux normes des trois armoires électriques : 5.926 €
- o Rénovation en régie de la salle modulable : 1.700 €
- o Remplacement d'un skydome de désenfumage : 4.320 €
- o Réalisation des plans d'évacuation : 400 €



SETE AGGLOPOLE TERRE DE JEUX

Dans le cadre de la labellisation Centre de Préparation aux Jeux, le partenariat avec la métropole de Montpellier et la communauté d'agglomération de Millau se pour-

suit notamment dans la recherche des équipes nationales souhaitant organiser leur préparation Olympique. Après des visites positives, SAM espère accueillir une délégation d'athlètes Sud-Africains et Cubains.



SPORT DE HAUT NIVEAU

Par la compétence sport de haut-niveau, Sète agglomération méditerranéenne a choisi de soutenir la pratique sportive de compétition et d'accompagner ses meilleurs sportifs qui contribuent à l'image et au rayonnement du territoire.

SAM a consacré 13.700 € pour aider neuf athlètes qui ont reçu une bourse individuelle permettant de financer leur formation sportive en pôle espoirs. Certains de ces sportifs ont déjà réalisé des performances de Haut Niveau en participant à des championnats internationaux. Il s'agit de Mariane Beltrando Championne du Monde de VTT, Léa Lubac 3e au championnat du Monde de Laser (Voile), Mathilde Descoux demi-finaliste sur 800 m au championnat du monde juniors d'athlétisme. Ces sportifs de haut Niveau postuleront certainement dans les équipes olympiques de leur discipline pour les JO de Paris en 2024.

Les sportifs aidés sont :

- Catégorie Espoir : Mahé Disbeaux (Tir à l'arc), Maëlle Feuillassier (Gym Rythmique), Théa Lubac (Voile Laser Radial), Mathilde Descoux (Athlétisme), Zoé Chaevalier (Sauvetage Côtier), Marine Perea (Natation Artistique), Celia Talano (Padel), Ugo Blanchet (Tennis)
- Catégorie Relève : Marianne Beltrando (BMX),

Le sport de Haut niveau, c'est également 5 clubs de sports collectifs du territoire qui ont évolué en 2022 au meilleur niveau amateur ou dans les championnats professionnels. Le soutien apporté en 2022 est de :

- Arago de Sète : 707.983 €
- Sète Natation Waterpolo : 291.500 €
- Thau Handball Frontignan : 391.918 €

- FC SETE : 429.000 €
- La Boule d'Azur de Balaruc-les-Bains : 112.100 €

Dans l'ensemble, on remarque d'excellents résultats sportifs avec notamment la 5e place de l'Arago de Sète et une qualification pour la coupe d'Europe. Le Thau Handball Frontignan accède pour la première fois au monde professionnel (Pro-ligue) et effectue une première partie de championnat remarquable dans une division relevée.



FORMATION DES DIRIGEANTS

Chaque année, le service des sports propose, en partenariat avec l'association Profession Sport Loisir 34, trois rencontres d'information, auprès des dirigeants d'associations sportives du territoire. Les thématiques traitées ont été les suivantes : le

projet associatif, préparer la rentrée associative et organiser un événement

Les sessions de formations ont rencontré une demande importante avec des groupes de participants compris entre 20 et 30 dirigeants sportifs.



CIRCUITS VTT GARDIOLE

Les 65 kms de circuit répartis sur trois parcours de niveau de difficulté différents sont en cours de finalisation dans le massif de la Gardiole. L'ouverture de ce nouvel équipement sportif de pleine nature devrait avoir lieu début de printemps 2023.

LE TOURISME

L'année 2022 a été marquée par la préparation à la fusion des 5 offices de tourisme du territoire.



En 2022, le budget de fonctionnement de l'OTI s'élevait à 5,95 M€.



✓ 30 saisonniers d'accueil

✓ 59 permanents

✓ 449 h de formation externe

✓ 2 temps forts avec l'ensemble des équipes

✓ 60 1/2 journées de réunions interpôles et réunions des conseillers en séjour

STRATEGIE GENERALE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

✓ Un budget ambitieux

Pour sa première année d'exercice, l'Office de tourisme intercommunal disposait d'un budget principal de près de 5,95 M€ et d'un budget annexe d'un peu plus d'1M€ qui regroupe les activités commerciales.

Ces budgets ont été construits à partir des comptes administratifs 2019 des anciens OT (les budgets 20 et 21 impactés par les conséquences du Covid n'étant pas pertinents et ne reflétant pas forcément le niveau d'activité de 2022).

L'élaboration et l'exécution de ce budget ont été réalisées avec beaucoup de prudence. Le compte administratif 2022 détaillera l'ensemble de ces éléments avec précision.

✓ La collecte de la taxe de séjour optimisée

Afin d'optimiser la taxe de séjour, un outil commun de collecte a été mis en place (5.290 contributeurs). L'accompagnement des hébergeurs à son utilisation a été important pour l'ensemble du service. Le travail préparatoire pour disposer du numéro d'enregistrement à Balaruc-les-bains a été lancé pour être effectif au 1er janvier 2023.

2022 a marqué un tournant en matière de politique touristique sur le territoire avec la fusion des 5 offices de tourisme au sein de l'OTI Archipel de Thau Destination

Méditerranée. Ce regroupement a donné naissance à un grand Office de tourisme organisé en 5 pôles :

- Administration, finances, ressources humaines
- Accompagnement des professionnels, gestion relation clients, commercialisation
- Promotion, communication
- Qualité, classement, tourisme éco-responsable
- Accueil

... auxquels s'ajoute une cellule dévolue au développement et à l'innovation.

✓ Développer les savoirs et les compétences des salariés et des personnels saisonniers

La fusion a généré un bouleversement des habitudes de travail. Les salariés ont dû apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Il a été difficile d'insuffler de la transversalité entre les pôles qui sont localisés à différents endroits et se sont focalisés sur la mise en route des actions de leurs pôles. Aussi il a été primordial d'organiser des réunions entre les directeurs de pôles et des réunions/formations des conseillers en séjour à l'incroyable richesse de notre territoire et à la mise en place des nouvelles procédures.

✓ Améliorer le dispositif d'observation touristique

Le tourisme est un monde en perpétuel mouvement. Les nouvelles attentes et pratiques des visiteurs nécessitent de se remettre en question et de s'adapter en permanence. Pour faire face à ce besoin, l'Office de tourisme intercommunal s'est doté d'une cellule Innovation, développement, prospective qui est chargée d'analyser les grandes tendances du marché.

- 220 professionnels interrogés en saison pour l'enquête de conjoncture
- 69% des lits touristiques analysés avec l'outil G2A
- 1 outil d'observation de la fréquentation avec Flux Vision.



**1 milliard de retombées économiques
sont générées par les 13,3 millions de
visiteurs (+25% par rapport à 2019).**

L'EXPERIENCE DE SEJOUR DES VISITEURS ET LA STRUCTURATION DE L'OFFRE

✓ L'accueil touristique repensé

Alors que l'économie numérique bouleverse le schéma classique d'information et réservation, l'Office de tourisme doit continuer à innover, à anticiper les changements, tout en remettant l'humain au coeur de son dispositif d'accueil.

- 5 bureaux d'information touristique permanents : Sète, Balaruc-les-Bains, Marseillan, Mèze et Frontignan

- 2 bureaux saisonniers : frontignan plage et vic-la-Gardiole

- 1 relai d'information : Montbazin

- Accueils en mobilité : Frontignan et gare de Sète

Un réagencement des espaces accueil des bureaux de Balaruc-les-Bains et Marseillan ont été effectués en interne avant des travaux plus ambitieux en 2023. Un important travail d'harmonisation des pratiques, des procédures et des outils a été réalisé. Un plan de formation, couplé à des éductours a été mis en oeuvre pour permettre aux conseillers en séjour de parfaire leur connaissance de l'ensemble de la destination.

Des professionnels sont également venus présenter leurs activités à l'équipe qui s'est réunie tous bureaux confondus une fois par semaine aux 1er et dernier trimestres. Des rotations de personnel ont également été mises en place entre les différents bureaux.

- 22 conseillers en séjour permanents

- 30 saisonniers

- 174 heures de formations extérieures

- 19 réunions de l'ensemble des conseillers en séjour

- 3 éductours pour améliorer la connaissance du territoire .

Les 30 saisonniers ont quant à eux bénéficié d'une journée de formation en interne. Un diaporama de présentation de la destination a été réalisé pour eux. Un groupe de travail a été constitué pour améliorer la gestion de la relation clients en lien avec le pôle qualité;

L'OTI dispose désormais d'outils à même de capter et d'analyser :

- La fréquentation du territoire et des stations touristiques : éléments quantitatifs typologie des visiteurs, origines géographiques.

- les taux de réservation et d'occupation des hébergements marchands.

Il s'attache également à recueillir auprès d'un large échantillon de professionnels (220) leurs ressentis et les données de leur activité en saison. Cette enquête de conjoncture est réalisée en partenariat avec Hérault Tourisme dans le cadre du dispositif régional. Ces éléments sont largement partagés avec les professionnels participant à ces dispositifs et sont disponibles en ligne dans la rubrique dédiée des sites internet.

13 porteurs de projets ont été accompagnés. La cellule Innovation, développement, prospective a apporté son aide aux porteurs de projet et aux collectivités en leur fournissant des données fiables et actualisées. Sa directrice a également participé aux côtés de la direction à de nombreuses réunions avec les partenaires institutionnels que sont l'ADT, le CRT, le comité de bien du Canal du Midi, ADN tourisme etc.

✓ Fréquentation touristique 2022

9,13 millions de nuitées. Un chiffre en progression de 15% par rapport à 2021, qui retrouve son niveau de 2019 et représente une population permanente annuelle supplémentaire équivalente à 25.000 personnes. 72% sont des français (6,6 Millions de nuitées), 8% sont étrangers (52,5 Million de nuitées). 55% des nuitées sont réalisées pendant les vacances scolaires illustrant bien le tourisme "familial" de la destination.

11,26 millions d'excursions hors héraultais (présence sur le territoire sans nuitée), soit une population permanente annuelle supplémentaire équivalente à près de 31.000 personnes. Soit + 52,4 % par rapport à 2021 et + 52,5 % par rapport à 2019. 69% sont des français (7,75 millions d'excursions hors héraultais) et 31% des étrangers (3,5 millions d'excursions).

Les excursions d'héraultais sont au nombre de 769.600 (+ 40 % par rapport à 2021 et + 68% par rapport à 2019).



A noter que ces données sont issues de différents systèmes de comptage (manuel, cellule laser) et d'estimations pour les données partiellement manquantes. La mise en place progressive d'un système unique de comptage des visiteurs en 2022 et d'un système téléphonique propre permettra de sécuriser la fiabilité et l'homogénéité des données en 2023.

- 346.670 personnes accueillies dans les 7 bureaux
- 3.237 traitements de mails
- 42.800 appels téléphoniques
- 1.698 conversations Chat
- 735 enquêtes de satisfaction administrées
- 98,9% visiteurs satisfaits pour la pertinence des réponses des conseillers en séjour

Avec près de 395.000 interactions avec les visiteurs, l'équipe du pôle accueil a été particulièrement sollicitée par le public tout en travaillant à l'amélioration de la connaissance du territoire, à l'appropriation des nouveaux outils à leur adaptation aux besoins (logiciel billetterie et de caisse, GRC...), aux nouvelles manières de travailler ainsi qu'à la définition et harmonisation des procédures qualité en vue de l'obtention de la marque Qualité Tourisme au printemps 2023. Compte tenu de l'ensemble de cette charge de travail, l'élaboration du SADI a été reportée en 2023

✓ Poursuivre l'implication de l'office de tourisme dans l'accueil des croisiéristes

L'Office de tourisme est partie prenante dans le Club des croisières et a poursuivi son action notamment en :

- assurant physiquement les accueils des croisiéristes aux terminaux de croisières
- en mobilisant les services de la ville de Sète pour un accueil de qualité
- en participant aux différents groupes de travail mis en place pour améliorer l'offre de l'escale sétoise.

Le terminal croisières de la gare du Maroc a été habillé pour mieux valoriser la destination.

En outre, l'Office de tourisme a assuré pour le compte du Club croisière le suivi de la refonte des plans intégrant la démarche Cruise friendly en valorisant les partenaires en anglais et en allemand.

- 56 escales
- 36.752 passagers
- 7.753 actes de renseignements fournis

✓ Déployer de nouvelles boutiques pour générer des recettes

Le CA des points de vente s'élève à 697.720 €.

La boutique de Sète a été réaménagée. Le Spoon, boutique d'objets dérivés de la série Demain nous appartient, a été ouverte d'avril à début novembre.

De nouvelles boutiques ont été déployées dans les bureaux de Balaruc-les-Bains, Marseillan et Frontignan, aménagées en interne. Des produits identitaires ont été créés, aux couleurs de la destination et des stations en veillant à leur qualité éco-responsable. Ces boutiques constituent également des points de vente supplémentaires pour les artisans, artistes et producteurs



locaux. Ces espaces de vente au sein de l'Office contribuent à la fois à asseoir la marque de destination tout en générant de nouvelles recettes permettant d'augmenter l'auto-financement.

LA QUALITE PARTOUT ET POUR TOUS

✓ Développer et qualifier l'hébergement marchand

Toujours plus exigeants, les visiteurs sont en attente de qualité et de services, et ce, quel que soit leur pouvoir d'achat. Les avis clients ont acquis une importance cruciale dans le choix d'une destination. Même si les touristes et excursionnistes sont de plus en plus difficiles à fidéliser, ils doivent repartir satisfaits et même très satisfaits de leur séjour.

- 330 nouveaux meublés classés dans l'Archipel de Thau
- 177 classements réalisés par l'OTI, 20K€ de CA / 64K€ de partenariat
- 186 visites conseil réalisées par l'OTI
- 7 chambres d'hôtes accompagnées

Des actions de sensibilisation ont été effectuées auprès des propriétaires de meublés et chambres d'hôtes pour les inciter à se faire classer ou labelliser. Deux personnes sont chargées du classement des meublés et du lien avec leurs propriétaires. Elles accompagnent les propriétaires désireux de mettre en location leur bien en fournissant l'ensemble des informations nécessaires et préalables à la mise en marché, en effectuant des visites conseil et des visites de classement si les propriétaires souhaitent utiliser ce service de l'Office de tourisme. Ces actions permettent une montée en gamme des hébergements de notre destination.

✓ Classement en catégorie 1 et obtention de la marque qualité tourisme

Les OT de tourisme de Sète, Marseillan, Frontignan et Balaruc-les-Bains étaient classés en catégorie I et détenteurs de la marque Qualité tourisme. L'Office de tourisme intercommunal, qui était quant à lui catégorie II, a obtenu le classement en catégorie I en début d'année 2022 ainsi qu'une dérogation pour lui laisser le temps nécessaire à l'obtention de la marque Qualité tourisme.

- 735 questionnaires de satisfaction analysés
- 170 réclamations traitées
- 1 audit mystère Qualité Tourisme réalisé

La démarche d'amélioration continue constitue une composante majeure de l'ensemble des secteurs d'activité de l'Office de tourisme (accueil, promotion, boutique, commercialisation). Un important

travail d'harmonisation de l'ensemble des pratiques et des procédures qualité a été mené cette année, gage de la satisfaction des visiteurs, des socio-professionnels et des collectivités vis-à-vis des actions de l'Office de tourisme. Le manuel qualité est en cours de rédaction ainsi que le plan d'action. Un groupe de travail transversal avec l'accueil a été mis en place pour répondre aux réclamations et avis des clients. Un groupe qualité de destination a été constitué qui se réunira en janvier 2023. Le cabinet Authentis a été désigné pour accompagner l'OTI dans l'obtention de la marque Qualité tourisme.

✓ Prendre ses responsabilités sociétales et environnementales (RSE)

La démarche RSE, déjà engagée dans les offices de Sète, Frontignan et l'ancien OTI, a été élargie à l'ensemble de la destination. Un groupe de travail transversal a été mis en place sur cette thématique pour échanger sur les actions réalisées, correctives et prévisionnelles, les bonnes pratiques et de nouvelles pistes d'action. Un travail important a été réalisé pour évaluer les produits en vente dans les boutiques en tenant compte des critères RSE qui aboutira à la rédaction d'une charte.

Un questionnaire anonyme sur la qualité de vie au travail a été diffusé à tous les salariés.

- 1 diagnostic RSE analysé
- 1 plan d'action réalisé



✓ Développer un tourisme éco-responsable

L'OTI a adhéré cette année à l'association des Acteurs du tourisme durable et a participé aux rencontres thématiques organisées à Montpellier. Un programme de balades nature a été élaboré en partenariat avec le CPIE. Enfin, un questionnaire a été diffusé aux loueurs de meublés et hôteliers afin de les interroger sur leurs pratiques en matière de développement durable (108 retours).

- 96 balades nature programmées
- 600 questionnaires sur les bonnes pratiques adressés aux hébergeurs

STRUCTURER L'OFFRE ET ACCOMPAGNER LES PROS

✓ Impliquer davantage les professionnels du territoire

Un pôle spécifique a été créé pour prendre en charge l'accompagnement des socio-professionnels et développer les partenariats. En début d'année, une série de 5 réunions ont été organisées à destination de tous les professionnels dans les stations classées ainsi qu'à Mèze afin de leur présenter le nouvel OTI, les axes stratégiques, les services qui pouvaient leur être rendus. 2 réunions ont également eu lieu avec les campings et les agences immobilières, enfin une visite et présentation des thermes de Balaruc-les-Bains a été proposée à tous les professionnels de la destination. Des informations régulières via des mailings ont été adressées aux professionnels concernant les grands événements du territoire, les nouveautés mises en place par l'OTI etc. Des visites de terrain ont bien sûr été effectuées chez les partenaires. Une réflexion a été menée sur les pratiques en matière de partenariat et a donné naissance à un Guide du partenaire.

- 8 réunions avec les professionnels
- 290 partenaires professionnels 172 679 € de CA
- 30 mailings envoyés
- 13 visites de terrain

✓ Accompagner les professionnels qui s'adressent aux groupes

Le club groupes, initié par l'Office de Tourisme de Sète en 2016, est depuis 2020 élargi aux professionnels de la destination Archipel de Thau. Il a pour mission de valoriser la destination auprès des agences, autocaristes, tour-opérateurs, et de commercialiser des journées et propositions de découverte en s'appuyant sur les professionnels du territoire s'adressant à cette cible. En parallèle, l'offre groupes de la destination a été valorisée auprès des prescripteurs de voyages en groupes, grâce à une visibilité sur le web, à des campagnes d'e-mailings, l'accueil d'éductours et la participation à des workshops.

- 276 demandes, +25% comparé à 2019
- 186 bus accueillis au parking bus de Sète
- 41 membres du club groupes
- 116 670 € de CA dont 86.793 € reversés aux professionnels locaux

✓ Positionner le territoire comme une destination Sports et loisirs de pleine nature

Tandis que l'Agglopolé se charge de compléter les aménagements et équipements d'activités de pleine nature, labelliser les itinéraires et les circuits, notamment de randonnée pédestre, de VTT, vélo ou autres activités, l'Office de tourisme a élaboré des supports d'information pour faciliter les pratiques d'activités (fiches de randonnée actualisées, référencement sur le site de destination, carte des pistes cyclables etc.). Tous les bureaux d'information touristiques sont désormais labellisés Accueil vélo et l'Office de tourisme a continué à le déployer chez les socioprofessionnels du territoire afin qu'ils proposent des services pour les visiteurs à vélo, de plus en plus nombreux. Le plan de communication a également porté ce positionnement.

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

✓ Promouvoir les productions du terroir

En lien avec l'Agglopolé et l'agence d'attractivité Blue, l'OTI a participé aux Vendanges de Montmartre pour promouvoir les produits locaux. En partenariat avec l'Agglopolé, les professionnels sont incités à entamer une démarche de labellisation « Vignobles et Découvertes ». Ce label est mis en avant sur le site web et dans les outils de promotion de la destination.

✓ Soutenir les festivals et Escale à Sète

La richesse et la diversité de l'offre festivalière est une particularité et une force de notre destination, c'est un vecteur d'attractivité important tout comme l'est Escale à Sète qui s'est déroulé du 12 au 18 avril 2022.

Cette offre permet incontestablement de tirer le tourisme qualitativement vers le haut, d'asseoir la notoriété de la destination et d'en valoriser l'image tout en contribuant à sortir de la mono-saisonnalité estivale. L'Office de tourisme soutient les organisateurs dans la promotion de leurs événements, apporte son appui à l'accueil de journalistes et assure la billetterie des spectacles en ligne, à l'office de tourisme et au Théâtre de la Mer les soirs de spectacle.

La billetterie d'Escale à Sète a été également assurée au pied des bateaux.

- 11 conventions de partenariat passées avec les festivals : 20 000 €
- 80 journalistes accueillis ou renseignés en soutien aux festivals
- 180 journalistes accrédités pour Escale à Sète

✓ Commercialiser l'offre de loisirs et de spectacles

La billetterie de spectacles et loisirs a été déployée dans tous les bureaux d'accueil et est également accessible depuis l'ensemble des sites internet. Les prestataires d'une commune sont

ainsi désormais commercialisés dans les 6 communes de la destination possédant un bureau

d'information touristique, il en est de même pour les spectacles et concerts.

- 397 prestations de billetteries spectacles et loisirs programmées pour 77 organisateurs

- 51.411 billets vendus dont 24.329 billets Escale à Sète

- 774.440€ CA billetterie dont 682 000 € reversés aux prestataires et 92.400€ de prestations OT et commissions

✓ Apporter appui et conseil dans le cadre de " Terre de jeux 2024"

SAM a été labellisée « Terre de jeux 2024 » et compte plusieurs centres de préparation aux jeux sur son territoire. L'OTI a mis ses outils à disposition afin de contribuer à attirer des délégations olympiques pour les JO 2024 et apporter son expertise aux différents services de l'agglomération pour préparer leur accueil.

✓ Améliorer l'accessibilité de la destination

Pouvoir accueillir tous les visiteurs est une priorité, qu'ils soient porteurs de handicap ou non. Un travail a été effectué pour recenser l'offre accessible et la valoriser, notamment via la création du guide sur les services accessibles. Des conseils ont été apportés aux prestataires du territoire pour la mise en accessibilité de leur établissement et le travail préalable au renouvellement de la marque DPT (Destination pour tous) à Balaruc-les-Bains ainsi que l'élargissement de son périmètre a été engagé.

- Label Tourisme et handicap obtenu par tous les BIT

- 17 professionnels labellisés T&H

METTRE EN PLACE UNE PROMOTION AMBITIEUSE POUR GAGNER EN VISIBILITE AU SEIN DE LA DESTINATION MEDITERRANEE

✓ Archipel de Thau : une nouvelle marque à faire connaître

La nouvelle marque de destination a été présentée aux socio-professionnels lors d'une grande réunion fin 2021, puis lors de 5 réunions plus restreintes dans chaque station classée ainsi qu'à Mèze. Elle a fait l'objet d'un lancement national et international multicanaux au printemps 2022, renouvelé par une deuxième campagne en fin d'été pour inciter aux séjours d'arrière-saison.

Un important travail de positionnement marketing a été engagé, dans la continuité de ce qui était effectué jusqu'à présent par les stations, afin de construire une image qualitative de la destination, s'appuyant sur ses atouts que sont l'environnement maritime, la nature, la culture, le bien-être, le thermalisme, la gastronomie et l'authenticité. Ce positionnement s'est accompagné d'un plan de communication ambitieux.

Une nouvelle gamme éditoriale a vu le jour. Auparavant, les 5 offices de tourisme de la destination produisaient à eux tous plus de 40 brochures, des guides d'accueil aux plans en passant par des flyers variés. L'année 2022 a été marquée par la refonte de toute la gamme éditoriale. Les éditions ont été homogénéisées et centrées sur l'expérience client. Elles servent soit en amont à communiquer

de manière très ciblée, soit lors du séjour à apporter un plus qualitatif, à inciter les visiteurs à enrichir leurs visites et activités, à leur donner envie de revenir.

- 424.500 exemplaires de brochures

- 75.000 plans en bloc

Un effort tout particulier a été réalisé pour produire de nouveaux contenus photos, vidéos et rédactionnels permettant de raconter la



destination et de valoriser son positionnement. Des reportages ont été réalisés en interne, d'autres par des professionnels – photographes, vidéastes, rédacteurs. Ces images et textes servent à alimenter les nouveaux sites et magazines de destination ainsi qu'à animer les réseaux sociaux. Un soutien financier a été apporté par l'ADT à la création de ces nouveaux contenus photos et vidéos. Nombreux reportages photos et vidéos ont été réalisés en interne (prises de vue au sol et par drone) ou par des photographes professionnels. 4 vidéos promo- tionnelles ont été réalisées.

✓ Développement d'une stratégie digitale commune performante

Il a été décidé de conserver un site internet spécifique pour chaque station (Balaruc-les-Bains, Marseillan, Sète) afin de valoriser l'offre des professionnels locaux.

Le site de Frontignan, intègre désormais l'offre touristique de Mireval et Vic-la-Gardiole qui sont très proches et cohérentes en termes d'identité (muscats, étangs, Gardiole) Mèze et les 7 autres communes possèdent également leur site commun.

A ces 5 sites s'ajoute le site de destination qui vise à présenter l'ensemble du territoire à travers des expériences avec comme objectifs de séduire l'internaute pour son prochain séjour. La charte graphique de l'ensemble des sites internet ainsi que leur arborescence ont été harmonisées.

- 1.983.729 connexions rien que pour le site Internet, soit + 7 % par rapport à 2019

✓ Mise en place d'un plan média ambitieux

Avec l'objectif d'accroître la fréquentation toute l'année et de conforter la fréquentation estivale, l'Office de tourisme a réalisé deux campagnes de communication nationales multicanaux au

printemps et à l'automne : insertions publicitaires, affichage urbain à Toulouse, Lyon, Millau, Nîmes et sur le tramway de Genève, campagnes digitales (Trivago et campagne programmatique sur 200 sites), campagnes ciblées sur Facebook et Instagram, radio et newsletters. Une partie de ces actions de promotion a été menée en partenariat avec Hérault tourisme.

- 13 campagnes Facebook ads France et Europe (Suisse, Pays-Bas, Allemagne, UK, Espagne), 73.500 vues de vidéos sponsorisées
- 308 spots radio diffusés en 3 campagnes distinctes à Lyon et à Toulouse
- 786.000 destinataires de newsletters (bassin de vie et France), taux d'ouverture moyen 19% + 3 campagnes européennes
- 750 faces lors des campagnes d'affichage urbain (4x3, abribus...)

✓ Conduire et participer à des opérations de promotion et d'image

La presse écrite, radio, télé est un formidable vecteur d'image et de communication. L'OTI a largement développé les accueils presse sur l'ensemble de son territoire.

- 71 articles de presse
- 12 émissions TV
- 10 émissions radio
- 11 articles sur le web
- 7 articles sur des blogs (influenceurs)
- 644 journalistes renseignés
- 90 journalistes accueillis



✓ Des actions de promotion nationale

- Janvier /février : 3 salons thermaux en partenariat avec les Thermes de Balaruc (Paris, Toulouse, Aix-en-Provence)
- Juin : opération «Montpellier s'invite à Rennes» en partenariat avec l'OT de Montpellier
- Juillet : présence à la «Grand'Escale à Fécamp» en partenariat avec Escale à Sète
- Octobre : présence aux «Vendanges de Montmartre» en partenariat avec SAM et Hérault Méditerranée.

En lien avec des partenaires comme l'Office de tourisme de Montpellier métropole, l'ADT, le CRT et les aéroports de Montpellier Méditerranée et Béziers, l'office de tourisme intercommunal a été partie prenante d'actions de promotion. Une gamme de produits promotionnels à l'effigie de la destination a également été développée.



LA MOBILITÉ

L'année 2022 a été principalement marquée par les 4 événements suivants au sein de la Direction des Mobilités et des Transports : le renouvellement du contrat de concession des transports urbains pour une durée de 7 ans et 4 mois à la société Keolis, la prolongation de la navette maritime Sète/Mèze suite au succès de l'expérimentation 2021, les travaux de confortement de la faille au droit de la commune de Balaruc-les-Bains en vue de la finalisation de la voie verte intercommunale et le démarrage des travaux d'aménagement de la Gare Routière de Balaruc-le Vieux.

Navettes maritimes : un succès qui ne se dément pas

Reliant le parking gratuit à l'entrée Est de Sète à l'hyper centre, les navettes maritimes ont été à nouveau plébiscitées en 2022 avec plus de 70 000 voyageurs. Elles permettent en été de traverser la ville depuis l'entrée Est jusqu'au théâtre de la Mer mais aussi de désengorger la ville en période estivale.

En 2022, fort du succès de l'expérimentation d'une liaison maritime entre Mèze et Sète, Sète agglomération méditerranéenne a, à nouveau, proposé une offre de transport alternative et efficace dans l'optique de réduction de la congestion de son territoire. En 3 mois de service, les résultats sont positifs avec près de 50 000 passagers comptabilisés.

Requalification de la RD2 : Transport en commun en site propre et voie verte

Sète agglomération méditerranéenne a été désignée lauréate du 4ème Appel à Projets sur les Transports en commun en site propre (TCSP) et pôles d'échanges multimodaux par le Ministère des Transports. Une subvention de 2 540 000 € lui a été ainsi attribuée pour la création de voies de bus en site propre sur la RD2 entre Balaruc-le-Vieux et Sète. Démarrée en octobre 2022, la phase travaux d'aménagement de la gare routière multimodale de Balaruc-le-Vieux s'échelonnera sur toute l'année 2023 avec une livraison finale des installations attendue pour décembre 2023.

Par la suite, concomitamment à la réalisation de la phase 2 du Pôle d'Echanges Multimodal de Sète (création d'un parking-relais et d'une passerelle), SAM réalisera le TCSP.



- ✓ Plus de 20 lignes urbaines
- ✓ 50 bus
- ✓ Plus de 120 salariés
- ✓ 3,3 millions de voyageurs
- ✓ 500 points d'arrêt
- ✓ 210.000 € pour mises en accessibilité des arrêts
- ✓ 2,54 M€ de subvention pour création de voies de bus dédiées
- ✓ 500 foyers aidés pour l'achat d'un vélo électrique
- ✓ 120.000 voyageurs en navette maritime

Un réseau de bus en progression continue

Afin d'accompagner la montée en puissance de son réseau de transport, SAM a renouvelé en 2022 son partenariat avec KEOLIS bassin de Thau au travers d'un nouveau contrat de concession de plus de 7 ans par lequel ce dernier a vocation à assurer à titre principal, la gestion du service (plus de 20 lignes, plus de 500 points d'arrêts et une 50aine de véhicules pour près de 3 300 000 de voyageurs par an dont près de 70% pour la seule commune de Sète) et l'information des voyageurs sur l'offre de service en transport en commun présente sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, fin 2022, SAM a commandé 3 nouveaux bus électriques de 12m qui rentreront en service au plus tard à l'automne 2023, afin de répondre au mieux aux enjeux de transition énergétique de sa flotte.

La poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité

En 2022, en terme d'aménagement de points d'arrêts, plus de 210 000 € ont été investis permettant ainsi d'afficher un taux d'accessibilité global du réseau à hauteur de 72% (365 arrêts accessibles sur les 509 composant le réseau SAMobilité) intégrant un niveau d'accessibilité à 100% pour sa flotte de bus

Un partenariat fort avec le GIHP-LR

Chaque année, SAM verse au Groupement pour l'insertion des Personnes Handicapées Physiques Languedoc Roussillon (GIHP-LR) une subvention de 210 000 €. L'année 2022 a permis de faire le constat d'une reprise continue de la fréquentation du service avec des adhérents (243 bénéficiaires inscrits en 2022) reprenant progressivement des activités extérieures (plus de 730 déplacements en septembre 2022 par exemple) facilitées par le maintien pour ces usagers les plus vulnérables, des protocoles COVID 19 (désinfection et port du masque) dans tous les véhicules.

Promouvoir l'écomobilité au sein des zones d'activités économiques

En fin d'année 2022, pas moins de quinze entreprises des zones d'activités du territoire, étaient conviées à une rencontre « club mobilité » avec pour objectif de sonder leurs besoins en terme de mobilité. Ce fut l'occasion pour la direction des mobilités et du service développement économique de rencontrer nos entreprises et de noter leurs besoins fondamentaux.

Aide à l'achat de vélos à assistance électrique

La collectivité poursuit son aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et étend le dispositif aux trottinettes électriques. D'un montant de 25 % de la valeur du vélo plafonnée à 200 € maximum, cette participation a concerné 500 vélos en 2022 soit un montant cumulé de près 100 000€.

Le Schéma cyclable et promotion du vélo

Face à l'augmentation de la part modale du vélo, l'agglomération développe depuis plusieurs années sa politique cyclable. Le schéma intercommunal cyclable validé en février 2022 est destiné à rassembler toutes les voies cyclables du territoire et programmer la fin des discontinuités entre les communes.

Des études sont actuellement en cours pour permettre dès 2023 de relier notamment, par des aménagements cyclables sécurisés les communes de Poussan, Gigan et Montbazin.

L'agglomération participe au déploiement d'arceaux vélo afin d'encourager les villes à sécuriser la pratique du vélo. En 2022, plus de 50 arceaux ont été implantés montant le nombre d'arceaux sur le territoire à plus de 3500.

Pour le stationnement longue durée qui pose un souci pour les centres anciens, la direction des mobilités a expérimenté en fin d'année 2022 un box vélo qui permet de sécuriser six vélos d'un coup pour des riverains du même quartier. Le faible encombrement de ce box permet d'en installer deux sur une place de stationnement automobile. Si cette expérimentation s'avère concluante, le dispositif pourra être proposé aux autres communes du territoire en 2023.

Pour le stationnement moyenne durée, à la demande de la ville de Mèze, deux box vélos (voir photo) destinés à sécuriser les vélos ont été installés sur le site d'embarquement de la navette maritime Mèze-Sète afin que les passagers qui se rendent sur le site en vélo, puisse bénéficier d'une sécurisation de leur vélo.

Plus de 10 000 cartes des temps de trajets en vélo ont été distribuées pour inciter à utiliser la bicyclette comme mode de déplacement ainsi que 3 panneaux d'affichage sur différents axes cyclables.

Il est désormais aussi possible d'utiliser sur le territoire un outil de géolocalisation destiné aux cyclistes : l'application Géovélo (3200 abonnés). L'outil propose également deux balades touristiques qui

permettent de faire connaître le patrimoine culturel et environnemental du territoire. L'outil permet également de programmer des événements qui mettent en compétition les différentes collectivités adhérentes. En 2022, deux événements ont été organisés sur le territoire (Mai à Vélo et le Challenge Mobilité) et ont réuni entre 300 et 450 participants.

Par ailleurs, pour évaluer la politique cyclable mise en place et connaître le réel impact des aménagements mis en place, plusieurs compteurs vélo sont déployés sur le territoire : Pour exemple, sur l'axe cyclable entre Sète et Marseillan-plage, on dénombre une moyenne annuelle de 700 usagers (et plus de 2100 usagers en période estivale) et sur la voie verte entre Sète et Balaruc-les-Bains la moyenne annuelle s'élève à 400 usagers.

Logistique urbaine durable : rédaction d'une charte à l'échelle du territoire

Avec le concours du dispositif INTERLUD, SAM a lancé fin 2022 un diagnostic et une concertation des professionnels sur la situation de la logistique urbaine durable sur les communes de Sète, Frontignan et Balaruc-les-Bains. L'objectif de ces concertations et de la rédaction de la charte qui devrait être ratifiée en 2023, est de rassembler les bonnes pratiques de livraison de marchandises et lancer une dynamique afin que les divers problèmes liés à ce secteur soient atténués : pollution des véhicules, disponibilités des aires de livraison, mutualisation des colis...

Qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire suit son cours avec le partenariat entre SAM et l'association ATMO, qui, chaque année dresse un bilan des éventuelles périodes de pollutions, et les actions préconisées pour les éviter. La Direction suit également le fonctionnement de l'observatoire des odeurs couvrant essentiellement le périmètre des villes de Sète et Frontignan, concernées par cette problématique.



50 arceaux vélo

supplémentaires installés sur le territoire, soit 3.500 en tout

500 vélos électriques subventionnés en 2022 (100.000 € pour SAM).

120.000 passagers sur les navettes maritimes intra Sète ou Sète / Mèze



3 BUS électriques

commandés en 2022 pour mise en service à l'automne 2023

LA GESTION DES DÉCHETS



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Commission de Suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Sète s'est réunie le 29 juin 2022. Les flux émis restent inférieurs aux seuils réglementaires. La CSS de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Villeveyrac s'est tenue le 12 mai 2022. Le 3e casier de l'ISDND a été mis en service en 2020. Des travaux d'amélioration ont été menés sur ce dernier casier pour atténuer les nuisances : pose de filet anti-envols en périphérie, pose de caméras.

Dans le cadre de la réduction à la source des déchets, des efforts importants sont faits pour mieux maîtriser la production de déchets et développer les différents modes de valorisation, notamment au travers du compostage domestique. En 2022, près de 620 composteurs de jardin ont été fournis aux habitants du territoire qui, par décision des élus de l'agglomération, en bénéficient gratuitement. En outre, plusieurs sites de compostage partagés ont été mis en place en 2022 par le service d'éducation à l'environnement.

LA COLLECTE

La démarche d'harmonisation et d'optimisation de la collecte a été poursuivie en 2022 avec une fréquence de collecte hivernale de l'habitat pavillonnaire de manière à inciter au tri et au compostage individuel. Par ailleurs, le service continue son effort de renouvellement des véhicules de collecte, équipés de basculeurs électriques pour limiter les nuisances

sonores, et réduire la consommation de carburant.

Par ailleurs, l'espace don créé en déchetterie de Sète pour donner une deuxième vie à des objets susceptibles fait le bonheur de personnes dans le besoin et s'est encore développé en 2022. Les usagers qui déposent des objets peuvent en récupérer eux-mêmes dans cet espace don.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de communication grand public ont continué en 2022, notamment lors des manifestations estivales, mais également au plus près des habitants avec la présence de médiateurs de l'environnement sur les plus grands marchés du territoire et auprès des scolaires, de la maternelle au collège.

QUELQUES CHIFFRES

97.711 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors installation de stockage de déchets inertes) ont été pris en charge par le service public, soit 764 kg/an/hab, chiffre stable depuis 2021.

Les performances de tri sont stables sur les emballages et papiers soit 48,6 kg/an/hab et ont augmenté de 1,7% sur la collecte du verre soit 35,9 kg/an/hab.

23% d'ordures ménagères valorisées grâce au recyclage, 11% en valorisation organique et 40% en valorisation énergétique.

Les déchets, c'est aussi près de 100.000 bacs roulants, 1.600 points tri, près de 9.000 composteurs fournis et environ 120 agents répartis dans les services collectes, déchèteries, centres de traitements (hors prestataires).



97.711
tonnes

de déchets ménagers
et assimilés.

23%
d'ordures
ménagères

valorisées grâce
au recyclage.

BATIMENTS, VOIRIES ET INFRASTRUCTURES

La Direction Voirie Bâtiments Ingénierie réalise de grands projets de construction comme de réhabilitation sur l'ensemble de notre patrimoine, autant sur les bâtiments que sur les voiries communautaires.

Avec un budget d'investissement de 13,75 M€ (10,45 M€ pour les bâtiments et 3,3 M€ pour la voirie), les projets marquants de l'année 2022 sont :

638
demandes

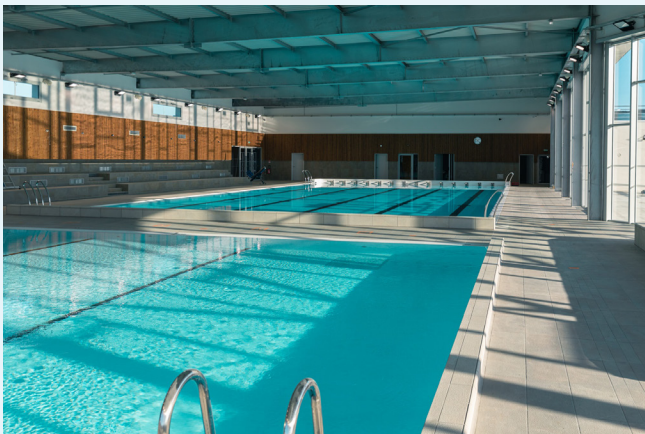
d'intervention relative à
la gestion technique du
patrimoine

13,75 M€
de budget
pour
investir

- ✓ Livraison de l'Atelier Pédagogique Personnalisé à Sète
- ✓ Livraison du parking du conservatoire Manitas de Plata à Sète
- ✓ Création d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur à Sète : études et travaux préparatoires (désamiantage, couverture aile Nord)
- ✓ Création d'une ludothèque à Sète
- ✓ Construction d'une médiathèque à Balaruc-les-Bains : fouilles archéologiques
- ✓ Construction d'un centre aquatique à Gigan (livré début janvier 2023)
- ✓ Accessibilité des arrêts de bus
- ✓ TCSP RD2 (travaux) GREM de Balaruc-le-Vieux, travaux de confortement de La Faille, études Pôle d'Echange Multimodal Sète Nord, études tracé TCSP Balaruc le Vieux et Sète
- ✓ Ecosite de Mèze : livraison de bureaux (ARDAM, AQUAECO) et poursuite des travaux
- ✓ Mise en place d'un entretien des zones d'activité économique.

Un budget de 3,23 M€ permet de payer les fluides et la gestion technique du patrimoine qui comprend les travaux d'entretien courant, la maintenance des établissements ainsi que l'entretien des espaces verts. Les travaux sont principalement réalisés par les ateliers afin de répondre rapidement aux demandes. En 2022, 638 interventions ont été demandées et réalisées.

Ci-dessous, la piscine de Gigan inaugurée le 9 janvier 2023, ainsi que les travaux de la future gare routière de Balaruc-le-Vieux .



03

LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

L'EAU POTABLE



642
km
de
réseaux

SAM est compétente en production et distribution d'eau potable depuis le 1er janvier 2020 (loi NOTRe). Les modes de gestion sont multiples sur le territoire : distribution en Régie sur la Commune de Mèze, production et distribution par le biais d'une SEMOP « L'Eau d'Issanka » sur la Commune de Sète, délégation de service public pour les communes de Fontignan, Balaruc les Bains et Balaruc le Vieux et distribution directe par la SEMOP Eau du Bas Languedoc pour les autres communes du territoire.

LA REGIE DE L'EAU DE MEZE

La Régie Eau Potable de Mèze assure le stockage et la distribution auprès de 7 500 abonnés grâce à un patrimoine constitué de 78 km de canalisations, d'un château d'eau d'une capacité de 2 000m³, d'une bache de pompage de 2.000m³ et d'un surpresseur pour desservir le hameau de Montmèze.

✓ **L'achat d'eau** : l'eau distribuée est intégralement achetée à la SEMOP « Eau du Bas Languedoc » dont la principale ressource est la nappe d'accompagnement de l'Hérault avec l'usine de production de Florensac. En 2022, la Régie Eau de Mèze a acheté 880 000 m³ d'eau.

✓ **L'équipe Régie** : l'équipe, hébergée dans les locaux de la Mairie Annexe 2 de la Ville de Mèze (Services techniques et Urbanisme), est constituée d'un responsable exploitation qui encadre 4 agents techniques de terrain garants de la continuité de service et la gestion du patrimoine et 2 agents administratifs pour l'accueil clientèle et la facturation.

✓ **Principaux investissements d'équipements** : après s'être doté en 2021 d'un nouvel outil de gestion clientèle pour le suivi des contrats et de gestion patrimoniale pour le suivi des consommations, la Régie Eau de Mèze continue de moderniser les outils métiers avec le déploiement de la radio relève et l'acquisition de tablettes terrain. Dans le cadre du renouvellement des pompes du Château d'eau datant de 2004, la capacité de pompage a été renforcée pour donner plus de sécurité en période de pointe. Pour améliorer la recherche de fuite en procédant par sectorisation, 5 débitmètres électromagnétiques ont été installés sur le réseau complétés par 50 pré localisateurs acoustiques.

✓ **Travaux sur le réseau de distribution** : le renouvellement complet de la Sectorisation du réseau- Pose de 5 débitmètres électromagnétiques sur différents secteurs du réseau. Le déploiement de la Prélocalisation Fixe – mise en

place de 50 enregistreurs de débits de nuits.
Chemin de l'étang renouvellement de 200 ml de conduite Fonte Ø 125 mm travaux
Rue des Frères Argands (Tranche 2/4) renouvellement du réseau Ø125 mm sur 250 ml
Chemin de la Roseraie, renouvellement de 400 ml de PEHD Ø 63 mm

LA SEMOP L'EAU D'ISSANKA

La gestion du service eau potable a été confiée par la Ville de Sète à la SEMOP "L'EAU D'ISSANKA" créée le 1er Février 2017 pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 31 janvier 2027.

La SEMOP est une société d'économie mixte à opération unique (SEM) qui a été créée pour une durée de 10 ans, afin de gérer le service eau potable de Sète. Cette SEMOP est constituée de capitaux SUEZ (60%) et de capitaux SAM (40%), afin de garantir une gouvernance du service.

Le président de la SEMOP est M. François Comminhes Maire de Sète et Président de SAM, il a nommé Directeur général M. Laurent Sulkowski (SUEZ).

En date du 1er Janvier 2020, la compétence « Eau potable » a été transférée à Sète agglomération conformément à la Loi NOTRe n° 2015-991 du 07 Août 2015.

Le service eau potable de la Ville de Sète est doté d'une usine de production d'eau potable d'une capacité de traitement de 800 à 1200 m³/h, de 6 réservoirs d'une capacité cumulée de 17 600 m³ et de 245 km de canalisations et branchements dont 188,3 km de canalisations.

✓ **Dans le cadre de ce contrat, L'EAU D'ISSANKA assure les missions suivantes :**

- ☐ Garantir la continuité du service.
- ☐ Assurer la qualité sanitaire de l'eau.
- ☐ Contribuer à la protection de la ressource.
- ☐ Réaliser les travaux concessifs prévus au contrat.

✓ **Les volumes (données 2021) :**

- Le volume mis en distribution a augmenté en passant à 4 685 278 m³ en 2021, soit + 3,5 %.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- ✓ 994.086 € HT de travaux d'investissement à Mèze
- ✓ 165 postes de refoulement
- ✓ 50.000 foyers abonnés

- Le rendement du réseau à 84,75 %, soit – 1,8%.
- Le volume rendu aux particuliers baisse sensiblement et passe à 1 958 219 m³ en 2021 soit - 3,6%.

✓ Actualités et principaux travaux d'investissements :

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Les renouvellements de canalisations de distribution.
- Les travaux de renouvellement sur les installations à l'Usine de traitement du Quai des Moulins et au site de la Caraussane avec le renouvellement des armoires électriques
- Le gros entretien et le nettoyage annuel des 6 réservoirs.

✓ Principaux travaux de renouvellement sur le réseau de distribution AEP

Travaux SEMOP :

Chemin de la Valcaude, conduite Ø 200 mm sur 580 ml et 28 branchements
Rue Raspail, conduite Ø 100 mm sur 110 ml
Rue Faubert, conduite Ø 100 mm sur 100 ml
Rue des Casiers, conduite Ø 100 mm sur 100ml

Travaux SAM :

Rue Raymond Lefebvre, conduite Ø 100 mm sur 172 ml
Quai des Moulins, conduite Ø 200 mm Fonte

et renouvellement de 33 branchements
Quai Suquet Renouvellement des branchements particuliers

Quai Lemareshquier, conduite Ø 200 mm sur 80 ml

Rue Faubert, conduite Ø 100 mm sur 100 ml
Rue des Casiers, conduite Ø 100 mm sur 100ml

Rue des Capéchades, conduite Ø 200 mm sur 465 ml

Rue des Nasses, conduite Ø 100 mm sur 130 ml

Rue de la Lince, conduite Ø 100 mm sur 125 ml

LE SYNDICAT FRONTIGNAN BALARUC

✓ Le Syndicat

Le SAEP exerce ses missions depuis septembre 2021 en tant que maître d'ouvrage délégué de la compétence eau potable, suite à la signature d'une convention de délégation avec Sète Agglopôle Méditerranée en vigueur jusqu'au 31/12/2024, et renouvelable une fois pour 3 ans supplémentaires. Le Syndicat n'exploite à ce jour aucune ressource propre. Le Syndicat adhère, pour la compétence production, au Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc (SBL), lequel fournit 100 % de l'eau mis en distribution sur le territoire du SAEP.

L'exploitation du réseau de distribution a été confiée à Véolia dans le cadre d'un contrat

de délégation de service public

✓ L'achat d'eau

L'eau distribuée est intégralement achetée à la SEMOP « Eau du Bas Languedoc » dont la principale ressource est la nappe d'accompagnement de l'Hérault avec l'usine de production de Florensac. En 2022, le syndicat a acheté 2 834 881 m³ d'eau.

✓ Travaux de renouvellement

En cumulant les travaux réalisés par le syndicat et les travaux concessifs réalisés par Véolia, 2 692 ml de réseaux ont été renouvelés, soit 0,73% du réseau

✓ Performance du réseau

Le rendement s'améliore pour atteindre 81,5 % en 2021.

LE SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC

Le syndicat du Bas Languedoc est un syndicat mixte constitué depuis 2020 de 3 EPCI : SAM, 3M et CAHM.

Depuis le 1er janvier 2022, le syndicat a confié l'exploitation de son réseau à LA SEMOP EAU DU BAS LANGUEDOC dans le cadre d'un contrat de délégation de service public

En 2021, le SBL a distribué 20.528.388 m³ d'eau.



03

LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

LES EAUX USEES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



**642
km
de
réseaux**

L'agglomération compte 8 stations pour une capacité de traitement d'environ 260.000 équivalents habitants.

LES CHIFFRES CLÉS 2022

- ✓ 3,3 M€ de travaux d'investissement
- ✓ 165 postes de refoulement
- ✓ 50.000 foyers abonnés

L'Agglomération assure la collecte et le traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire (plus de 50.000 foyers abonnés au service assainissement et 165 postes de refoulement) avec 642 km de réseaux de collecte et de transport des eaux usées et 8 stations pour une capacité de traitement d'environ 265.220 équivalents habitants (EH) :

- ✓ STEU de Marseillan (Lagunage) : 44.500 EH
- ✓ STEU de Mèze (Boue activée - Clarification) : 26.920 EH
- ✓ STEU de Mireval (Boue activée - Clarification) : 4.000 EH
- ✓ STEU de Montbazin (Lagunage) : 4.500 EH
- ✓ STEU de Vic (Lagunage) : 6.000 EH
- ✓ STEU de Villeveyrac (Boue activée - Clarification) : 5.500 EH (en cours)
- ✓ STEU de Sète (Boue activée - Filtration membranaire) : 165.000 EH (en cours)
- ✓ STEU de Frontignan Plage (Lagunage) : 8.800 EH

Le mode de gestion mis en place est pour partie la régie directe et pour partie des contrats de concession de service public. La régie publique SAM assure, avec 4 agents à temps plein encadrés par un responsable mutualisé avec la régie Eau Potable de Mèze, l'exploitation de 5 stations d'épuration : Mèze-Loupian, Villeveyrac, Montbazin, Mireval et Vic-la-Gardiole totalisant une capacité de traitement de 46.920 Equivalents Habitants.

Les 4 contrats de concession permettent la délégation du service public dont l'activité est détaillée dans le rapport annuel fourni en juin de chaque année :

- ✓ **Thau Maritima (filiale SUEZ)** pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigan, Sète et le traitement des eaux usées des communes de Bouzigues et Poussan (01/2018-12/2037 : 20 ans avec les travaux concessifs de construction de la nouvelle station d'épuration des Eaux Blanches)
- ✓ **SUEZ** pour la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Marseillan (01/2018-12/2022 : 5 ans)
- ✓ **SUEZ** pour la collecte des eaux usées des communes de Vic-la-Gardiole et de Mireval (01/2018-12/2022 : 5 ans)
- ✓ **SUEZ** pour la collecte des eaux usées des communes Mèze, Poussan, Bouzigues, Villeveyrac, Loupian, Montbazin (10/2015-09/2025 : 10 ans)

ETUDES ET TRAVAUX FINANCES

✓ Réseau de collecte et postes de relevages

En 2022, la politique de renouvellement des réseaux EU et la réhabilitation des PR, s'est accentuée sur notre territoire de SAM. Le montant global des travaux d'investissement 2022 est de 3,3 M€.

Les principales opérations :

- **Marseillan** : la réhabilitation de la conduite EU Ø 600 mm sur l'Avenue de Sète dont 310 ml en gainage structurant et 90 ml en tranchées.

Chemin de Payrollet et Chemin des Embruns, réhabilitation conduite Ø 200 mm

- **Mèze** : la réhabilitation de la conduite EU Ø 200 mm sur le chemin de l'étang.

La réhabilitation et la modification des conduites de refoulement des PR Sesquiers et PR Moulin à vent.

- **Sète** : l'extension du réseau de refoulement Ø 560



mm sur le Quai des Moulins.

La réhabilitation (suite) du Ø 1000 mm sous la RD2, Route de Balaruc.

Rue Raymond Lefebvre, renouvellement des dallots et pose sur 170 ml de Ø 500 grés.

Rue Gabriel Péri, renouvellement de l'aval du DO, Ø 500 mm grés.

- **Poussan** : l'extension du réseau du réseau d'assainissement à Issanka sur 420 ml Ø 200 mm grés. La réhabilitation des branchements particuliers, Avenue de la gare.

- **Frontignan** : Réhabilitation du PR Grau.

- **Gigan** : sous la RD 613, réhabilitation du réseau EU sur 320 ml en Ø 200 mm grés

- **Loupian** : Réhabilitation de la totalité des branchements particuliers du réseau sous vide au Port conchylicole.

✓ Stations d'épuration (STEU)

• **STEU des Eaux Blanches (Sète)** : les travaux de la Phase 1 correspondant aux ouvrages de traitement par Temps Sec (File Eau et File Boues) sont achevés. La nouvelle station d'épuration traite la totalité des effluents depuis septembre 2022. Les travaux se poursuivent avec la Phase 2 consistant à démolir l'ancienne station d'épuration pour laisser place à des ouvrages de réception de produits de curage de réseaux et matières de vidange. La réhabilitation d'un

bassin existant en bassin de stockage de 6.000 m³ permettra d'accepter les effluents du système de collecte par Temps de Pluie.

- **STEU de Villeveyrac** : les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration d'une capacité de 5.500 EH (Equivalents Habitants) ont débuté le 10 janvier 2022 pour un basculement programmé début 2023. Outre l'augmentation de capacité, cette nouvelle installation permettra une amélioration significative du rejet avec le traitement de l'azote et du phosphore et un abattement bactériologique réalisé par réacteur UV.

- **Curage des lagunes** : une partie des boues du lagunage de Frontignan Plage, ayant fait l'objet d'un curage et stockage en géotubes en 2021, a été valorisée en agriculture. Le reste sera valorisée en 2024. La régie publique SAM a procédé de même au curage des lagunes n°1 et n°2 de Vic la Gardiole au début de l'année 2022 pour une valorisation en agriculture programmée en 2023.

✓ Etudes et projets innovants

Etudes : la finalisation de la phase 2 du schéma directeur a permis de réaliser des campagnes de mesure, de métrologie et de modélisation, sur les secteurs clés du réseau d'assainissement collectif. Le commencement de la phase 3 va permettre d'établir des propositions de scénarii et de programmes d'actions pour les 10 à 20 prochaines années.

Projets innovants : suite à l'appel à projet EC'EAU soutenu par la Région, les dossiers soutenus par SAM ont été retenus et seront étudiés en 2023 :

- Projet de réutilisation des eaux usées traitées de Mèze pour l'irrigation du vignoble du Domaine Saint André.

- Projet de réutilisation des eaux usées traitées de Sète pour les besoins de l'industriel SAIPOL en substitution d'eau potable de l'Issanka.

- ✓ **Permis de construire (PFAC) et vente** : en 2022, 525 permis ont été instruits (695 en 2021), le montant de la Participation financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) s'élève à 1.211.354 € contre, 1.902.204 € en 2021. 2.609 enquêtes notaires ont été réali-

sées dans le cadre de vente (2804 en 2021).

✓ Le suivi des rejets des effluents autre que domestiques

Suivi des industriels : 160 établissements recensés sur la base de données cartographique, dont 5 établissements diagnostiqués en 2022 et 6 conventions de déversement signées en 2022. Un gros travail de priorisation et de mise à jour des entreprises à contrôler et conventionner pour 2023 a été réalisé avec notre Exploitant Thau Maritima.

Suivi des rejets assimilés domestiques : suivi assuré uniquement à ce jour sur l'activité restauration. 580 établissements ayant une activité de restauration recensés et audités sur le territoire. 185 d'entre eux sont non conformes car ne disposent pas de bacs à graisse. Suivi et contrôle des bacs de collecte des huiles alimentaires usagées et de l'entretien des bacs à graisses des restaurateurs sur la plateforme dédiée : 155 restaurateurs ont créé un compte soit 27% d'inscrits.

✓ Suivi des conformités

Mise en place d'un suivi des non conformités de raccordement (eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées ou eaux usées rejetées dans le milieu naturel) sur l'outil SIG, grâce à une carte dédiée à la saisie des dossiers : 597 dossiers recensés, dont 262 dossiers conformes, 73 dossiers en cours de procédure de mise en conformité, et 262 dossiers encore à traiter.

Cette année des enquêtes de conformités ont été réalisées dans les bâtiments publics des communes de Sète (42 Etablissements contrôlés, dont 36 conformes et 6 non conformes) et de Frontignan (14 Etablissements contrôlés, dont 5 conformes et 9 non conformes). Ces contrôles ont fait l'objet d'une restitution des rapports de mise en conformité auprès des services municipaux qui s'attèlent à la mise en conformité des installations concernées. Pour 2023, ce seront les communes de Balaruc-les-Bains et Mèze qui seront concernées par ces enquêtes.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'assainissement non collectif (SPANC) concerne aujourd'hui 3.315 habitations répartis sur les 14 communes de SAM. 449 visites d'ins-

tallations ont été réalisées au cours de l'année.

Les prestations réalisées ont été facturées aux usagers à hauteur de 49.500 € TTC.

Grille de tarifs (T.T.C.) en vigueur pour l'année 2022 :

- Contrôle de conception : 75,64 €.
- Contrôle de réalisation d'une nouvelle installation : 137,53 €.
- Contrôle de diagnostic initial : 201,01 €.
- Contrôle périodique de bon fonctionnement : 121,66 €.

La société SUEZ effectue ces contrôles pour le compte de SAM dans le cadre d'un marché de prestation de services depuis le 1er janvier 2022, pour une durée maximale de 4 ans.

Sur un total de 3.270 habitations contrôlées en assainissement non collectif, on relève 1.444 installations conformes (42,2 % du parc), 1.704 installations non conformes (52,1%), 71 installations avec avis favorable sous réserve de faire les travaux demandés dans les 4 ans suivant la visite initiale (2,2%) et 51 installations non conformes avec risques avérés (1,6%).

42,2% parc est conforme à la réglementation en vigueur en accord avec les valeurs rencontrées au niveau national. Les non conformités les plus courantes relevées sont l'absence de regards de visite sur l'épandage entraînant une non-conformité pour défaut d'accès.

Les puisards après prétraitements représentent malgré tout 10% des ANC non conforme. Le nombre d'installations présentant un risque avéré de pollution reste très faible avec moins de 2% du parc d'installations recensées par le service.

Récapitulatif des principaux chiffres pour l'année 2022 :

- **3.315 installations recensées**
- **3.270 installations contrôlées**
- **1.444 installations jugées conformes**
- **1.704 installations jugées non-conformes**
- **51 installations jugées non-conformes à risque avéré**
- **71 installations avec un avis favorable sous réserves.**

LES EAUX PLUVIALES URBAINES

ETUDES ET TRAVAUX FINANCES

**568.000 € HT pour
l'exploitation des
réseaux pluviaux**

- Réseau de collecte, dessablage et bassin de rétention

En 2022, de nombreuses opérations ont été réalisées sur le territoire de SAM et certaines sur deux exercices budgétaires (2022-2023).

Les travaux d'investissement 2022 pour un montant global de 1 M€ dont 170.000 € GEMAPI et 830.000 € GEPU.

Les principales opérations :

- ✓ **Marseillan** : Renforcement du réseau par la pose de cadres béton sur 2 x 90 ml, Rue du Pradet.

Exutoire pluvial, pose de cadres béton, Quai de Toulon.Servitude rue Chassefières.

- ✓ **Villeveyrac** : Rue du Moulin, extension du réseau pluvial

- ✓ **Vic-la-Gardiole** : Secteur Les cresses (Rue du four à chaux) recalibrage des fossés, pose de cadres béton et transparence hydraulique.

- ✓ **Frontignan** : Création d'une chambre de dessablage Rue du Carignan et pose de réseau Ø 500.

Démarrage du chantier de création d'un bassin de rétention de 25000 m3 au Chemin de Poussan.

- ✓ **Bouzigues** : Renforcement et extension de réseau d'eaux pluviales, Rue du 08 Mai 1945, Rue Fringadelles, pose de conduites béton Ø 800 et Ø 600 mm.

Impasse du château, modification du réseau pluvial.

- ✓ **Loupian** : Extension du réseau d'eaux pluviales, pose d'une conduite Ø 500 et Ø 400 béton sur 266 ml.

Petites réparations ponctuelles pour un montant annuel de 50.000€.

9.558 avaloirs ont été nettoyés sur l'ensemble des 14 communes. 78.3 m3 de déchets ont extraits de ces ouvrages.

3.9 km de réseau pluvial a été inspecté et 21 enquêtes ont été réalisées par le prestataire suite à des signalements de mauvais fonctionnement.

Curage de 10 km de réseau ayant permis d'extraire 140 tonnes de matière

Curage des bassins de rétention Tomaso Albinoni et du rond-point de l'Europe à Frontignan et du bassin de la lyre à Gigean.

Nettoyage des 14 séparateurs hydrocarbures une fois dans l'année.

Fauchage des fossés 2 fois dans l'année et de 31 bassins de rétention publics une fois dans l'année.

Dépense liée à l'exploitation des réseaux pluviaux : 568.800€ HT

✓ Avis d'urbanisme

En 2022, 177 avis pluviaux ont été émis par le service cycle de l'eau



Les travaux d'investissement en 2022 s'élèvent à

1 M€





LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Le service des Espaces naturels et agricoles a pour missions d'assurer la préservation de la biodiversité et des paysages identitaires, tout en valorisant une agriculture durable et responsable.



**2,4
km de
cote**

sur le lido de Sète à
Marseillan, protégés
de l'érosion grâce à
l'extension de l'atté-
nuateur de houle

AGRICULTURE DURABLE ET RES- PONSABLE – AGRO-ÉCOLOGIE ET OENOTOURISME

✓ PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Retenue sur un appel à projet sur cinq ans d'expérimentation de PSE de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agglopôle a réalisé l'évaluation de la première campagne de cette expérimentation, qui s'est tenue du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022. Les 34 agriculteurs des communes de Villeveyrac, Loupian et Mèze, se sont engagés dans ce projet jusqu'en 2026 pour une surface agricole de 1.537 hectares.

Les résultats de cette première campagne sont bons avec une réelle augmentation du pourcentage d'infrastructures agro écologiques sur les exploitations, ainsi que du nombre de milieux observés. Les pratiques culturales ont-elles aussi connu des modifications intéressantes :

- Le pourcentage d'enherbement (donc de la couverture des sols) a augmenté pour 21 exploitations sur 34 ;
- 28 exploitations ont largement diminué l'usage d'herbicide, en partie lié aux conditions climatiques ;
- Une baisse générale de l'azote minéral épandu a été constatée.

L'accompagnement technique, assuré par l'Agglopôle avec le soutien de partenaires, est l'un des facteurs clés pour améliorer les systèmes de productions et les structures paysagères. Au vu de ces résultats, ce sont ainsi 254.915 € qui ont été versés fin 2022 aux agriculteurs engagés dans ce programme.



SOUTIEN AUX FILIERES

✓ PRÊT AGRICOLE INITIATIVE THAU

SAM abonde le fonds de prêts agricole d'Initiative Thau pour un montant de 30.000 €/an. En 2022, Initiative Thau a soutenu 6 projets agricoles représentant 9 prêts agricoles pour un montant total de 96.000 €. Ces projets ont porté sur 1 installation, 1 développement et 4 reprises, et ont concerné 5 entreprises conchyli-

coles et 1 entreprise agricole (production de pistaches et grenades).

✓ OPERATION DE RELANCE COMMERCIALE « VITI FOLIZ »

En complément du fonds de solidarité « Gel », une opération de relance commerciale de la vente directe visant à soutenir les caveaux de vente des caves particulières et des caves coopératives du territoire, avait été lancée en décembre 2021, avec une enveloppe globale de 50.000 € dédiée. Près de 23.000 € de cashback avaient été cagnottés. Le solde restant a été repositionné sur une nouvelle opération qui s'est déroulée du 7 juillet 2022 au 30 novembre 2022, date à laquelle la cagnotte a été entièrement consommée.

MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS



✓ LE MASSIF DE LA GARDIOLE

- Grace aux barrières type DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) posées sur les principaux accès du massif, les dépôts sauvages sont moins nombreux.

- Durant la saison de chasse, SAM a renforcé pour la troisième année son partenariat avec les associations de chasse de Balaruc, Gigan, Vic-la-Gardiole, Frontignan, Mireval, Fabrègues, afin de participer à la mise en œuvre d'un outil, unique en région, de géolocalisation des zones de chasse en battue. Cet outil a été rendu accessible au public depuis une page web du site internet de Sète agglopôle méditerranée. Cet outil permet le partage de l'espace entre les différents usages (vélo et randonnée pédestre) et l'amélioration de la sécurité.

- 3 Circuits VTT totalisant environ 65 km de parcours cumulés ont été réalisés après concertation avec les communes du massif et les principales associations et en collaboration étroite avec l'Office National des Forêts. Un parcours facile dit « Découverte de la Gardiole », un parcours de difficulté moyenne dit « La Gardiole pour les confirmés » et un parcours difficile « les experts de la Gardiole ». Les parcours doivent faire l'objet de demandes d'autorisations de passage auprès des



propriétaires publics mais aussi privés et certainement de réajustement en fonction des autorisations. Ces 3 circuits viennent finaliser le dispositif d'accueil existant en matière d'activités de pleine nature : 3 sentiers de randonnées pédestres avec tables de lecture du paysage et 1 parcours botanique.

- Après l'aménagement d'une première aire de stationnement de 100 places à la Cible à Frontignan, une nouvelle aire de stationnement naturelle de 50 places, intégrée dans le paysage a été livrée sur la commune de Balaruc-le-Vieux pour accéder au site classé de la Gardiole. Sol naturel ocre, empièchement rustique, plantations d'espèces végétales locales, panneau informatif, bancs en pierre, range vélos en sont les principales caractéristiques.

✓ LES COLLINES DE LA MOURE

Après le Plan de gestion voté en 2021, les premières actions ont démarré en 2022 avec :

- L'uniformisation de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur dans les collines de la Moure par la prise d'arrêtés municipaux adaptés ;
- La cartographie des habitats naturels à l'échelle des 5 communes des collines de la Moure.
- La mise en œuvre d'un partenariat avec les associations locales pour la réalisation d'un inventaire commun du patrimoine vernaculaire des collines de la Moure : murets, capitelles, puits, ...
- Le diagnostic du patrimoine écologique et patrimonial pour 2 sentiers de randonnée pédestre sur Bouzigues/Loupian et Villeveyrac en vue de leur réalisation en 2023.
- La page web également de géolocalisation des zones de chasse en battue sur la commune de Poussan en partenariat avec l'association de chasse.
- La protection du lac de Cambelliès situé sur la commune de Loupian (photo ci-dessous), par la pose de clôtures bois et de panneaux à la fois de protection du site et de ses falaises mais aussi informatifs sur la faune locale.



Dans le cadre de l'extension du casier de déchets non dangereux de Villeveyrac, Sète agglomération méditerranéenne s'est engagée à développer des mesures compensatoires (2020-2050) environnementales sur Villeveyrac et Montbazin. Ces actions se sont poursuivies en 2022 : restauration de linéaires et gestion des lisières de prairies favorables au papillon la Diane, suppression de cannes de Provence, plantation de haies, gestion conservatoire d'habitats favorables aux passe-reaux insectivores, entretien de murets en pierre et de gîtes à reptiles. Enfin, un berger est venu pâturer ces terrains pour la deuxième année.

✓ LE BOIS DE PECH D'AY ET SOURCE CAUVY

Les abords des pistes cyclable et de promenade traversant le bas du bois du Pech d'Ay et source cauvy sur la commune de Balaruc-les-Bains ont fait l'objet d'un traitement paysager avec plantations d'espèces végétales locales, pose de ganelles et aménagement de pontons en bois de chêne, et désimperméabilisation de sol avec renaturation d'espaces goudronnés. Une scénographie adaptée vient enrichir les connaissances historiques, géologiques, botaniques et faunistiques des lieux.

LES ZONES HUMIDES ET MILIEUX LAGUNAIRES

✓ SALINS DE VILLEROY ET AIRE DU PONT LEVIS : des travaux d'aménagement et de requalification

Un programme d'aménagement et de requalification des Salins de Villeroy et de l'aire du Pont Levis à Sète a été défini. Dès 2022, l'Agglomération a réalisé des travaux hydrauliques, de nettoyage et de canalisation du public sur les Salins de Villeroy pour un montant de 51.200 € TTC. Par ailleurs, le programme de travaux de requalification de l'aire de loisirs du Pont Levis a été finalisé avec 2 maîtrises d'ouvrage Ville de Sète et Sète agglomération méditerranéenne, pour un montant total de 1.446.341 € TTC. Les travaux démarrent début 2023.

✓ SITES DU BOIS ET DU LIDO DES ARESQUIERS: aménagement des stationnements et de l'accès à la plage

Maîtriser la fréquentation et le stationnement de ces patrimoines naturels pour mieux les protéger est devenu indispensable depuis quelques années. Le réaménagement des stationnements et la requalification de l'accès à la plage ont pour objectifs une meilleure intégration paysagère des poches de stationnement et plus globalement la remise en valeur et la requalification paysagère du site au droit du pont des Aresquiers.

Les travaux réalisés en 2022 ont permis de sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules devant le bois des Aresquiers et d'interdire de stationner le long du chemin menant aux cabanes.

24 hectares de surface entretenues répartis sur la Gardiole et les Collines de la Moure



Le chemin d'accès au bois, début du sentier départemental de randonnée, a été réduit en largeur pour permettre la renaturation des berges de l'étang. Les deux poches de stationnement ont été conservées mais le sol a été désimperméabilisé et les voitures intégrées dans la trame végétale.

Enfin, un platelage en bois a été créé sur le chemin d'accès à la plage afin de laisser l'eau circuler librement dans les zones humides.

✓ SITES DE LA ROUBINE DE VIC : Restauration des fonctions hydromorphologiques de la Roubine de Vic et des zones humides périphériques

Une étude de faisabilité avec identification des scénarios d'aménagements a été lancée en 2022. Elle a pour objectif principal, la reconquête du bon état hydromorphologique du cours d'eau « Roubine de Vic » et de ses zones humides associées (étang de Vic, marais de la Grande Palude...), en restaurant l'équilibre hydro halin de la roubine, les continuités hydrauliques, les fonctions de la zone humide des Pradettes, en conservant et/ou restaurant les habitats naturels et les espèces et en préservant la zone humide en tant que support d'activités économiques et traditionnelles.

✓ SITE NATUREL PROTEGE DE LA CONQUE : actions de renaturation et de requalification paysagère

Sur ce site périurbain de Mèze de 45 hectares, Natura 2000, des actions de préservation des enjeux écologiques et de gestion de la fréquentation ont été entrepris en 2020 et 2021, avec notamment la création d'aménagements pédagogiques. Ces actions se sont poursuivies en 2022 avec la mise en œuvre d'un nouveau plan de cheminement pour un montant total de 15.060 € TTC.

LA PROTECTION DU LITTORAL

✓ CORNICHE DE SETE

Les falaises de la Corniche de Sète montrant des signes d'érosion, des études d'avant-projet ont été menées afin d'établir un scénario de confortement des criques au théâtre de la mer, qui allie différents types de solutions (enrochements en pied de falaise, béton projeté, ancrages, ouvrages de soutènement...).

✓ LIDO DE SETE

L'atténuateur de houle immergé au large de la plage du lido de Sète la protège efficacement de l'érosion en faisant déferler les houles par anticipation, à 350 m au large. Il n'a qu'un point faible, sa membrane géotextile qui contient le sable : elle ne résiste pas aux chocs avec les quilles des bateaux qui s'aventurent au-dessus de l'ouvrage. Une interdiction de naviguer sur l'ouvrage et ses abords existe pourtant mais tout le monde ne consulte pas les cartes de navigation avant de prendre la mer et ne respecte pas la signalisation maritime.

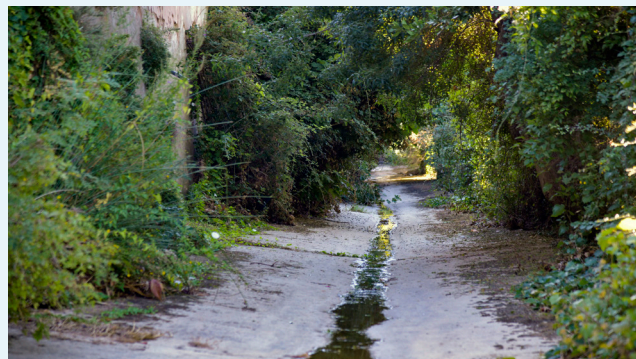
SAM a procédé au remplacement d'éléments en géotextile qui ont été déchirés et a réalisé le suivi de l'expérimentation Géocorail, qui consiste à fabriquer naturellement une concrétion rocheuse directement sur le géotextile grâce à une réaction électrochimique.

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

Le SMBT, le Syndicat Lez-Mosson (SYBLE) et SAM travaillent de concert à l'enlèvement des embâcles et l'entretien des ripisylves pour faciliter les écoulements en cas de crue. Ainsi, dans le cadre de la déclaration d'intérêt général qui permet à SAM de se substituer aux propriétaires privés dans l'entretien des rivières, ce sont 7 km de ripisylve répartis sur 12 cours d'eau qui ont été entretenus en 2022, représentant 28 chantiers distincts.

La Bourbou est un cours d'eau en partie canalisé dans la traversée de Loupian et en partie libre sur les 3 km qui la conduisent de la sortie du village jusqu'à l'étang de Thau. Deux problèmes ont été identifiés sur ce cours d'eau : l'inondation régulière de la route départementale qui relie le village à la route départementale D613 et la qualité insuffisante des rejets à la lagune Aussi, suite à la validation du scénario d'aménagement, Sète agglomération a réalisé les négociations et acquisitions foncières nécessaires au projet. L'année 2022 a également été consacrée aux études de projet qui ont permis de valider le projet.

A Montbazin, les travaux de restauration des berges de la Vène (photo ci-dessous) en contrebas du jardin méditerranéen de Montbazin, visant à améliorer l'hydrodynamique de



la rivière, ont été réalisés. Le mur de soutènement de la berge a été démonté et la berge a été reprofiliée en pente douce, stabilisée par des ramilles de saule et des arbustes, ensemencée et protégée par un géotextile innovant en chanvre, lin et laine. A Mèze, c'est la passerelle piétonne qui enjambe le Pallas à son embouchure avec l'étang qui a fait l'objet de l'attention de l'Agglopôle. En effet, cette passerelle a subi les outrages du temps et a dû être fermée à la circulation piétonne. L'interdiction n'étant pas respectée, au vu de sa dangerosité, elle a été démontée en septembre et les études pour son remplacement ont été lancées.

ENTRETIEN ET PRESERVER LES SITES

L'équipe zone humides ainsi que l'équipe forestière du service espaces naturels poursuivent leur mobilisation dans la surveillance et l'entretien des sites tout au long de l'année. Cette mission reste de plus en plus importante face à la hausse de la fréquentation sur les sites et la récurrence des incivilités.

Les 6 agents forestiers de Sète agglopôle méditerranéenne débroussaillent, taillent, élaguent, nettoient les dépôts sauvages et restaurent le patrimoine vernaculaire sur les parcelles communales.

Quelques chiffres :

- ✓ 20 hectares de surfaces entretenues sur la Gardiole, 4 ha sur les collines de la Moure,
- ✓ 5 m3 de déchets nettoyés sur la Gardiole, total le plus faible jamais rencontré sur les 10 dernières années, depuis la pose de barrière sur les principaux accès du massif.
- ✓ Interventions de remise en état d'équipements sur tous les sites naturels des communes (plages, étangs, cours d'eau, garrigues),
- ✓ 1 capitelle restaurée et environ 100 ml de murets en pierre,
- ✓ 38 km de sentiers de randonnée pédestre entretenus et réparés.
- ✓ L'aménagement des premiers circuits VTT dans la Gardiole pour un total de 65 km cumulés.



LA BRIGADE TERRITORIALE

La brigade territoriale emploie 5 agents de terrain, qui veillent sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne pour défendre le bien commun contre les comportements inciviques qui mettent l'environnement en danger et qui nuisent à la grande majorité des habitants. La brigade fonctionne 7 jours sur 7 (sauf les jours fériés), en diurne et nocturne avec des horaires variables.

Ces gardes-champêtres ont un champ de compétence judiciaire très étendu et sont habilités à rédiger un procès verbal qui peut donner lieu à des poursuites. Leur mission est de faire remonter l'information jusqu'aux élus lorsqu'ils constatent un réseau endommagé, un comportement qui pourrait aboutir à un incendie, une construction illicite...

La brigade fonctionne 7 jours sur 7 (sauf jours fériés), elle est diurne et nocturne avec des horaires variables

LEURS MISSIONS

✓ **La police de l'eau** : l'étang est un milieu fragile. Chaque mois, les agents font des prélèvements dans les ruisseaux du bassin versant (analysés en laboratoire) et répondent présents quand ils sont saisis par une commune qui suspecte une pollution. Ils surveillent attentivement le réseau pluvial et le réseau assainissement pour détecter tout dysfonctionnement.

✓ **La police de l'urbanisme** : ils interviennent contre toute construction illicite en zone agricole ou littorale, et contre l'aménagement non autorisé de voiries. Ils sont également chargés de vérifier la conformité des assainissements non collectifs des habitats afin de protéger les milieux naturels d'une éventuelle pollution.

✓ **La surveillance des espaces naturels** : ils sont présents sur les sentiers de la Gardiole et sur tous les espaces naturels protégés du territoire, pour faire

respecter le droit à la circulation motorisée et lutter contre les abus de certains usagers : moto-cross, circulation de véhicules sur des chemins protégés, dépôts sauvages, chasse et pêche illégales...

✓ **La police des bois et forêts**

✓ **La police de la chasse et de la pêche**

✓ **La défense des forêts contre les incendies** : ils interviennent dans le cadre de la lutte contre les incendies pour vérifier que les habitants des zones proches des massifs forestiers appliquent l'obligation légale de débroussaillage.

✓ **La compétence AGV** : ils assument une mission d'accompagnement et de protection en collaboration avec le service Habitat de l'agglomération, et veillent aux conditions d'accueil et d'entretien des aires réservées aux gens du voyage



LES ACTES ET PROCEDURES REALISES

	Compte rendu transmis aux maires	PV de constatations transmis aux maires	PV de constatations transmis aux préfets	PV transmis aux maires, Préfet et Procureur
BALARUC-LES-BAINS	3	/	4	1
BALARUC-LE-VIEUX	7	/	/	/
BOUZIGUES	7	1	1	/
FRONTIGNAN	8	/	/	/
GIGEAN	8	/	/	/
LOUPIAN	21	3	3	2
MARSEILLAN	4	1	1	/
MEZE	32	4	4	6
MIREVAL	1	/	/	/
MONTBAZIN	14	/	/	1
POUSSAN	40	3	3	/
SETE	8	/	/	1
VIC-LA-GARDIOLE	11	1	1	/
VILLEVEYRAC	15	1	1	5
TOTAL	179	14	18	16

REUNIONS ET FORMATIONS

✓ 10 réunions de la Brigade Territoriale en 2022

✓ 75 réunions interservices (interne / externe)

✓ 1 agent formé 1 jour Laïcité, valeurs de la République - CNFPT

✓ 1 agent formé 2 jours Procédure radio et règles d'usages - CNFPT

✓ 1 agent formé 2 jours Réglementation, contrôle et utilisation du drone - CNFPT

✓ 1 agent formé 2 jours Partenariat avec les forces de police de l'Etat, écrits administratifs et judiciaires - CNFPT

✓ 1 agent formé 3 jours Criminalistique des feux de forêts - CNFPT

✓ 6 agents formés 1/2 journée Formation application LUCCA lutte contre la cabanisation préfecture de l'Hérault

✓ 6 agents formés 1/2 journée Séances de tir - CNFPT (pistolet automatique)

✓ 1 agent formé 9 semaines Formation initiale Garde Champêtre - CNFPT

LA SURVEILLANCE PARTICULIERE

- ✓ **Espaces naturels** : 369 services (96 en 2021)
- ✓ **Ruisseaux rivières** : 24 services (24 en 2021)
- ✓ **Déchetteries** : 71 services

LES CONTROLES

- ✓ **Gendarmerie Nationale (gens du voyage et lutte contre la cabanisation)** : 9 (11 en 2021)
- **DDTM 34 – service habitat urbanisme (lutte contre la cabanisation)** : 4 (6 en 2021)
- **Office Français de la Biodiversité** : 2 (3 en 2021)
- **ONF** : 2 (3 en 2021)
- **Police municipale** : 4 (3 en 2021)
- **CEN** : 2 (5 en 2021)

- **Service cycle de l'eau SAM Assainissement / Pluvial** : 29

LES INTERVENTIONS

- ✓ **Obligations Légales de Débroussaillage** : 20 (20 en 2021)
- **Police de l'eau (prélèvements des eaux du bassin versant / pollutions)** : 135 (27 en 2021)
- **Police de l'eau (interventions sur le milieu naturel - réseau assainissement - réseau pluvial)** : 36
- **Police de l'urbanisme** : 38 (71 en 2021)
- **Dépôts sauvages** : 90 (87 en 2021)
- **Gens du voyage** : 28 (14 en 2021)
- **Assistance aux personnes et aux biens** : 4 (22 en 2021)
- **Brûlage de déchets verts et feux** : 20 (8 en 2021)
- **Police de la route (piste DFCL)** : 1

LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Conseil intercommunal de sécurité prévention délinquance et radicalisation (CISPDR) organise les concertations sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau intercommunal.

✓ L'équipe de médiation

Elle est composée de 4 médiateurs de proximité répartis en deux équipes sur les deux quartiers prioritaires de la ville de Sète, l'Ile de Thau et le centre-ville Ile sud.

- 298 interventions de gestion urbaine en partenariat avec les services techniques de la ville de Sète
- 102 faits d'incivilités ont été signalés et solutionnés

Les médiateurs apaisent les situations tendues et favorisent la diminution des actes transgressifs

✓ L'équipe de l'aire mécanique

Le service du CISPDR, gère une aire mécanique installée au cœur de l'Ile de Thau, avec une équipe composée de deux mécaniciens. Au 31 décembre 2022 :

- 192 véhicules ont bénéficié de réparations
- 1.000 litres d'huile usagée ont été recueillies
- 258 filtres et batteries ont été traités de manière spécifique
- 188 cartouches de protoxyde d'azote

✓ Le lien avec les forces de sécurité



Le CISPDR a organisé en 2022 :

- 15 groupes de travail
- 11 cellules de veille
- 2 cellules exceptionnelles sur demande de M. le Président F. Commeinhes et de M. le préfet H. Moutouh pour traiter de situations complexes liées au trafic de stupéfiants.
- 2 cellules élargies ont permis de réunir l'ensemble des forces de sécurité du territoire pour croiser les informations.
- 3 cellules GPO/Police Nationale/Polices Municipales/CISPDR.

- 1 assemblée en formation plénière s'est déroulée, le 8 décembre 2022, elle a permis de présenter le bilan 2022, de fédérer des actions et d'envisager de nouvelles orientations.

✓ La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

A été amélioré l'accueil et la prise en charge des victimes. Cette opération a été menée en partenariat avec le commissariat de Sète : réalisation de cloisons phoniques permettant d'auditionner les victimes en toute confidentialité, création de deux couloirs distincts pour que les auteurs, les victimes et les témoins ne se croisent pas, création d'une salle « Mélanie » qui permet d'auditionner les mineurs victimes de violences. Cette année 2022 a permis de mettre en place une cellule d'écoute et de suivi pour les agents victimes dans et en dehors du travail, en partenariat avec le CISPDR/RH/Police Nationale.

Le travail engagé avec le CISPDR de l'AggloPôle, l'association Via Voltaire et le comité égalité a permis de développer l'hébergement d'urgence sur le territoire. Un nouvel appartement est à disposition des femmes et enfants victimes de violences.

✓ La prévention de la délinquance

Le CISPDR a permis l'installation d'une permanence du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) au Pôle emploi de Sète

Les TIGS (Travaux d'intérêt Généraux) se développent sur la commune de Sète, plusieurs services de SAM ont accueilli des personnes placées sous seing de justice qui doivent se réinsérer dans la vie locale.

Le CISPDR a lancé en 2022 une large opération de prévention en partenariat avec l'association « Les cinquantièmes hurlants, le DASEN 34, le Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) : Prévention harcèlement, violences scolaires, réseaux sociaux, écrans pour tous les élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) sur le territoire de SAM.



Deux journées des talents ont été organisées sur le quartier prioritaire de l'île de Thau, afin de mettre en vitrine les réussites de jeunes habitants

✓ Le Hub nomade

Le dispositif Hub nomade répond à la plupart des problématiques des habitants en QPV.

L'équipe est composée de la coordonnatrice du CISPDR et d'un conseiller du pôle emploi et MLIJ.

Le Hub nomade reçoit au fil de l'eau sans rendez-vous avec neutralité et bienveillance toute personne souhaitant échanger s'informer ou agir sur sa situation personnelle et/ou professionnelle.

Le Hub nomade traite dans sa globalité la situation sociale de la personne, il a permis de détecter 12 cas de violence intrafamiliale, et de remettre à l'emploi, à la formation 388 habitants des QPV.

✓ Les formations dispensées

Le CISPDR a permis de former 450 personnes

- Prévention radicalisation
- Egalité pro
- Violences intrafamiliales et discriminations
- Valeur de la République et de laïcité
- Gestion des conflits (également à destination des élus)

✓ L'égalité entre les Femmes et les Hommes du territoire de Thau

En septembre 2022, a été créé un comité des élus référents égalité. La soirée de lancement du comité s'est déroulée le 22 septembre en présence de Mme Canovas, DDDF et à l'Egalité.

Pour en savoir plus sur le ce comité des élus :

<https://vimeo.com/742993978/7e0c4472c9>

Ses objectifs : la promotion de l'égalité, création de la semaine de l'Egalité qui se déroulera dans chaque commune du 18 au 25 novembre 2022 (focus sur le 25/11 journée internationale des droits des femmes).

✓ TIG :

Les TIGS (Travaux d'intérêt Généraux) se développent sur le territoire, plusieurs services de Sète agglomération méditerranéenne ont accueilli des personnes placées sous seing de justice qui doivent se réinsérer dans la vie locale.

Tous les acteurs du réseau, des services de l'État, de Sète agglomération méditerranéenne, aux élus, ont une stratégie partagée et cohérente, l'outil qui le permet, c'est le CISPDR.

* * * * *

Pour mieux comprendre ce qu'est le CISPDR :

<https://vimeo.com/654096130/a7ffdee53e>



